



MOFIF

Ensemble pour un avenir meilleur

Mouvement Ontarien des Femmes Immigrantes Francophones

L'IMPACT DU CONFLIT ARMÉ SUR L'INTÉGRATION
DES FEMMES IMMIGRANTES ET RÉFUGIÉES
FRANCOPHONES EN ONTARIO

*« On dit toujours que la guerre est finie mais la guerre
n'est jamais finie... »*

Mars 2004

« On dit toujours que la guerre est finie mais la guerre n'est jamais finie... »

L'impact du conflit armé sur l'intégration des femmes immigrantes et des réfugiées francophones en Ontario

Rapport présenté au:

MOFIF Mouvement Ontarien des Femmes Immigrantes Francophones
dans le cadre du projet « *L'impact de la guerre sur les femmes immigrantes et réfugiées francophones de l'Ontario* »

Équipe de recherche

**Angèle Bassolé
Hoori Hamboyan
Michèle Kérisit
Nathalie Plante
Marta Young**

Projet financé par :

**Citoyenneté et Immigration Canada, direction de l'établissement région de l'Ontario
Patrimoine canadien et
Condition Féminine Canada**

Mars 2004

La recherche et la production de cette étude ont été financées par Citoyenneté et Immigration Canada, direction de l'établissement région de l'Ontario, Patrimoine canadien et Condition Féminine Canada.

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteures et ne représentent pas nécessairement la politique officielle de Citoyenneté et Immigration Canada, ni celle de Patrimoine Canadien et Condition Féminine Canada.

Ce document peut être reproduit à condition de citer la source.

Ce document est disponible au :

MOFIF

390, rue Rideau, C.P. 20478

Ottawa ON K1N 1A3

Tél: (613) 241-2128

Télec: (613) 241-8435

Courriel: mofif@bellnet.ca

Disponible aussi sur le site web d'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes (AOcVF) : www.francofemmes.org/aocvf sous la rubrique « Publications »

ISBN 2-9808456-0-4

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Canada, 2004

Date de publication : mars 2004

© 2004 Mouvement Ontarien des Femmes Immigrantes Francophones

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements	vii
Introduction	1
Partie I : Une étude de l'intégration de femmes survivantes de guerre et vivant en situation minoritaire francophone en Ontario : contexte, problématique et méthodologie de la recherche	
Chapitre 1 : Problématique de la recherche	5
1.1. Une approche différenciée selon le sexe	5
1.2. Des francophones vivant en situation minoritaire en Ontario	6
1.3. Des stratégies d'intégration	7
Chapitre 2 : Méthodologie et déontologie de la recherche	9
2.1. Une recherche-action participative	9
2.2. Recrutement et échantillon	10
2.3. L'analyse	13
2.4. Limites de la recherche	16
2.5. Entrevues avec des intervenants du milieu	16
2.6. Éthique et déontologie	17
Partie II : La violence organisée et ses séquelles	
Chapitre 3 : Le récit de la violence	23
3.1. Les conflits d'Afrique centrale	23
3.2. Le conflit armé selon les répondantes	25
3.3. Le récit de la guerre	25
3.4. Un traumatisme individuel et collectif	30
3.5. Survivre	33
3.6. Fuir	37
Chapitre 4 : Les séquelles de la guerre	42
4.1. Les séquelles physiques	42
4.2. Les séquelles psychologiques	44
4.3. Les pertes sociales	45
4.4. Les pertes identitaires	46

Partie III : Les enjeux de l'intégration : l'accueil, les chocs de l'exil et les obstacles à l'intégration

Chapitre 5 : L'arrivée au Canada et le processus d'installation.....	53
5.1. Le statut de réfugié au Canada.....	53
5.2. Les premières rencontres à la frontière: bonnes et mauvaises expériences	59
5.3. Les démarches d'obtention du statut.....	61
5.4. Les conditions matérielles à l'arrivée	62
5.5. L'importance des rencontres de hasard.....	64
Chapitre 6 : Les chocs de l'exil.....	67
6.1. Les chocs culturels.....	67
6.2. Le choc de l'exil.....	70
6.3. Les recours à l'aide	71
Chapitre 7 : Les obstacles à l'intégration.....	77
7.1 La pauvreté.....	77
7.2. La non reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail.....	80
7.3. Les discriminations systémiques.....	82
7.4. Le racisme	85
7.5. Les survivantes en milieu francophone minoritaire.....	86
Chapitre 8 : Les séparations familiales	91
8.1. Une vie de famille détruite.....	91
8.2. Les rapports avec les parents restés au pays	97
8.3. Les souffrances de l'absence et du souvenir.....	99
8.4 Les enfants	104
Partie IV : Se reconstruire	
Chapitre 9 : Les stratégies développées par les femmes.....	113
9.1. Les stratégies personnelles et les forces d'intégration.....	113
9.2. L'importance de la spiritualité.....	114
9.3. La débrouillardise	116
9.4. Aider les autres	117
Chapitre 10 : La parole des femmes	119
10.1. Le circuit de la parole	119
10.2. La parole libératrice	124
10.3. La parole interdite	128

Conclusion	131
Recommandations	140
Bibliographie	145
Annexes:	
- 1 : Guide d'entrevue	147
- 2 : Certificat de déontologie.....	151
- 3 : Déclaration de confidentialité.....	152
- 4 : Formulaire de consentement éclairé	153

LISTE DES TABLEAUX

1.	Données démographiques	12
2.	Scolarité et revenus	13
3.	Statut et date d'arrivée	13
4.	Réfugié-e-s selon les catégories et le sexe pour les années 2000, 2001 et 2002 (requérants principaux)	56
5.	Réfugié-e-s (personnes à charge) selon le sexe: Parrainé-e-s par le gouvernement.....	57
6.	Réfugié-e-s (personnes à charge) selon le sexe : Parrainé-e-s par le secteur privé	57
7.	Réfugié-e-s (personnes à charge) selon le sexe : Demandeurs d'asile	58

REMERCIEMENTS

À toutes les femmes survivantes de conflits armés qui se sont prêtées avec générosité à nos questions, et sans lesquelles cette recherche n'aurait pas pu se faire, nous disons infiniment merci. Leur sens de la combativité, leur force et leur vie nous inspirent.

Nous souhaitons aussi remercier :

Le comité consultatif du projet et le comité coordonnateur du MOFIF Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones, pour nous avoir confié le mandat de cette recherche et s'être engagés sans compter dans un projet de recherche comme celui-ci. Merci donc à Régine Cirondeye, Marie-Pierre Flament, Dada Gasirabo, Jenny-Wolff Jean-François, Yvonne Kabéya, Tatjana Matea-Sekulic, Randa Meshki, Esperanza Monsalve, Johanne Morency, Jeanne-Françoise Mouè, Josette Rutababiza, Bernadette Simvura-Misigaro et Ghislaine Sirois.

Les organismes partenaires du projet qui se sont impliqués sans réserve dans le projet. Merci donc à l'Action ontarienne contre la violence faite aux femmes, à Oasis Centre des femmes de Toronto, au Centre francophone de Toronto, au Centre de santé communautaire de Hamilton/Niagara, à la Maison d'Amitié d'Ottawa, au CALACS francophone d'Ottawa. Votre collaboration nous a été très précieuse.

L'École de service social de l'Université d'Ottawa, qui nous a permis de tenir toutes nos réunions de recherche dans ses locaux et a assuré un soutien logistique sans faille.

Les bailleurs de fonds sans lesquels ce projet n'aurait pu aboutir : Condition féminine Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, le Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO).

Les opinions exprimées ici sont celles des auteures et ne représentent pas nécessairement les points de vue des bailleurs de fonds.

L'équipe de recherche : Angèle Bassolé
Hoori Hamboyan
Michèle Kérisit
Nathalie Plante
Marta Young

Introduction

Suite au constat du manque de ressources spécifiquement adaptées aux besoins des femmes immigrantes et réfugiées francophones survivantes de guerre en Ontario, le MOFIF Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones a initié la présente recherche pour déterminer quel impact les conflits armés avaient sur l'intégration de ces femmes. Le nombre de femmes concernées par les situations de conflits armés s'accroît d'année en année avec le développement des zones d'instabilité de par le monde. Selon le Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies (HCR), 80% des personnes déplacées dans le monde sont des femmes et des enfants. L'Afrique, qui semble détenir le triste record du plus grand nombre de conflits actifs ou latents sur son territoire, constitue le continent source duquel afflue des milliers de réfugiés au Canada. Ceci explique, entre autres, que cette recherche sans avoir cherché à se limiter à la situation de réfugiées venant de ce continent s'est trouvée confrontée dans sa stratégie de recrutement à cette réalité de terrain. Les critères de sélection des femmes qui participeraient à cette recherche (être survivante de guerre, avoir résidé depuis moins de 10 ans au Canada et parler le français) et le fait que depuis une dizaine d'années, il existe une concentration de conflits en Afrique subsaharienne de langue seconde française (Rwanda, Burundi, République démocratique du Congo, etc.) ont fait que notre étude porte largement sur la situation de femmes francophones d'origine africaine.

Le MOFIF, dont le mandat principal est de favoriser une intégration réussie des immigrantes francophones vivant en Ontario, ne saurait laisser en marge une telle problématique qui touche un grand nombre d'immigrantes et de réfugiées. C'est donc dans le but de pallier les insuffisances des ressources disponibles en Ontario pour les survivantes francophones des conflits armés que ce projet de recherche est né.

Une équipe de recherche composée de cinq chercheuses et un comité consultatif issu des organismes d'intervention auprès des immigrantes et réfugiées francophones ont été mis en place en vue de mener à bien cette étude dont les questions principales ont été les suivantes :

De quelle façon s'opère l'intégration des survivantes francophones de conflits armés? Y a-t-il des obstacles à cette intégration? Leur expérience de survivantes est-elle prise en compte dans les services offerts à leur intention? Quels sont, selon elles, leurs besoins tant au niveau des services en général ou en français qu'au niveau de leur intégration générale dans la société d'accueil? Quel devrait être le rôle de la société d'accueil dans le processus d'intégration de ces immigrantes et réfugiées qui ont traversé, pour beaucoup d'entre elles, des expériences extrêmement difficiles?

C'est autour de cet axe de questionnement que nous avons orienté notre recherche qui a touché plus d'une vingtaine de femmes à travers l'Ontario, à Ottawa, Toronto et Hamilton. Ce rapport a pour objectif de restituer, de façon descriptive, les propos des femmes que nous avons rencontrées durant des entrevues qui ont duré entre une et trois heures. L'objectif final du MOFIF étant de développer à l'intention de ces femmes survivantes, des outils d'intervention en français appropriés à leur vécu particulier et de les mettre à la disposition des organismes communautaires et institutionnels desservant cette clientèle. Le présent rapport de recherche cible donc les besoins de ces femmes tels qu'elles ont bien voulu nous les confier. Leurs récits, au-delà de la délicatesse du sujet, forcent l'admiration tant elles font preuve de courage car, comme nous le verrons, elles nous ont livré leurs difficultés d'intégration mais aussi leurs aspirations et leurs espoirs.

Partie I

**Une étude de l'intégration de femmes survivantes de guerre et vivant en situation
minoritaire francophone en Ontario :
contexte, problématique et méthodologie de la recherche**

Chapitre 1 Problématique de la recherche

1.1 Une approche différenciée selon le sexe

La présente recherche est une recherche-action qualitative basée sur le recueil de récits de vie

thématiques auprès de femmes ayant vécu et survécu à un ou des conflits armés dans leur pays d'origine et/ou dans des pays avoisinants. Un certain nombre d'études qualitatives récentes ont été menées auprès de survivants et de survivantes de guerre et de réfugiés. La plupart, cependant, ont porté sur l'intégration familiale et sur certains de ses aspects au Québec : l'intégration en région (Vatz Laaroussi et Rachédi, 2003), l'impact des séparations familiales sur la santé mentale (Rousseau, Moreau et Mekki-Berrada, 2001; Rousseau et al, 2001). De nombreux ouvrages ont aussi témoigné des expériences des femmes durant les guerres actuelles et analysé la situation spécifique des femmes, que ce soit en Asie du Sud-est, en Afrique, au Moyen-Orient ou en ex-Yougoslavie (Human Rights Watch, 2002; Giles et al, 2003). Notre étude, et c'est là sa première originalité, se trouve à la croisée de ces recherches dans la mesure où elle analyse les conséquences dues à l'exil sur l'intégration des réfugiés et où elle met en valeur l'expérience spécifique des femmes ayant survécu à la guerre à travers leur témoignage.

Les fondements théoriques de notre approche reposent sur une lecture sexuée des impacts de la guerre sur les personnes qui ont fui leur pays et s'installent au Canada. Bien que toute personne, homme ou femme, qui se trouve confrontée à un conflit armé puisse en être marquée, il nous est apparu important de souligner les caractéristiques spécifiques que rencontrent les femmes, en accord avec le mandat de l'organisme parrainant la recherche, le MOFIF.

L'arrivée et l'installation au Canada relèvent d'une analyse prenant en compte les rapports sociaux de sexe, tant dans leur dimension juridique que dans leur dimension sociale. Notre recherche consiste donc à comprendre comment se passe l'installation de femmes survivantes de guerre au Canada et les conditions d'intégration de ces femmes dans la société d'accueil. De nombreuses recherches montrent qu'actuellement les femmes

originaires des pays en développement sont frappées de plein fouet par le chômage, le sous-emploi, des difficultés d'accès aux droits sociaux (Statistique Canada, 2000). De nombreux facteurs (discrimination raciale, méconnaissance de la langue, isolement social, non reconnaissance des diplômes et d'une expérience de travail non canadienne) sont à l'origine de cette situation (Young, 1996). Si ces situations frappent également les hommes, les chiffres montrent que les femmes, en particulier les femmes de couleur, en sont doublement affectées dans la mesure où elles sont souvent reléguées dans des occupations de service où elles ne bénéficient pas d'avantages sociaux ou subissent la précarité de l'emploi (Fondation canadienne des relations raciales, 2000).

Les difficultés légales dues à l'obtention d'un statut d'immigration en tant que conjointe parrainée ou réfugiée s'ajoutent à cet ensemble de problèmes. Le parrainage ouvre la porte à des situations de dépendance sur le conjoint (Côté, Kérisit et Côté, 2001). Quant au statut de «réfugiée», il est octroyé en majorité à des hommes et les femmes arrivent souvent comme «personnes à charge». De plus, les séparations familiales dues à la guerre ou aux délais d'immigration entrent aussi en ligne de compte dans la façon dont les femmes et les hommes vivent leur arrivée et leur intégration au Canada en particulier au chapitre de la réunification familiale.

1.2. Des francophones vivant en situation minoritaire en Ontario

La seconde originalité de notre étude repose sur le fait que la population sur laquelle porte notre étude est francophone et se trouve donc en situation minoritaire en Ontario. Nous savons que l'aide sur laquelle elle peut compter, en français, est rare. Les services, quand ils existent, sont encore peu sensibilisés à l'expérience de ces femmes ou disposent de peu de moyens pour venir en aide aux femmes immigrantes et réfugiées. Pourtant un nombre grandissant de nouveaux venus en Ontario ont pour langue maternelle ou de communication le français (Quell, 2002) ; nous savons également qu'il est difficile d'en chiffrer le nombre exact.

Il nous semblait donc important d'identifier l'expérience que ces femmes ont eu des services qu'elles ont pu contacter ou utiliser (en français ou en anglais) et de documenter ce

qui les a aidées ou pourrait les aider dans leurs démarches d'intégration. Pour ce faire, nous avons choisi d'explorer la situation des femmes dans trois grandes régions métropolitaines en Ontario : les villes d'Ottawa, de Toronto et de Hamilton afin d'avoir accès à des témoignages diversifiés quant à l'utilisation et à l'appréciation des services. Les situations en regard des services en français sont très différentes d'une ville à l'autre. Si Ottawa dispose d'un certain nombre de services en français (centres de ressources communautaires, services à la famille, services de santé et écoles, par exemple), Toronto en dispose de beaucoup moins (un centre pour femmes, un centre visant l'intégration des nouveaux arrivants, un centre de santé communautaire et des écoles et garderies; de plus la population francophone (très diversifiée) y vit dispersée sur un territoire très vaste). Hamilton, qui reçoit aussi un grand nombre de nouveaux arrivants francophones, dispose de quelques services en français mais regroupés autour d'un Centre de santé et de ressources communautaires ainsi que des écoles françaises. Les configurations de services en français sont donc différentes d'une localité à l'autre tout comme les obstacles d'accès à ces services. L'un des défis de cette étude, qui vise à recommander certaines pistes d'action pour améliorer les modalités d'intervention auprès des survivantes de guerre francophones, a été de comprendre le contexte fortement local et particulier des femmes tout en l'inscrivant dans une analyse des services à la minorité francophone en Ontario.

1.3. Des stratégies d'intégration

En premier lieu, nous n'avons pas voulu restreindre la question de l'intervention à l'accès ou non à des services formels, en français ou non. C'est l'ensemble des stratégies d'intégration déployées par les femmes participant au projet que nous avons voulu analyser. En effet, les services ne constituent qu'une partie relativement restreinte des modalités permettant une intégration réussie. En effet, si nous définissons l'intégration comme l'acquisition d'un statut social qui ait un sens et une valeur pour la personne et qui lui permette de répondre à ses besoins (Vatz Laaroussi, 2001), il est évident que le contexte général dans lequel se vit cette intégration est d'une importance cruciale : il s'agit alors d'une insertion dans les structures économiques et d'emploi, dans les structures sociales et politiques. Dans ce cas, les questions de logement, de survie économique, de pauvreté, d'absence ou de présence de réseaux d'appartenance, de discrimination ou de racisme

doivent faire partie d'une analyse sur les contextes d'intégration des participantes à la recherche. C'est en effet à travers et par ce contexte que prend sens le processus d'intégration. Nous avons donc longuement discuté, avec les répondantes, des dimensions structurelles de leur intégration.

En deuxième lieu, comme l'exprime notre définition de l'intégration, le sens que l'on donne à son intégration, la valeur qu'on lui accorde est particulièrement importante pour comprendre l'impact de l'expérience de guerre sur les femmes, car sens et valeur présupposent un engagement personnel, une reconstruction de soi en tant qu'exilé, une expérience personnelle qui aura pu être affectée par les circonstances du départ, les expériences des atrocités vécues ou vues par la personne. On ne peut donc isoler cette dimension de l'expérience, presque existentielle de l'exil, des dimensions structurelles qui forment le contexte de l'intégration. Or comme nous le constaterons, malgré les difficultés que nous avons rapidement évoquées, de nombreuses femmes s'en sortent et refont leur vie au sein de la société canadienne. Il est donc important de ne pas axer la recherche exclusivement sur les difficultés qu'elles ont connues ou connaissent encore mais de mettre en lumière les forces sur lesquelles elles peuvent compter.

Les questions qui ont été posées portaient donc à la fois sur le sens qu'elles donnaient à leur expérience passée (vécu de guerre, sens des pertes et des deuils causés par la guerre) et à leur expérience présente (expérience de l'accueil, du cheminement intérieur de l'exil, expérience des liens sociaux renoués ou créés en Ontario) et sur les dimensions structurelles de leur intégration parmi lesquelles nous avons fait figurer les services auxquels elles avaient eu recours (Annexe 1 : Guide d'entrevue).

Chapitre 2 Méthodologie et déontologie de la recherche

2.1. Une recherche-action participative

Le protocole de recherche développé pour cette étude avait pour but de répondre non seulement aux questions de recherche telles que nous venons de les poser mais aussi de préparer le terrain pour le développement d'outils d'intervention et de ressources répondant aux besoins spécifiques des immigrantes et réfugiées francophones survivantes de guerre. Nous avons donc opté pour une recherche-action participative qui repose sur l'identification des problèmes par les personnes ou les organismes concernés par la problématique générale et sur l'implication des personnes concernées dans le processus de recherche lui-même de façon à ce qu'il aboutisse à un changement social significatif.

L'étude est donc l'aboutissement d'un effort collectif et présuppose l'appropriation de la méthodologie de recherche et des principes déontologiques par le groupe engagé dans la recherche. Par « groupe engagé dans la recherche », nous entendons 1) le groupe des chercheuses – dont deux universitaires et trois chercheuses indépendantes, 2) le comité consultatif – composé d'intervenantes travaillant auprès de survivantes de guerre et dont certaines sont elles-mêmes des survivantes de guerre.

Le groupe de chercheuses était multiethnique et engagé. Bien que nous n'ayons pas fait coïncider origine ethno-culturelle des intervieweuses et des répondantes (ce qui aurait été impossible en raison du contexte même de la recherche), la composition multiethnique de l'équipe de recherche s'est révélée très importante dans la mesure où les analyses ont mis en œuvre non seulement les expertises professionnelles de chacune mais aussi les différents positionnements sociaux dans lesquels elles se trouvaient. Cette diversité de l'équipe de recherche trouvait son écho dans le comité consultatif lui-même composé de femmes d'origines très diverses.

L'intérêt de la recherche-action participative pour les groupes communautaires de femmes réside dans sa capacité à entrelacer les niveaux théoriques et pratiques aux réalités de terrain auxquelles ces groupes sont confrontés. Ainsi, les récits de vie recueillis auprès de

la vingtaine de femmes interviewées et dont nous rendons compte à travers ce rapport servira de base à l'élaboration de modèles d'intervention qui répondent aux préoccupations et aux besoins exprimés par ces femmes. Et de fait, tout au long du processus de la recherche, l'équipe de chercheuses avait cette donne comme leitmotiv afin de faire concorder savoir et savoir-faire pour le bénéfice des femmes immigrantes et réfugiées francophones de l'Ontario, ce qui nous a amenées à recueillir d'une part le témoignage des survivantes de guerre et de l'autre, celui des intervenantes dans les organismes desservant ces survivantes.

La recherche qualitative met l'accent sur le sens complexe des données et de l'expérience plutôt que sur la récurrence et la quantité des faits. Elle exige une approche délicate qui « fait corps » avec le sujet d'étude tout en maintenant une certaine distance objective nécessaire en tant que chercheuses. Vu la nature des récits de vie, il n'a pas toujours été évident pour les chercheuses d'ignorer l'impact des récits recueillis sur leurs propres sensibilités ou de s'en éloigner. Néanmoins, nous avons tenté de restituer la teneur exacte de ce qui nous a été livré. L'expérience des chercheuses elles-mêmes fera l'objet d'une autre publication.

2.2. Recrutement et échantillon

2.2.1. Recrutement

Le recrutement des répondantes s'est fait de deux façons : grâce au réseau du MOFIF et des organismes partenaires du projet et à l'aide d'affiches diffusées dans certains organismes ou lieux que fréquentent les personnes immigrantes et réfugiées. Alors qu'au départ nous visions l'objectif d'atteindre entre 15 et 20 femmes, le projet nous a permis de recruter 23 femmes survivantes de guerre à Ottawa (14), à Toronto (5) et à Hamilton (4). Comme nous l'avons indiqué plus haut, cette méthode de recrutement a eu pour effet de constituer un échantillon relativement homogène de femmes. Vingt deux des vingt trois femmes recrutées sont originaires d'Afrique centrale (RDC, Rwanda, Burundi). La participante originaire d'une autre région du monde n'a pas eu, à l'évidence, les mêmes expériences de violence extrême des femmes qui constituent majoritairement notre corpus. Son témoignage, cependant, nous a été précieux dans la mesure où nous pouvions y voir

certaines thèmes ressurgir, alors que les circonstances étaient très différentes : séparations et dislocations familiales, difficultés dans le parcours de l'exil, obstacles économiques. Ce témoignage confirme, d'une certaine façon, ce que nous a dit la majorité des répondantes. D'un autre côté, étant donné sa singularité, il nous a été parfois difficile de l'intégrer à notre analyse dans le détail. D'une part, nous risquons d'identifier cette répondante ; d'autre part, son expérience relevait en fait d'une autre logique, propre à la région du monde dont elle est originaire. De fait, son histoire témoigne des limites de cette recherche, qui porte avant tout sur les impacts des conflits armés africains sur les immigrantes et réfugiées francophones en Ontario.

2.2.2. *Composition de l'échantillon*

a) Un échantillon de volontaires

Le choix des participantes s'est fait sur la base de trois critères : parler le français, avoir un statut permanent (être soit résidente permanente, réfugiée acceptée ou citoyenne canadienne), avoir résidé au Canada depuis moins de 10 ans ... et accepter, à travers le processus de recrutement décrit plus haut, de répondre à nos questions.

Le volet francophone de notre problématique nous a obligées à nous assurer que tel était bien le cas (parler le français) pour nos participantes potentielles. En effet, l'une des problématiques abordées étant la présence ou l'absence de services en français, et l'adaptation d'outils d'intervention en français, il nous a semblé important d'établir ce critère pour sélectionner les répondantes.

Nous n'avions pas, au départ, l'intention de rencontrer des participantes dont le statut d'immigration serait précaire parce qu'elles sont encore en attente de statut ou illégalement présentes au Canada. Ce critère a été retenu dans la mesure où il permettra d'analyser l'éventail des démarches d'immigration qui ont pu être faites et aboutir positivement. De plus, il éloigne tout risque juridique ou social pour les participantes. En effet, en raison de la méthodologie utilisée (le récit), il aurait été imaginable que certaines répondantes nous fassent un récit plus candide ou moins « organisé » que celui qu'elles auraient pu présenter à la Commission d'immigration et de statut de réfugié (CISR). Ce critère, qui reposait sur

des considérations éthiques et juridiques, a été respecté malgré le regret que nous avons eu de refuser certaines participantes potentielles en attente de statut. Ce choix s'est fait à contrecœur car, comme l'a souligné l'une de celles qui étaient dans cette situation, ce sont justement les femmes qui n'ont encore aucun statut permanent ou assuré au Canada qui connaissent le plus de difficultés. Une recherche complémentaire qui prendrait en compte la situation particulièrement difficile de ces femmes s'avère nécessaire.

Le dernier critère de recrutement portait sur la durée de résidence au Canada. Les répondantes potentielles devaient résider au Canada depuis moins de 10 ans. Leur installation était donc plus récente qu'ancienne. Notre recherche ne porte donc pas sur des trajectoires d'intégration sur le long terme mais davantage sur les premiers jalons de l'intégration au Canada, si l'on considère, comme de nombreux auteurs, que l'intégration réussie (aussi bien dans ses dimensions subjectives que structurelles) se déroule sur une période d'au moins 12 ans.

b) Composition de l'échantillon

Tableau 1 : Données démographiques

Âge	Statut matrimonial	Nombre d'enfants ¹
18-30 ans : 5	Célibataire : 8	0 : 6
30-40 ans : 13	Mariées : 11	1 enfant: 1
40-50 ans : 4	Séparées : 2	2 enfants: 2
50 ans + : 1	Veuves : 2	3 enfants : 3
		4 enfants : 5
		5 enfants et + : 5

¹ Donnée non disponible pour 1 répondante.

Tableau 2 : Scolarité et revenus

Niveaux de scolarité	Niveaux de revenus ²
Primaire : 1	0 – 9 999\$: 8
Secondaire : 10	10 000\$ - 19 999\$: 7
Collégial : 2	20 000\$ - 29 999\$: 3
Universitaire : 10	30 000\$ - 39 999\$: 3
	40 000 \$ et plus : 1

Tableau 3 : Statut et date d'arrivée

Date d'arrivée	Statut à l'arrivée
Moins de 2 ans : 5	Réfugiée Convention : 4
Entre 2 et 5 ans : 11	Demandeure d'asile : 18
Plus de 5 ans : 7	Parrainée par conjoint : 1

Les langues parlées

100% des interviewées parlent le français, puisque ceci faisait partie des critères de recrutement. Quinze ont signalé se débrouiller en anglais. Les autres langues parlées sont des langues africaines : le kinyarwanda (13 personnes), le swahili (12), le lingala (8), le kirundi (8). Trois parlent le chiluba, deux, le kikongo et une, l'arabe et l'hébreu. Rares sont celles qui ne parlent pas plus qu'une langue africaine, certaines en parlent jusqu'à quatre, d'autres, trois ; ceci s'explique par l'importance des migrations inter-africaines, la complexité des identités nationales sur le continent africain et le caractère artificiel des frontières héritées de la colonisation. Cette situation a créé, en effet, que les branches d'une même famille peuvent se retrouver éparpillées d'un côté ou de l'autre des frontières.

2.3. L'analyse

L'analyse des entrevues s'est faite selon les principes de l'analyse de contenu thématique. Une première analyse « verticale » de chaque entrevue a été faite par deux chercheuses afin

² Donnée non disponible pour 1 répondante

d'élaborer des codes autour des grandes thématiques évoquées plus haut (expériences de migrations et de la guerre, expériences et sens de l'intégration, accès et expériences des services). De plus des récits chronologiques d'expériences particulières ont été repris à partir des entrevues. Ce premier travail d'analyse a été mis en commun afin de compléter la liste des thèmes ou codes. De ce premier codage ont émergé des « théories intermédiaires » qui ont permis une première interprétation des données. Les résultats préliminaires - émergeant de la première lecture - ont été présentés au Comité consultatif afin d'obtenir sa rétroaction et sa validation.

Nous avons ainsi retenu les catégories d'analyse suivantes :

Le sens et l'expérience de la guerre pour les femmes. Cette catégorie d'analyse nous a semblé très importante dès le départ, car elle colore l'ensemble des expériences des femmes. Comme nous l'avons déjà dit, la majorité des récits recueillis portent sur des expériences de violence extrême et d'atrocités commises pendant et après le génocide rwandais et les guerres qui se sont déclenchées dans son sillage dans les pays avoisinants.

Les multiples atteintes à l'intégrité personnelle et les séquelles à court et long terme que provoque une situation de guerre, en particulier dans le contexte précité. Ces atteintes sont physiques, sexuelles, psychologiques et identitaires. Elles sont spécifiques à chaque individu mais nous les avons analysées dans une perspective différenciée selon le sexe. En effet, les souffrances et les pertes subies diffèrent selon l'appartenance à un sexe, non seulement en ce qui concerne les atteintes à l'intégrité sexuelle (viols, violences et esclavage sexuels prévalent pour les femmes) mais aussi en raison des rôles et divisions du travail assignés par des traditions culturelles. La prise de décision pour le départ, les réseaux permettant la fuite, les stratégies de survie pendant la fuite, etc. Ces données nous permettent de dresser une sorte de typologie des recours auxquels les femmes ont eu accès pendant la guerre, mais permettent aussi de démystifier certains clichés qui ont cours quant aux parcours des réfugiées qui parviennent jusqu'au Canada.

Les conditions d'intégration au Canada, c'est-à-dire les dimensions structurelles de cette intégration. Nous avons choisi ici de suivre les femmes dans leur parcours, des premiers instants au Canada au moment où nous les avons interrogées. Le temps, en effet, est un facteur extrêmement important pour comprendre les traces que peut laisser la guerre dans l'expérience d'intégration. Nous avons alors examiné les obstacles principaux qu'elles avaient rencontrés sur leur chemin de l'intégration, mais aussi les forces sur lesquelles elles ont pu compter pour survivre dans une société qui leur était souvent très étrangère.

Les bouleversements de la vie familiale. Déjà explorée par d'autres auteurs, cette thématique a une grande importance dans la vie des femmes qui ont accepté de nous répondre. Nous incluons dans les conditions d'intégration ces restructurations et bouleversements familiaux dans la mesure où ils déterminent en grande partie la façon dont les femmes vivent leur intégration.

Les services. Comme nous l'avons déjà souligné, les services auxquels les femmes ont eu recours constituent un support restreint mais important sur lequel elles doivent pouvoir compter.

Les dynamiques linguistiques et leur impact sur l'expérience des survivantes de guerre.

La place de la parole dans l'expérience des survivantes. Ce thème a graduellement émergé des entrevues et nous semble particulièrement important pour des femmes qui vivent en Ontario une situation linguistique minoritaire.

Nous avons basé notre plan du rapport sur ces grandes catégories d'analyse qui nous ont semblé le mieux décrire l'expérience de l'impact de conflits armés sur l'intégration des femmes rencontrées. Cependant nous avons choisi un plan de rapport davantage axé sur le récit et la chronologie afin que le lecteur et la lectrice puissent suivre en quelque sorte le cheminement des femmes que nous avons rencontrées.

2.4. Limites de la recherche

Comme nous pouvons le constater, les limites de cette recherche sont donc essentiellement de deux ordres :

a) Limites méthodologiques : comme dans toute recherche, des choix ont été opérés dans la manière de récolter l'information et de la traiter. Si nous avons, grâce à la cueillette des données, réussi à capter des éléments importants éclairant la trajectoire des survivantes, nous ne pouvons cependant prétendre rendre toute la richesse de leurs récits tant ils sont diversifiés et complexes.

b) Limites pratiques : les contraintes des échéanciers nous ont obligées à limiter la période de recrutement alors que des candidates potentielles manifestaient encore le désir de participer au projet. Les critères de recrutement dont l'exigence de détenir un statut légal d'immigration limitaient une plus grande participation vu le grand nombre de réfugiées encore en attente de statut. Une analyse en profondeur de certaines thématiques n'a pas été possible en raison du temps imparti à une recherche qui s'est révélée très complexe tant du point de vue de la méthodologie que de l'analyse.

2.5. Entrevues avec des intervenant-e-s du milieu

Bien que nous ayons avant tout fait reposer nos analyses sur les propos des survivantes que nous avons rencontrées, nous avons aussi recueilli les propos d'intervenants et d'intervenantes qui travaillent souvent auprès de ces femmes. Rencontrés en groupes focus (1 à Ottawa, 1 à Toronto et 1 à Hamilton), les intervenant-e-s nous ont indiqué ce qu'ils considéraient comme les besoins prioritaires des femmes et suggéré des pistes d'action pour leur venir en aide. Nous nous sommes rendu compte que leurs perspectives étaient souvent similaires à celles des femmes rencontrées. Nous avons donc décidé de mettre l'accent sur la parole des femmes dans ce rapport, et avons utilisé les propos des intervenantes surtout pour étayer les recommandations qui sont faites en fin de rapport et pour éclairer les rapports que peuvent entretenir les femmes avec certains services. De plus, leurs propos seront tout particulièrement significatifs lors de l'élaboration du second volet de ce projet concernant l'amélioration des interventions.

2.6. Éthique et déontologie

La recherche auprès de femmes qui ont connu des situations de violence extrême a, de toute évidence, des dimensions éthiques et déontologiques pour la recherche. Deux préoccupations nous ont particulièrement animées : la nécessité de maintenir un anonymat et une confidentialité strictes et la volonté de permettre aux femmes de raconter leur histoire sans que l'évocation de souvenirs ou d'expériences présentes douloureux ne leur cause préjudice. Nous avons alors consacré tout un mois au début de la recherche à nous assurer que les aspects déontologiques de l'étude seraient strictement observés.

D'une part, comme l'exigent les règlements universitaires concernant toute recherche impliquant des sujets humains, une demande d'évaluation du projet de recherche a été soumise au Comité d'éthique de l'Université d'Ottawa (Annexe 2 : certificat de déontologie). Ce dossier de déontologie spécifiant les exigences que devraient respecter toute personne participant comme chercheure ou membre du comité consultatif comprenait les éléments suivants :

- *Les conditions sous lesquelles se ferait le recrutement des répondantes.*

Le danger ici était que le groupe impliqué dans la recherche puisse attribuer nommément les propos recueillis à telle ou telle personne. En effet, même si la population réfugiée francophone connaît une augmentation substantielle en Ontario, il n'en reste pas moins que les gens se connaissent. Nous avons donc établi les règles suivantes :

- Toute personne du groupe participant à la recherche signait une déclaration solennelle selon laquelle elle s'engageait à ne diffuser aucun renseignement identifiant les répondantes à qui que ce soit, y compris à l'intérieur du groupe de recherche (Annexe 3 : déclaration).

- Des noms fictifs étaient attribués aux répondantes dès la transcription des entrevues. Ces noms fictifs étaient choisis par les chercheuses-intervieweuses qui seules avaient eu accès aux répondantes et à leur nom réel.

- Le recrutement des répondantes par les membres du Comité consultatif comprenait une clause selon laquelle le nom de la chercheuse était communiqué à la répondante potentielle qui devait elle-même prendre contact avec la chercheuse, sans intermédiaire. Elle avait alors accès à un numéro de téléphone sans frais accessible seulement par les chercheuses-intervieweuses (3 sur 5) et la personne qui avait contribué au recrutement ne pouvait savoir quelle femme avait accepté de participer à la recherche.

- Le formulaire de consentement éclairé sur lequel figurait le nom de la personne interviewée était collecté par la directrice de la recherche qui a gardé ces formulaires sous clé et n'avait aucun moyen de connaître la correspondance entre nom fictif et nom réel.

- Les enregistrements, qui contiennent parfois des détails identifiants, ont été conservés sous clé dans un endroit différent des formulaires de consentement. La transcription des entrevues s'est faite par une professionnelle de la transcription, elle-même soumise à la clause de confidentialité mentionnée plus haut.

- les résultats que nous publions dans ce rapport ont été passés en revue pour s'assurer qu'aucun détail identifiant n'ait pu se glisser dans le témoignage des femmes. Il nous a été parfois nécessaire de changer certains détails (sexe des enfants, certaines circonstances, etc.) pour faire cela³.

• *Les outils mis en place pour minimiser les désavantages de la recherche pour les répondantes.*

- Un formulaire de consentement éclairé spécifiant les buts de la recherche et la possibilité de se retirer si elles ne voulaient plus participer ou refusaient de répondre à certaines questions (Annexe 4 : formulaire de consentement éclairé). Les répondantes s'engageaient

³ Il nous a été impossible, dans certains cas, de dissimuler le pays d'origine de la répondante. En effet, comme nous le verrons, les guerres qui ont été évoquées par une grande partie de nos répondantes, sont particulières et relèvent davantage du génocide que d'actes de guerre « classique » (voir Chapitre 1, Partie II). Tel est le cas pour les personnes originaires ou ayant transité par le Rwanda. Dans la mesure, cependant, où les noms sont fictifs et où nous avons supprimé tout autre détail identifiant, nous pensons qu'il est très difficile d'attribuer les propos à telle ou telle personne nommément.

en toute connaissance de cause à témoigner de leur histoire et de leur expérience.

- Une formation particulière préalable des chercheuses en matière de réponse à des symptômes de stress post-traumatique. L'une des chercheuses de la recherche, psychologue et spécialiste dans le domaine, a conduit un atelier auprès des chercheuses pour les outiller dans leurs réponses aux émotions que pouvaient évoquer les récits. Pour le cas où celles-ci se révélaient trop fortes, l'entrevue était arrêtée et la chercheuse-intervieweuse faisait appel à son expérience de travailleuse sociale et aux outils mis à sa disposition pour aider la femme en détresse. Ce fut le cas pour deux entrevues parmi les 23 effectuées.

- Une liste des organismes qui pouvaient venir en aide aux répondantes leur a été systématiquement remise et a été commentée par les chercheuses-intervieweuses. Au besoin un suivi pouvait être fait auprès de la répondante pour l'aider dans ses démarches.

Au départ de la recherche, nous pensions – suite à certaines expériences de recherche parallèles – que nous rencontrerions quelques difficultés quant au recrutement de répondantes ayant vécu des situations de violence extrême dues à la guerre. Il nous faut pourtant, en fin de parcours, reconnaître qu'en fait, nous avons bénéficié du soutien des répondantes qui ont accepté de répondre à nos questions et n'avons rencontré que peu d'obstacles dans le recrutement. Ceci est certainement dû à la confiance qui existait entre la personne qui recrutait (souvent une intervenante ou une travailleuse sociale qui aidait la personne au départ) et la répondante. Nous pensons aussi, cependant, que notre recherche a aussi été l'occasion, pour les femmes à qui nous avons parlé, de dire ce qu'elles n'avaient jamais eu l'occasion de dire avant l'interview. Un certain nombre ont d'ailleurs clairement dit que tel était le cas. Sans aucun doute, cette confiance exprimée aux chercheuses comporte des exigences éthiques qui vont bien au-delà des règles déontologiques que nous nous étions données. En effet, il s'agit, à présent de rendre compte de l'expérience extraordinaire de ces femmes, de s'engager à les aider et de prendre acte de leur volonté d'aider celles qui n'ont pu ou voulu nous rencontrer. En un mot, il s'agit de rendre des comptes.

Partie II

La violence organisée et ses séquelles

Chapitre 3 Le récit de la violence

« *Ça dépasse ma capacité de penser... »*

Les conflits armés, les guerres traînent avec eux leur lot d'atrocités, de tragédies humaines, de violence innommable. Comment, alors, dire avec des mots ce que l'on a subi au plus profond de son être, de sa chair, de ses émotions ? Les survivantes participant à ce projet de recherche ont pourtant accepté de nous parler de cette expérience proche de l'indicible. Cette impossibilité de dire l'horreur de la guerre se profile non seulement à travers ce qu'elles entendent en général par conflit armé mais aussi par le récit de ce qu'elles ont traversé. Ce chapitre relate donc les récits de guerre des femmes non seulement pour que l'analyse qui sera faite de l'impact du conflit armé puisse prendre sens au regard de leur expérience mais aussi pour contribuer, même modestement, à lever le silence qui entoure des événements passés ou actuels qui ont vite été « oubliés » par les médias et la société canadienne. Car comme le dit Amélie :

Et je pense que les sociétés qui ne vivent pas ce genre de problème ne comprennent pas toujours totalement ce que les gens disent. Sinon, toutes ces guerres n'existeraient plus. Je pense qu'il suffirait d'une volonté de la communauté qu'on dit la plus puissante, l'Occident. Ils ne comprennent pas ce que les gens vivent. Sinon, il n'y aurait plus de guerre, plus jamais. Ils arrêteraient tout ça. Mais s'ils ont l'esprit tourné ailleurs, c'est qu'ils ne comprennent pas tout à fait l'ampleur de la destruction des vies humaines.
(Amélie)

3.1. Les conflits d'Afrique centrale

Les conflits auxquels les femmes rencontrées ont survécu ont des caractéristiques dont il faut tenir compte pour comprendre leurs récits. Comme nous l'avons dit plus haut, la majorité de nos répondantes sont originaires de l'Afrique des Grands Lacs (Rwanda et Burundi) et de la République démocratique du Congo (ex-Zaïre). Bien que précédés dans les deux premiers pays par des massacres et des conflits entre les deux « ethnies » vivant au pays et dans le troisième par les exactions d'un régime dictatorial corrompu, les conflits dont elles nous ont parlé tiennent davantage du génocide que d'une guerre « classique » entre armées nationales. Ils ont une date de naissance précise notamment au Rwanda, le 6 avril 1994, quand l'avion qui transportait les chefs d'État du Rwanda et du Burundi explose

au-dessus de Kigali, capitale du Rwanda. S'en suivra, le massacre systématique d'une partie de la population rwandaise, majoritairement des Tutsi mais aussi des Hutu qui, d'une façon ou d'une autre, sont considérés comme sympathisants ou collaborateurs des Tutsi. On estime qu'environ 800 000 personnes ont perdu la vie lors de ce massacre rwandais, sur une population de 8.4 millions de personnes et sur un territoire de la taille du 1/3 de la Belgique (Braeckman, 1994).

La situation du Burundi, déjà déstabilisée depuis son accession à l'indépendance en 1961 par des tensions inter-ethniques récurrentes, se dégrade également dans les mois qui suivent. La région est alors caractérisée par un déplacement important de population désorientée et dans un dénuement extrême qui tente d'échapper au danger. Cet exode provoquera à moyen terme la déstabilisation de la région est du Zaïre, la chute du régime de Mobutu en 1997 et une guerre civile qui dure encore. Nous n'entrerons pas ici dans le détail de l'histoire qui a fait l'objet de nombreuses publications (Braeckman, 1999a et 1999b). Les caractéristiques de ces conflits sont les suivantes et doivent être gardées en mémoire pour comprendre l'ampleur des traumatismes qui ont frappé les femmes que nous avons rencontrées :

- violence interpersonnelle généralisée. Les victimes des massacres et des guerres connaissaient souvent leurs assassins et ont vécu avec eux en tant que voisins, collègues ou même parents et amis ;
- violence systématique, de longue durée et délibérée provoquant le déplacement généralisé des populations ;
- destruction quasi-totale de l'infrastructure sociale (écoles, routes, ponts, magasins, hôpitaux, lois, etc.).

En un mot une *violence organisée* que la Croix rouge a définie ainsi : « La violence organisée consiste en l'utilisation délibérée et systématique de la terreur et la brutalité afin de contrôler des individus, des groupes et des communautés. L'usage d'une force écrasante entraîne la peur et un sentiment d'impuissance parmi les victimes. Ces méthodes entraînent la souffrance et des douleurs importantes, le recours au meurtre, à l'intimidation, aux menaces et dans certains cas, la destruction d'une communauté, d'un groupe ethnique ou de l'opposition politique ». (Kane, 1995 :5).

3.2. Le conflit armé selon les répondantes

Lorsque les participantes essaient de comprendre ce qui s'est passé et l'impact des conflits sur leur vie, elles font évidemment référence aux événements qui les ont touchées. Ces récits de guerre mettent en évidence le fait que, pour elles, le conflit armé qu'elles ont vécu se perpétue sous de multiples formes, même lorsqu'il a pris officiellement fin aux yeux du monde. En fait la guerre prend alors des formes insidieuses, psychologiques, latentes. Le conflit armé n'est dans ce cas compréhensible que par ceux et celles qui le subissent de l'intérieur. Leur définition du conflit armé est ainsi intrinsèquement liée à la perte de membres de la famille, d'amis, de proches ainsi qu'à la violence, au désordre, au chaos continu.

Les causes du conflit armé résident selon elles dans l'absence de démocratie dans leurs pays respectifs et dans les problèmes politiques qu'ils connaissent. Si le point de départ d'un conflit armé peut s'appréhender par les tueries, la déshumanisation, la destructions des liens et des biens sociaux, nul ne sait par après où se situent vraiment les responsabilités. Ainsi, après un certain temps, l'indexation devient le mode favori de justification, chaque camp trouvant en l'autre le bouc émissaire idéal et oubliant les racines mêmes du conflit. Il en résulte alors le sentiment que l'on ne peut plus être en contrôle de sa vie et de son avenir. « *Je ne pouvais rien faire, dit Mélanie. J'ai dit seulement advenue que pourra* ». Mais ce sont surtout dans les atteintes de toutes sortes que subissent les victimes que l'on peut comprendre l'ampleur des pertes qui ont affecté les participantes à la recherche.

3.3. Le récit de la guerre

Ces atteintes sont les plus visibles par les traces qu'elles laissent sur les corps meurtris de ceux et celles qui ont survécu à l'horreur. Les participantes nous en ont raconté les causes : massacres, viols, tortures et menaces de toutes sortes qui deviennent le quotidien des victimes et de leurs proches.

3.3.1 Les massacres

Perpétrés autant dans les domiciles que dans les rues, ces massacres touchent indistinctement femmes, enfants, personnes âgées, jeunes; ceux et celles qui y échappent ne doivent leur salut qu'à des circonstances de hasard :

Et puis après deux jours, ces gens-là qui tuaient les gens, ils sont venus à la maison. Moi, je me suis cachée dans le plafond. Et puis mes petites sont allées dans une armoire et puis ma mère est allée en dessous du lit. Malheureusement, ils les ont vues et puis on les a tuées. J'étais dans le plafond. Heureusement, ils ne m'ont pas vue. (Hélène)

La barbarie des actes posés n'épargne absolument personne, pas même les nouveaux-nés :

On a tué les gens. C'était vraiment un massacre. On prenait même un bébé comme ça, on voyait un bébé et on prenait un bébé qu'on déchire comme ça. (Gabrielle)

Ces massacres se font généralement à la faveur de la nuit et les personnes menacées n'ont d'autre choix que d'aller se cacher dans la brousse avec toutes les conséquences liées à un tel refuge :

J'étais là pendant la période de guerre. C'était une période qui était très dure et on ne savait pas si c'était la journée ou la nuit. Mais ce qui était préférable pour la partie menacée, c'était la nuit parce que la nuit, on pouvait se cacher. On pouvait rester tranquille. La journée, c'était très difficile parce que les tueurs étaient à la recherche dans la brousse avec les chiens. Ils avaient des armes, des machettes, des fusils... (Béatrice)

Mais les massacres pouvaient aussi avoir lieu la journée : les victimes n'avaient aucun répit, aucune chance réelle d'y échapper. Traquées de toutes parts et de tout temps, de jour et de nuit finalement, elles vivaient dans la précarité la plus extrême pendant des périodes indéterminées, nul ne sachant exactement quand le cauchemar prendrait fin :

On a tué aussi les membres de la famille. Donc, c'était vraiment pénible parce qu'à ce moment-là, on ne dormait pas dans la maison. La journée, on passait la nuit dans des maisons, mais la nuit, on allait dormir dans des brousses. Alors, à ce moment-là aussi j'étais jeune. J'avais aussi des petits frères et sœurs. C'était très, très pénible. Et maman aussi venait d'accoucher. Elle avait un bébé d'un mois et demi. Donc, voir un enfant qui commence à pleurer, tu l'étouffes. Là, c'était vraiment très pénible. On a vécu cette vie-là pendant six mois et après, c'était calme. (Chantal)

Même lorsqu'elles acceptent de témoigner et de partager leur expérience, aucun mot ne pourrait rendre ni traduire fidèlement leur souffrance :

Quand on passe la journée dehors, la nuit dehors, quand on passe une semaine sans avoir mangé quelque chose, tu vois, c'est une vie que je ne peux pas te décrire. Il faut vivre pour le connaître. Même maintenant aussi, des fois j'oublie comment. Je n'arrive pas à comprendre. Tu vois le problème? (Béatrice)

Les atteintes physiques s'accompagnent le plus souvent d'un sentiment très fort d'insécurité. Le fait de ne pas savoir quand, où et si on sera attaqué, le fait, particulier aux génocides, d'être attaqué par des personnes que l'on croyait bien connaître (voisins, collègues, amis) engendrent des peurs et des séquelles de toutes sortes.

La violence. On va dormir pendant la nuit. La police vient comme des bandits. On vous amène tous. Et maintenant, les policiers, on est venu, les tirs. Confusion totale. Nous avons fui. Chacun. Je suis rentrée à la maison. Vraiment, j'étais troublée. (Patricia)

À X, il n'y avait pas de sécurité. On pouvait t'enlever. On pouvait te tuer. On pouvait... C'était la loi de la jungle. À Z, ça allait mieux, à moins que quelqu'un ne te pointe du doigt, tel, tel, tel, tel. Alors là, tu peux être tué. (Mélanie)

La violence organisée dont ont été témoins de nombreuses répondantes ont pour effet de créer une désorganisation sociale totale, une rupture dans les liens sociaux les plus ordinaires.

Alors, la menace continua. Les gens commencent à se décourager encore. Tu vis dans la peur. Avant, il n'y avait pas cette peur, mais c'est après maintenant que tout le monde a peur. Je me souviens, juste après, à la fin des événements, c'était pas facile de se retrouver maintenant face à face, même avec un ancien collègue parce que tu te dis... et s'il me tuait maintenant? (Amélie)

3.3.2 Les viols et les violences sexuelles

Utilisé comme arme de guerre, le viol est pratiqué dans tout conflit avec la volonté affichée d'humilier l'adversaire, de marquer sa mémoire et son corps de façon perpétuelle. Grâce aux diverses luttes des organisations de défense des droits de la personne de par le monde et à l'implication des victimes dans ces luttes par leurs témoignages, les cours internationales (Tribunal d'Arusha, Tribunal pour l'ex-Yougoslavie) reconnaissent désormais le viol comme une arme de guerre alors qu'il était auparavant ignoré, relégué au rang des atteintes collatérales imputables à toute situation de conflit armé où le désordre et

la loi de la jungle sont rois. Le viol qui touche en grande majorité les femmes, les jeunes filles et les enfants tend à devenir une arme systématique dans les conflits inter-ethniques et l'Afrique ne fait pas exception à cette règle comme le dénotent ces témoignages :

Puis pendant la guerre, il y avait beaucoup de viols pour les petites filles. On tuait les garçons, mais les filles, on les violait. Il y avait du SIDA, il y avait des maladies sexuellement transmises, beaucoup de choses comme ça. Puis les filles, on les violait. (Louise)

Le sentiment d'impuissance face à l'inévitable est insupportable et la mémoire demeure marquée à vie mais aussi celle de l'entourage et singulièrement des enfants :

Jusqu'aujourd'hui, jusqu'aujourd'hui, c'est très difficile d'effacer ça de ma tête parce que j'ai vu des femmes (inaudible) éventrées pour sortir l'enfant dedans après l'avoir violée [...]. Elle est enceinte. On l'enfoncé dedans. On met du sable jusqu'au cou. (Emma)

Les récits qui nous en sont fait sont sobres mais terribles :

C'était pas facile, mon emprisonnement, vu que j'étais enceinte, et je ne le savais pas après parce que quand j'étais arrêtée, j'avais été violée et j'avais été violée devant mes enfants. C'est pas facile. Alors, c'est quelque chose qui restera toute la vie dans la vie de mes enfants. (Emma)

Le viol s'accompagne également d'autres agressions et peut s'étendre dans le temps sous forme d'esclavage sexuel. Laurence, par exemple, avait 11 ans lorsque après le meurtre de son père, elle a été « prise comme femme », avec sa sœur un peu plus âgée par les assassins de son père, sous menace de mort.

Qu'est-ce que tu dis [à ce moment-là]? nous dit-elle alors. On a dit « pas de problème ». On est allé vivre avec ces... Imaginez-vous être une femme de quelqu'un qui a tué ton parent. C'était vraiment, vraiment difficile. Tout ça, ce sont des choses qu'on... C'est le problème normalement que les femmes ont dans la guerre parce qu'il y a des violations, il y a de tout. Même si on a dit oui, oui, oui, on va être votre femme, c'est pas qu'on voulait... (Laurence)

Tout comme le viol et les massacres, la torture et les menaces sont permanentes dans les situations de conflits armés ou même simplement dans des pays sans conflit armé déclaré et où règnent des régimes dictatoriaux. Les moyens employés visent à terroriser les victimes pour les réduire au silence et empêcher toute dissidence. Les femmes rencontrées nous ont ainsi fait le récit de violences inimaginables, d'actes de déshumanisation qui ont eu de

profondes répercussions psychologiques en raison des traumatismes qu'ils provoquent.

Louise raconte ce qui s'est passé lorsque sa famille a été attaquée :

Et puis après on a coupé avec la machette les mains de mon frère à nos yeux, parce qu'on était étonné. Tout le monde était là. On était effrayé. On a vu couper vraiment. Et puis on a donné à ma mère : « Mange! » Tout à coup, moi, j'étais comme... j'ai perdu la mémoire parce que je ne sentais pas ce que je vois. (Louise)

Les atteintes physiques ébranlent l'intégrité psychique des personnes témoins d'actes de barbarie. Mais quel est l'avis des femmes sur ces violences spécifiques aux femmes?

Les avis divergent quant à l'impact du conflit armé sur les individus dépendamment de leur sexe. Si cela peut apparaître à première vue un peu indécent de poser la question en termes de sexe, il est important de clarifier que notre but en le faisant n'est pas de quantifier la douleur, ni de chercher à savoir qui de l'homme et de la femme souffre le plus de la guerre, mais bien de poser la question de savoir comment ce vécu de guerre est intégré. Comme êtres humains, les femmes et les hommes vivent et souffrent des mêmes choses, mais il nous apparaît que cette souffrance est vécue *différemment* selon qu'on est une femme ou un homme, cependant sur ce point il n'y a pas d'unanimité :

Non. La violence, c'est la violence. Y a pas de sens. Bon, il y a la différence peut-être l'histoire est différente, mais si l'homme a vécu la même torture, et la femme a vécu une autre torture, c'est la torture. Quoiqu'il en soit, peut-être la gravité n'est pas la même, mais c'est la torture. (Ève)

La différence ne réside donc pas tellement dans l'appréciation quantitative de la douleur mais bien dans *la manière* dont cette douleur affecte la personne touchée et selon Emma, l'impact diffère parce que naturellement, la femme et l'homme sont différents :

Oui, oui, c'est très, très différent. C'est très, très différent. La femme, c'est un être faible physiquement mais moralement elle est plus intelligente que l'homme. Oui, parce qu'on a de la compréhension. Les hommes n'en ont pas. Ils voient seulement leurs intérêts personnels. (Emma)

Charlotte pense qu'effectivement, les femmes vivent le conflit armé d'une manière différente des hommes car dit-elle :

Les hommes, on les fait beaucoup souffrir pendant la guerre, mais les femmes, quand ça arrive au moment des violations-là, on touche à ta pudeur, ça devient

encore quelque chose de très difficile pour toi et tu ne sauras pas le supporter. Les hommes, on les tabasse et des histoires comme ça. (Charlotte)

Les viols ne sont pas encore reconnus comme des crimes à part entière et des esprits tendancieux veulent les relativiser, voire les peser dans une balance :

Il a fallu que les femmes se battent. Je te jure, c'était un combat terrible. Même pour les hommes qui étaient de notre côté, ils ne comprenaient pas comment on pouvait comparer le viol à un meurtre. Souvent ils te disent effrontément : « où est ton mari ? » - « ils l'ont tué ». « Tu vois, lui, il n'est pas là mais toi tu es encore là. Qu'est-ce que tu réclames ? tu n'as pas perdu une jambe, ni un pied ni un bras. Et maintenant, tu veux qu'on punisse celui-là comme celui qui a tué ton mari ? Ce n'est pas la même chose. » (Amélie)

La vie des femmes reste suspendue au regard social des membres de leurs familles, de leur communauté ici comme au pays et elles doivent endurer tout cela dans le silence et l'exemplarité. Alors :

Tu souffres comme ça, seule. Qu'est-ce que tu vas faire ? Il n'y a rien. Il n'y a rien à faire. Au contraire, si on apprend que tu n'es pas sérieuse là, c'est déjà un autre problème de morale. Il faut que tu restes comme ça pour que le moral soit un peu bien, malgré que tu as d'autres problèmes. Il faut respecter ces points-là. J'ai dit que c'était différent des hommes. (Charlotte)

3.4. Un traumatisme individuel et collectif

La torture psychologique, ainsi que la peur et l'insécurité subies par les victimes produisent immédiatement des effets très difficiles à surmonter :

[Après le génocide] Tout le monde, je dirais, on se disait en bonne santé, mais chacun avait son traumatisme à sa façon. Que ce soit ceux qui ont vécu la guerre, ceux qui ne l'avaient pas vécue, qui venaient de l'extérieur, tout le monde avait son traumatisme. Alors, deux fous qui se rencontrent, ça donne un fou à quel degré ? (Diane)

Le traumatisme est à la fois individuel et collectif :

Et tout le monde est traumatisé, la destruction des psychologies humaines, du matériel, des biens, des maisons brûlées. (Amélie)

Traumatisme individuel car il marque les corps :

Entre-temps [juste après les événements] je tombais souvent très malade, un mal de tête. Je pense que c'était beaucoup de pression. J'avais vraiment peur pour ma vie parce que je fonctionnais 24 heures sur 24 heures après le traumatisme. C'était fou ! J'avais des maux de tête terribles. (Danielle)

D'ailleurs certaines reprennent à leur compte le langage du stress post-traumatique pour comprendre et pour mettre des mots sur ce qui s'est passé :

J'étais vraiment fatiguée, fatiguée, fatiguée. J'étais stressée. Chez nous, on ne parle pas de stress. J'ai compris le mot stress et j'ai pu comprendre les signes, les symptômes comme ça, mais chez nous, on ne sent rien. On est comme fous. Et puis j'étais malade. J'étais malade partout et je ne savais pas ce que j'avais, mais c'est le stress qui m'a fait passer comme ça. (Denise)

La médication entre désormais dans le quotidien de la vie.

Je ne pouvais pas fermer les yeux. Aller au lit comme ça, fermer les yeux, je voyais tous les événements retourner dans ma tête. Je travaillais 24 heures sur 24, jusqu'assez que les médecins m'ont donné des sédatifs. Oui, ils m'ont donné des sédatifs pour que je me repose. Je faisais des cauchemars en pleine journée. (Mélanie)

Pour d'autres, comme Denise, les secours psychologiques et psychiatriques, d'origine européenne ou canadienne, qui ont pu être proposés aux victimes du génocide, dans les mois et les années qui l'ont suivi n'ont pas vraiment été utiles. Nous reviendrons sur cette question plus tard, mais écoutons sa réaction :

Des gens de l'Europe et du Canada [...] venaient te demander des questions : comment tu as vécu ça? Comment tu as vécu quand on a tué ou coupé le bras de ton père? Comment tu te sentais? Mais pour nous, ça c'était comme... comme torturer. On n'a pas aimé cette expérience. (Denise)

Le conflit armé désagrège les infrastructures sociales, atteint les victimes dans leur intégrité physique et morale et porte atteinte à leur dignité d'êtres humains, de personnes qui se sentent dépouillées de tout parce qu'elles ont subi toutes les formes d'humiliation possibles. Traumatisme collectif car portant atteinte à la dignité de l'être humain dans son ensemble et à la capacité de vivre ensemble.

La précarité des conditions de vie en temps de conflits à laquelle s'ajoutent les humiliations subies dans les camps, les prisons et dans les rues ôtent aux victimes tout sentiment de valeur. De fait, c'est peut-être cette déshumanisation, cette impression d'être réduite à la condition animale, par ailleurs visée par les combattants, qui affectent le plus les victimes, autant que les pertes physiques, les sentiments d'insécurité et les atteintes à l'intégrité

psychologique. Gabrielle, par exemple, a dû se réfugier dans une gare pendant que le génocide battait son plein :

On est resté là pendant deux mois. Et dans cette gare-là, il n'y a pas de toilettes, il n'y a pas de marché, il n'y a pas des hôpitaux et on dormait dehors comme ça. Là où tu as une petite place dehors, sous la pluie, sous le vent, avec le froid, tout ça, et c'était dur. (Gabrielle)

Dans les camps de réfugiés également, le sentiment de n'être pas considéré comme faisant partie de l'humanité est prévalent :

Les T [nom du pays où se trouve le camp de réfugiés] ne prennent pas les réfugiés comme des êtres humains. Ils ne mangent pas bien. Ils demeurent dans des mauvaises conditions. C'est très difficile dans les camps de réfugiés en Afrique. (Roberta)

Mélanie a vécu longtemps dans un camp de réfugiés à l'extérieur de son pays d'origine :

Dans les camps de réfugiés, on vous donne une ration mensuellement ... Par exemple, je recevais 12,5 kg de farine de maïs, 75 ml d'huile pour la cuisine, un papier hygiénique, 2 kg d'haricots secs, une boîte d'allumettes et de temps en temps, ils donnaient du pétrole, 2 l de pétrole. Mais ça, c'est pour un mois. Donc, pour la femme, ils ne pensent pas que la femme doit utiliser des bandes hygiéniques. On se débrouille, tu vas te couper des morceaux de tissu. Et le savon, c'est rare, c'est rare qu'ils donnent du savon. (Mélanie)

La déshumanisation, manifeste dans les actes de barbarie que subissent les victimes, n'a pas de limites :

Par exemple, ils prenaient un pot de peinture, ils prenaient des pots de peinture, ils donnaient aux prisonniers de faire leurs besoins dedans, les vomissements, tout, ils mélangeaient tout ça et ils le faisaient boire. (Danielle)

Traumatisme collectif car il atteint l'ordre social et les points de repère connus.

La chute brutale dans l'ordonnement social, les pertes physiques, psychologiques et la peur s'accompagnent aussi de pertes matérielles et sociales.

À X, on avait une maison, on avait des biens mais quand la guerre a commencé, c'était maintenant juste sauver sa peau [...]. Et puis arrivés au (...), les gens qui devaient nous accueillir là-bas étaient déjà morts. Tu ouvrais la maison et il n'y avait plus personne et on avait tout pillé. On entrait dans la maison, on commençait avec le peu d'argent qu'on a pu amener sans pour autant vendre quoi que ce soit des biens qu'on avait là-bas, juste acheter le matelas. (Chantal)

Le désir de se mettre à l'abri domine tout et on n'a pas le temps de penser à ce que l'on a, car il faut préserver ce que l'on est. Ce n'est qu'une fois le danger passé qu'on peut repenser à ce que l'on avait, avoir la conscience de ce que l'on était :

Chez nous, il fait chaud. On fait la sieste. Il y a quelqu'un qui prépare pour vous la nourriture. Ça arrivait à midi et tu es servie. Vous faites un peu la sieste. Il y a quelqu'un qui garde les enfants. Il y a quelqu'un qui lave les habits. Vous voyez ? C'est tout un changement, quoi. (Sophie)

Toutes les souffrances vécues et enfouies finissent par gruger le capital de confiance en soi. On se sent lassé de tout, dégoûté, découragé et chaque jour devient comme une montagne à gravir :

Bon, la vie sociale comme telle. Avant, par exemple, les biens matériels, puisque tout ce que j'avais comme biens matériels à la maison, tout ça c'est resté. C'est éparpillé. Je ne sais pas où c'est parti. Je ne sais pas qui a cueilli tout ça. Mais tu vois, recommencer encore la vie à travailler, chercher de l'argent pour payer. C'est pour payer cela. Mais sur ce sujet-là, c'est seulement pour manger puis après, le reste, ça ne m'intéresse pas. (Charlotte)

3.5. Survivre

Ce résumé très rapide que nous venons de faire des récits de guerre des femmes rencontrées fait peu justice aux émotions que les femmes ont pu exprimer quand elles les faisaient. Nous pouvons néanmoins déjà constater que les expériences des survivantes auront des répercussions évidentes. Séquelles physiques et psychologiques, chute souvent brutale dans le statut social, perte des repères identitaires et sociaux sont les conséquences souvent inévitables de la violence organisée qu'ont connu les femmes rencontrées (voir Chapitre 4). Il nous faut cependant, attirer aussi l'attention sur la capacité d'agir des femmes qui ont traversé ces conflits. Il serait facile en effet de présenter les répondantes comme victimes des conflits; ballottées par des événements sur lesquels elles n'auraient pas d'emprise. Tel n'est pas le cas et cela pour plusieurs raisons. D'une part, les conflits qui sont évoqués dans ce rapport se sont déroulés sur une période assez longue. Parmi les répondantes qui ont connu le génocide au Rwanda (avril – juillet 1994), par exemple, beaucoup sont restées au pays et n'ont décidé de chercher refuge qu'au moment où il leur a semblé que le conflit, qui se poursuivait de façon larvée, les mettait à nouveau en danger. Il a donc bien fallu survivre pendant ces années d'après guerre, mettre en œuvre des stratégies de survie et se reconstruire après les tragédies que nous venons d'évoquer. D'autre part, si nous voulons

rendre justice aux femmes que nous avons rencontrées et bâtir des interventions appropriées, il nous faut comprendre sur quelles forces elles ont pu compter pour s'en sortir.

En effet, la vie au pays en temps de conflits armés est caractérisée par l'incertitude, la précarité, les angoisses de toutes sortes mais aussi par d'extraordinaires capacités de survie dont font preuve les personnes menacées. Les stratégies de survie se perçoivent à travers plusieurs facteurs dont les principaux font l'objet de cette section.

3.5.1 L'emploi et l'aide aux autres

Il ne faut pas oublier que les personnes vivant dans des régions en conflit continuent de vaquer à leurs occupations quotidiennes tout en aidant les autres, membres de la famille survivants mais aussi victimes inconnues. Aider les autres reste un moyen de ne pas penser à ce qui se passe tout autour, de ne pas sombrer dans la folie ambiante. Pour rendre compte de ceci, nous avons choisi de comprendre comment Mélanie et Laurence l'ont fait.

Admise à l'hôpital après avoir échappé à la mort, Mélanie se met au service de la Croix-rouge locale pour soigner les blessés présents dans l'hôpital où elle est soignée. Seul hôpital de la région encore fonctionnel, on peut imaginer sans peine son débordement. Mélanie continue d'y travailler sans arrêt au plus fort des bombardements qui forcent l'évacuation des médecins. En tant que mère-substitut, elle s'occupe ensuite d'orphelins malnutris afin de leur redonner la santé physique et morale, leur redonner un peu goût à la vie. Elle travaille également à la pharmacie, sert d'interprète et sur les routes où s'entassent les colonnes de réfugiés qui meurent du choléra et du tétanos, elle s'improvise infirmière et apprend à faire des perfusions sans le matériel requis. Tout l'argent qu'elle réussit à économiser durant ce temps dans ces camps, elle le remet entièrement à son frère. Elle ne trouvera refuge que dans un camp très éloigné de son pays natal, en compagnie de ses frères. Elle trouve alors un emploi de domestique dans la ville avoisinante pour subvenir à ses besoins et à ceux de son jeune frère. Elle sera admise par le Canada comme réfugiée au sens de la Convention, des années après les événements qui ont bouleversé sa vie.

Si Mélanie a beaucoup travaillé à aider des inconnus, Laurence, elle, est devenue la mère de ses jeunes frères et sœurs suite à la mort de ses parents. L'espoir de les voir grandir en sécurité et peut-être pouvoir s'épanouir un jour guide beaucoup de ses actions et donne un sens aux épreuves par lesquelles elle est passée.

Moi, j'avais deux frères et une sœur. Ils étaient vraiment petits et j'étais comme leur mère. Je faisais tout. Je me suis dit que même si moi je meurs, eux, auront peut-être un avenir. Et maintenant, je suis sûre qu'ils auront un avenir. Comme ma sœur, elle est vraiment intelligente, je sais qu'ici, au Canada, elle va réussir. Je serai contente, même si moi, ma vie...va toujours être comme ça, comme un enfer, mais je sais que j'ai donné vie à d'autres personnes. (Laurence)

Les récits des répondantes sont ainsi émaillés d'anecdotes montrant l'entraide et l'aide apportée aux plus jeunes et aux plus démunis. Alors que les liens sociaux habituels se délitent tout autour, d'autres liens se déploient auxquels se raccrochent de nombreuses femmes. Louise nous raconte ainsi comment la survie de ses sœurs a compté pour elle :

Et puis mes petites sœurs, c'étaient des filles. J'avais 14 ans quand j'ai perdu mes parents. J'étais comme une mère. Je devais prendre soin d'elles [...] Elles étaient très petites. Mais pendant les vacances, j'essayais de garder des enfants. Je ramassais un peu de sous. J'achetais quelques vêtements, quelques cahiers, des stylos pour mes petites sœurs, pour qu'elles puissent étudier pendant tout ce temps-là. En tout cas, à partir de la quatrième, cinquième, sixième, après l'école secondaire, toujours je faisais comme ça pour l'année qui commence. (Louise)

Ces femmes, elles-mêmes victimes, elles-mêmes menacées, n'hésitent pas en dépit de leurs propres souffrances physiques et morales à se dévouer aux autres.

3.5.2 La spiritualité

Dans la tourmente la plus effroyable, on parvient à puiser en soi les forces de survivre. Ces forces, nous pouvons les percevoir comme immanentes à notre être, à notre volonté. Cette puissance qui dépasse nos propres capacités, nous oriente vers l'espoir, c'est tout le sens de la spiritualité, omniprésente dans les témoignages des survivantes. Quels que soient les moments de doutes suscités par les événements subis, nous notons une forte importance accordée à la spiritualité comme catalyseur, comme une force à laquelle on s'arc-boute :

Oui, bien sûr. Pendant la guerre, c'est la première chose qu'il faut avoir [la foi], dit Diane. Il faut être confiante en Dieu et puis il faut avoir de l'espoir. Il ne faut pas lâcher, donc, il faut toujours dire demain, je dois survivre pour demain. Je dois survivre pour demain. Et surtout quand on a les enfants, on doit dire il faut

donc que mes enfants ne me voient pas en faiblesse. Il faut toujours avoir une force. Sauf que quelquefois, c'est vraiment difficile. (Diane)

3.5.3. *Le réseau familial*

Malgré la désagrégation du contexte social, le réseau familial subsiste et s'organise de son mieux pour aider les membres en détention, menacés, poursuivis. La famille d'Emma s'est occupée de ses enfants pendant sa détention en prison. Louise bénéficie du soutien total de son oncle qui la recueille à la mort de ses parents, la scolarise et l'aide à s'enfuir du pays par la suite. Mais ce réseau familial a un caractère précaire dans la mesure où son existence est liée à la chance de survie de ses membres. D'autres survivantes n'ont pas pu en bénéficier, leurs familles ayant été entièrement massacrées. Ceux qui survivent donc aident les autres en danger, souvent au risque de leur propre vie.

3.5.4. *L'engagement politique*

Au plus fort du tourbillon, des femmes ont le courage de mener de front un combat politique. L'histoire d'Ève est particulièrement caractéristique de cette façon d'agir, qui ne concerne pas toutes les femmes rencontrées, bien sûr, mais illustre l'importance de l'engagement politique pour survivre.

À 16 ans, elle s'engage dans un parti politique d'opposition composé de jeunes de son âge. Le pouvoir en place sévit et arrête plusieurs membres de ce parti, dont Ève, qui est battue et affamée pendant sa détention. Relâchée après trois jours de sévices, elle est de nouveau arrêtée après 3 mois, torturée et violée pendant cinq jours. Après des attaques répétées et parfois mortelles contre des membres de sa famille, elle est l'objet de persécutions diverses après sa libération et décide de fuir un an après. Cette douloureuse expérience qui l'a, on s'en doute, profondément meurtrie, n'a pas entamé sa volonté farouche de réussir sa vie au Canada car elle se trouve un travail à peine trois semaines après son arrivée ici et un logement seulement après deux semaines. Battante et déterminée, elle a poursuivi ses études.

3.6. Fuir : « C'était juste sauver sa peau »

Même dans l'extrême urgence, quitter son pays, sa famille, les lieux qui vous ont vu naître et grandir, là où vous avez bâti à votre tour une famille n'est jamais une décision aisée. Et quand on se retrouve dans une telle situation inextricable, le choix de partir n'est plus vraiment un choix mais devient une obligation, un devoir. Devoir de sauver sa peau mais aussi celui de préserver la vie de ses proches. Prendre tout à coup conscience que sa propre survie et celle des autres dépendent entièrement des décisions que l'on va prendre représente un lourd fardeau à assumer mais l'instinct de survie a déjà pris le dessus.

3.6.1. L'instinct de survie

Les circonstances immédiates des départs forcés sont marquées par la précipitation et parfois il faut user de ruse pour pouvoir s'enfuir :

Oui. Ils m'ont sortie là et c'était deux heures et quelque du matin, une nuit vraiment noire, pendant une nuit noire. Alors, nous sommes arrivés chez moi, à la maison. On a pris les enfants comme ça avec leur robe de nuit, les pyjamas. [Le prêtre nous a aidés]. Alors, j'étais déguisée et ça m'a toujours fait rire. J'étais déguisée en religieuse. Et ils m'ont sortie. (Emma).

Compte tenu de l'attachement affectif qu'on éprouve à l'égard de son milieu habituel de vie, la décision de partir est toujours retardée, remise jusqu'à ce qu'aucun choix ne soit plus possible :

Alors, je me suis dit bon, j'ai un bon travail, j'aime mon pays, il n'y a pas vraiment la guerre qui est sur moi, mais il y a une autre forme de guerre qui est plus compliquée et puis je ne sais pas jusqu'à quand ça va durer. C'est pour ça que je me suis décidée de tout laisser et de venir pour qu'au moins les enfants puissent avoir cette paix, parce qu'ils étaient traumatisés. (Chantal)

Les menaces de mort, le sentiment d'insécurité qui pèsent sur les survivantes pendant et après les conflits deviennent si forts que les résistances initiales liées à la décision de partir, tombent d'elles-mêmes :

Ils ont commencé à nous persécuter. C'est pour cela, moi, je me suis enfuie avec les enfants ici au Canada. (Patricia)

Quand on a vu la mort de si près et qu'on y a survécu, on finit par se convaincre qu'on ne saurait rien expérimenter de pire, jusqu'à ce que la réalité vous rattrape de manière abrupte :

À ce moment-là, on ne pensait pas beaucoup à l'insécurité. Tu avais touché le fond où tu pouvais mourir. Finalement, on a commencé à penser à l'insécurité, à des menaces. Les génocidaires qui étaient partis ont commencé aussi à revenir et ils avaient le même désir de tuer malgré tout. Alors, c'est comme ça que j'ai quitté. (Danielle)

En effet, dans de telles circonstances, les survivantes constituent un danger permanent pour leurs bourreaux, des menaces quotidiennes à leur quiétude comme le raconte si bien Louise :

J'ai dû quitter le pays à cause des menaces. J'étais en danger. J'étais au point de mourir si je ne quittais pas le plus tôt possible. J'avais un oncle qui m'a élevée après la mort des mes parents, et puis après la menace, j'avais déjà commencé à investiguer [ce qui s'était passé]. [...] Et j'ai eu des menaces des gens qui ont tué mes parents qui voulaient me tuer aussi parce qu'ils voyaient qu'à la longue, je serais un danger, je serais... peut-être que je serais capable de les dénoncer devant la justice. (Louise)

Le répit est encore loin et une fois la décision définitive de partir prise, rien n'est acquis, tout ne fait que commencer. Quitter des zones de conflits même quand le danger de mort paraît si évident représente un véritable parcours de combattant pour les personnes traquées.

3.6.2. Des réseaux de départ

Par réseaux, nous désignons toutes les personnes qui ont aidé au départ des survivantes que ce soit les rencontres de hasard, la famille, les amis, un patron, un membre de la communauté. À l'exception d'une répondante, l'on se rend vite compte que ce ne sont pas des circuits bien rôdés ou des filières organisées qui les ont aidées.

De plus, à l'exception des répondantes sélectionnées par le Haut Commissariat aux Réfugiés pour bénéficier de la réinstallation à titre de réfugiée, la grande majorité des victimes des conflits armés doivent se débrouiller pour trouver les voies et moyens de sortir des situations de danger. Certaines femmes peuvent se voir délivrer un visa d'admission

temporaire au Canada ou aux USA comme ce fût le cas pour Sophie : « *La chance du visa. Par coup de chance...* ».

Mais il faut encore payer les billets d'avion dont le prix est généralement exorbitant pour des personnes vivant dans un pays dévasté par la guerre. Les personnes menacées n'ont d'autre choix que de s'endetter en empruntant ici et là. Une fois les titres de voyage en main, un vrai pèlerinage s'amorce qui conduira les personnes en quête d'abri à travers des pays tiers.

3.6.3. *La migration africaine*

Ces pérégrinations vont des camps de réfugiés à des abris de fortune dans des gares, des aéroports, de pays en pays, la plupart du temps dans les pays voisins à ceux des zones de conflits. Certaines des survivantes ont eu à errer à travers cinq pays différents avant de pouvoir quitter la région concernée et atteindre le Canada. D'autres ont séjourné dans des camps de réfugiés pendant deux ans dans des conditions inhumaines. Toutes ces personnes ont dû se dépouiller de leurs biens, de leur argent pour espérer rejoindre la frontière la plus proche.

Conclusion

En conclusion de ce chapitre, il est nécessaire de souligner trois éléments importants.

1. L'ampleur et la férocité des violences que les femmes participant au projet ont connues.

Les situations de violence extrême ont des conséquences que nous analyserons dans le chapitre suivant. Ce qui apparaît évident dans les récits des survivantes, ce sont les aspects à la fois individuels et collectifs des traumatismes qu'elles ont traversés. De plus, malgré les origines politiques et sociales des conflits traversés, l'on se rend compte combien c'est le non-sens de la violence qui bouleverse les survivantes. En fait, comme le dit Rousseau (2000 : 191), « la violence organisée est d'abord et avant tout un traumatisme du non-sens, c'est-à-dire qu'elle provoque un sentiment d'absurdité et désorganise la cohérence de

l'univers personnel ». De plus, cette violence n'est absolument pas compréhensible par ceux qui ne la vivent pas ou ne l'ont pas vécue.

2. Les récits recueillis montrent également le caractère spécifique de l'expérience des femmes en temps de conflit de ce type.

D'une part, les femmes sont en effet principalement visées par les violences sexuelles. Nous avons relaté de façon brève ce que les femmes nous ont dit de ce qui leur était arrivé. Il n'en reste pas moins que c'est sans doute l'un des aspects les plus déshumanisants de leur expérience. Et contrairement aux idées reçues sur la réticence « traditionnelle » des Africaines à parler de cet aspect de leur expérience, celles que nous avons rencontrées n'ont pas hésité à en parler, comme le montre aussi une enquête réalisée sur la violence sexuelle contre les femmes et les filles à l'est du Congo (Human Rights Watch, 2002).

D'autre part, qu'elles le veuillent ou non, plusieurs des femmes rencontrées ont maintenu et assumé un rôle d'aidante proche d'un rôle maternel pendant longtemps au sein même d'une société en crise. Devenues très jeunes l'appui principal de leurs frères et sœurs ou participant auprès d'organismes humanitaires au soulagement des victimes de guerre, elles semblent rester le pilier sur lequel repose la survie.

3. La durée du danger

La plupart des femmes interrogées n'ont pas fui tout de suite après les massacres dont elles ont été témoins ou victimes. Elles ont attendu longtemps, pour des raisons matérielles, politiques ou dues à leur histoire personnelle, avant de prendre la décision de s'enfuir. Elles n'ont entrepris leur migration forcée qu'une fois convaincues que leur propre vie ou surtout celle de leurs proches (en particulier leurs enfants) était en danger. Leur expérience s'inscrit donc dans la durée. D'autre part, en survivant pendant longtemps dans des situations extrêmement difficiles, elles ont pu développer des stratégies et des mécanismes qui en font non des victimes passives comme on voudrait parfois les dépeindre, mais des femmes dont les capacités d'action doivent être reconnues.

Trois points à retenir donc pour développer des interventions appropriées auprès des femmes survivantes des conflits dont nous avons parlé :

La nécessité de bien connaître les contextes et les événements particuliers qui se sont déroulés dans telle ou telle région du monde. Les violences vécues par les femmes ne sont pas génériques. Elles appartiennent à une époque et à des conflits particuliers qui, même si sur certains aspects peuvent se comparer à d'autres (Bosnie, Holocauste), se caractérisent par des contextes politiques et culturels spécifiques.

Il est nécessaire de prendre en compte le fait qu'être femme les a exposées à des vulnérabilités spécifiques dont les violences sexuelles, bien sûr. Leur rôle de mère, réel ou substitut, leur a permis parfois de donner sens à ce qui se passait autour d'elles, mais les a aussi rendues plus vulnérables car elles ont été en charge de la sécurité de leurs proches et de leurs enfants.

Toute intervention devrait compter sur les capacités d'agir des femmes. Elles ont traversé d'énormes difficultés et ont donc développé, par là-même, une résilience sur laquelle elles peuvent et doivent compter.

Chapitre 4 Les séquelles de la guerre

Les femmes que nous avons rencontrées sont des survivantes à plus d'un titre : elles ont survécu aux horreurs du conflit armé, aux massacres, au viol, aux tortures mais elles ont aussi survécu à l'épreuve d'en reparler, car en reparler leur a fait revivre d'une manière ou d'une autre ce cauchemar. Avant d'aborder l'impact de l'expérience de la guerre sur l'intégration des femmes au Canada, il nous a semblé important de décrire les séquelles et les traces que la guerre (et le génocide) ont laissé en elles et cela dans leurs propres mots. Ce chapitre est consacré aux différentes pertes physiques, matérielles, psychologiques et identitaires qui ont des répercussions importantes sur leur capacité de s'intégrer au Canada. Au niveau personnel, elles sont des traces de la souffrance endurée pendant la guerre. Mais elles ne s'arrêtent pas au plan personnel. Comme nous le verrons au chapitre 8, ces pertes et ces deuils concernent aussi la famille et la communauté toute entière.

4.1. Les séquelles physiques

Dans le chapitre précédent, nous avons évoqué les effets physiques immédiats que la violence organisée a eue sur les femmes rencontrées. Ces effets se prolongent malheureusement dans le temps, tant dans le pays d'origine, sur les routes de la migration forcée qu'au Canada.

La violence, les tortures laissent des traces et des cicatrices qui, mal soignées, signifient des incapacités ultérieures, comme pour Nora qui a perdu l'usage de son bras, résultante post-traumatique et non causée physiquement.

Les femmes rencontrées sont par ailleurs fort conscientes des conséquences qu'ont ces événements sur leur santé physique et mentale, aussi bien à court qu'à long terme.

L'impact s'est fait profond en soi et demeure comme une écharde :

Maintenant, je suis tombée en congé maladie. Je ne sais pas pour combien de temps. Je ne suis pas finie, je ne suis pas finie, mais j'ai développé beaucoup de choses, de syndromes comme un oubli, je peux être irritable. Je me suis crue forte et j'ai été très forte. Mais chacun, chaque chose a une limite. Mon corps a lâché. C'est tout. C'est ça mon histoire. (Danielle)

Les conséquences des viols sont nombreuses, comme l'ont documenté de nombreux ouvrages sur les viols de guerre : déchirure, infections, maladies transmises sexuellement, en particulier le VIH/SIDA, et la peur d'avoir contracté cette maladie. Dans ce dernier cas, les conséquences sont multiples. Pour Laurence, la peur d'avoir contracté le VIH/SIDA ne compromettrait pas seulement sa santé, mais aussi sa capacité de trouver refuge au Canada.

C'était une violation que... que j'aurai toute ma vie, parce que quand... même le temps que quand je devais venir ici, au Canada, on nous a dit que si vous avez une maladie, vous pouvez aller au Canada, mais[si c'est] le SIDA, vous ne pouvez pas y aller. (Laurence)

La peur de découvrir que les violences sexuelles ont eu pour conséquences qu'elle soit atteinte du VIH la paralyse pour faire les démarches nécessaires à l'acquisition du statut de réfugiée au Canada. Lorsqu'elle parvient enfin à faire la démarche pour elle et pour d'autres membres de sa famille, elle s'inquiète du fait que sa maladie potentielle puisse empêcher sa famille de trouver refuge au Canada.

Quand on a eu la chance de faire des interviews et tout ça, j'ai dit à ma mère, maintenant, peut-être que tu peux aller au Canada et quand je serai malade, je ne peux pas y aller. Et j'ai parlé... je ne me souviens même pas de la femme qui m'a passé l'interview. Je lui ai posé cette question. Est-ce que vous me dites que quand moi, je serais malade, ma mère et mes frères n'iront pas au Canada? [...] J'ai commencé à prier. J'ai dit, Père, je ne sais pas si j'ai le SIDA. Je ne veux pas te demander une autre chose, mais si je l'ai, est-ce que ma famille peut aller au Canada? (Laurence)

Après bien des hésitations, elle décide de faire un test pour découvrir, finalement, qu'elle ne l'a pas contracté.

La violence sexuelle compromet aussi la capacité de certaines de nouer des relations avec un homme, plus tard, une fois la sécurité retrouvée et par voie de conséquence, d'avoir des enfants. Cette dernière conséquence a d'importantes répercussions identitaires pour des femmes issues de sociétés où la maternité fait partie intégrante de l'identité féminine. Voici comment l'exprime Laurence :

Dans ma vie aussi, c'est vraiment difficile comme après ça, je n'ai jamais eu de copain. Je n'ai jamais eu de quoi parce que je pense qu'il y aura toujours cette relation, peut-être sexuelle et tout ça, et comme moi, c'est comme un enfer pour moi. Je ne peux pas... je ne peux pas imaginer. (Laurence)

4.2. Les séquelles psychologiques

C'est sans doute sur ce plan que nous pouvons noter de nombreux impacts, par ailleurs longuement documentés dans les écrits sur les conséquences de la torture. Dans ce cas, la souffrance peut se traduire par des phénomènes de remémoration involontaire qui envahit tout l'espace psychique de la personne :

Moi, je ne peux pas m'en défaire. Je ne peux pas te dire qu'il y a un seul jour qui est passé sans que je passe une image dans ma tête de (inaudible...) cet apocalypse-là. C'est pas facile de vivre, de se sortir de ce cercle-là. C'est un cercle qui nous engloutit. (Mélanie)

Les cauchemars, qui sont les traces les plus reconnues d'événements traumatiques poursuivent la plupart des femmes interviewées :

Oui. Oui. Moi, je pense, vous savez, je pense que c'est ce que je pense durant le jour, parce que quand j'étais en Afrique, je fais toujours ces cauchemars. Je voyais toujours le génocide et tout ça. (Laurence)

[...] Il n'y a pas de jour qui passe sans parler de ça. Quand on est seule on pense toujours à ça. La nuit, on rêve toujours à ça. C'est quelque chose qui nous habite comme ça. Mais quand on a commencé à parler avec ma sœur, on se rappelle, on pleure. (Denise)

L'actualité et les informations dans les médias suffisent parfois à déclencher le souvenir et le cauchemar :

Quand même, je suis aujourd'hui au Canada, que je vois encore la guerre ailleurs qui... Automatiquement, ça... comment dire? Ça revient en vous. C'est comme si vous remuez encore le mal. Vous êtes encore choquée. Vous avez peur de regarder les images. J'ai peur de regarder les images des petits enfants qui meurent dans les hôpitaux en Iraq, par exemple. (Sophie)

D'autres, par contre, veulent éviter d'y penser ou plutôt ont réagi en émoussant la force des émotions qu'elles pouvaient avoir autrefois. Le découragement gagne :

Quelquefois, j'ai des moments je dirais de crise, de découragement. Tu vois, je ne suis pas... je dirais comme la réalisation de moi, je me sens un peu comme je stagne. [je me demande] Pourquoi faire ça? Par exemple, le travail, quelquefois je suis capable de travailler beaucoup et de gagner beaucoup d'argent et puis je me dis pourquoi travailler beaucoup et gagner beaucoup d'argent? Pourquoi? Même ceux qui en avaient sont morts. Je n'ai même pas de membres de la famille chez moi pour envoyer. Puis pourquoi tout ça? (Denise)

Ce sentiment s'accompagne d'un autre sentiment de dépossession de soi, qui n'est pas seulement vécu au niveau existentiel et personnel mais aussi de façon sociale. Nora, par exemple, nous parle de son impuissance à accomplir des tâches quotidiennes et laisse sous-entendre sa honte de ne pouvoir le faire :

Une maman comme moi ! Et il y a quelqu'un qui vient pour me laver une fois par semaine ! Tu trouves ça normal? Je reste des jours. Il faut être là pour voir comment je me dérange pour me laver. Je suis une femme très propre et je ne peux pas rester pas même une demi-heure sans me laver. Je me lave deux fois par jour. (Nora)

Patricia parle des moments de grande tristesse qu'évoque en elle son passé :

Mon Dieu, j'ai pleuré. Je n'étais pas comme ça. Tu me vois maintenant, si tu m'avais vue dans les premiers temps ! [Mon amie] peut témoigner pour moi, comment j'étais, et comment je suis aussi. (Patricia)

Souvenirs récurrents des atrocités vécues et vues, cauchemars, sentiment de dépossession de soi et de culpabilité se vivent aussi en concomitance avec des sentiments de pertes sociales et identitaires.

4.3. Les pertes sociales

Un certain nombre de femmes rencontrées avaient des positions sociales relativement élevées dans leur pays d'origine. La guerre leur a fait perdre cette place qui représente aussi la sécurité de jours heureux passés en famille.

Bien sûr. J'avais des gens qui travaillaient pour moi, des jardiniers, les sentinelles, les cuisinières et les gens qui s'occupaient avec mes enfants. Mes enfants sont attachés à moi avant de manger. Il faut que je sois là. On étale la table. Papa est là. Maman est là. On joue. On mange. Tout ça. Et [c'est tout ça que] j'ai perdu. (Nora)

Revivre en ayant tout perdu, devoir tout recommencer ramène forcément au souvenir du statut social qu'on occupait avant les conflits armés. Le sentiment d'avoir été et de ne plus être peut s'avérer difficile à supporter :

Et tout ce qu'on avait, on avait perdu. On devrait recommencer à zéro et en Z., c'est encore difficile que chez nous même, par ce qu'en Z., en tant que réfugiés, vous allez rester dans des camps. (Gabrielle)

Mais je suis arrivée en N. J'étais réduite à nettoyer une maison, et laver la vaisselle des autres. Pas que c'est dégradant. Psychologiquement, ça dégrade.
(Mélanie)

La perte des biens matériels, même si elle s'accompagne de regrets et de nostalgie, se relativise pour les survivantes car elles reviennent de loin, mais il est important de s'y arrêter pour faire remarquer qu'obligées de fuir leurs pays pour sauvegarder leur vie et celle de leurs familles, elles ne sortent pas d'un néant social. La majorité d'entre elles, excluant les jeunes étudiantes, possédaient un standing de vie, un métier, une position sociale. Comme le dit Chantal :

On est venu, on avait juste deux valises et une voiture où tu peux mettre ça. Le reste, tu as laissé la maison comme ça. On est venu rien qu'avec deux valises.
(Chantal)

Cependant, le plus lourd à porter semble être, pour beaucoup le sentiment de culpabilité et les regrets. Survivre au fait d'avoir survécu demeure une autre facette de la vie de ceux et celles qui ont échappé à la mort. On ne cesse de s'interroger sur le pourquoi de ce qui est arrivé mais aussi sur le pourquoi de sa propre survie : « pourquoi moi et pas les autres ? » Cette interrogation obsessionnelle finit par devenir de la culpabilité. Culpabilité d'avoir survécu quand toute sa famille a été massacrée pratiquement sous ses yeux, culpabilité de n'avoir pu rien faire pour sauver les autres. Cette culpabilité s'accompagne de regrets; regrets des pertes humaines et matérielles et aussi regrets dus à la séparation d'avec la famille et surtout d'avec les enfants⁴.

4.4. Les pertes identitaires

Les pertes ne pourront jamais être comblées et quand elles atteignent la réalisation de soi, il n'est pas aisé de remonter la pente surtout lorsqu'on a perdu tout repère. C'est peut-être ici que l'on constate les changements les plus profonds, que sont les pertes d'identité. Ces pertes s'appréhendent dans la dépossession matérielle du pays et de son identité nationale, dans la perte de la foi en la vie, dans la perte des repères sociaux et individuels. Ne plus savoir qui on est réellement à cause des divers traumatismes par lesquels on est passé, ne

⁴ Étant donné l'importance de ce thème dans le récit des femmes, nous avons préféré lui consacrer un chapitre entier (voir Chapitre 8).

plus savoir d'où on vient tellement on a chaviré de pays en pays, d'asile en asile, de mer en mer :

Parce que maintenant, je ne peux pas retourner dans mon pays. Je n'ai pas de pays. [Mon conjoint] est obligé de rester là-bas pour attendre parce qu'il ne peut pas retourner dans mon pays non plus. Alors, c'est comme un oiseau. Il n'a pas de pays. (Hélène)

L'importance de connaître ses racines et de les transmettre demeure malgré tout une préoccupation :

Mais il va falloir que je fasse, et j'ai le projet de faire des recherches poussées pour expliquer à mes enfants. Ils n'ont pas de problèmes parce qu'ils savent comment je suis. Je n'ai jamais eu de problèmes d'appartenance et tout ça, mais je sais quand même que l'identité est importante. Je voudrais qu'ils soient comme moi mais qu'ils sachent qui ils sont, d'où ils viennent, qu'est-ce qui s'est passé. (Danielle)

Le fait de ne plus savoir qui l'on est joue sur le sentiment d'appartenance quelconque à la communauté dite d'origine une fois arrivé au Canada :

J'arrivais d'un pays en guerre, la première des choses à faire était d'éviter les [personnes de même origine que moi]. Donc, j'ai pas fréquenté la communauté X. Donc, je fréquentais vraiment les Québécois et la communauté africaine en général. Pas les (...). (Andrée)

Le ressentiment à l'égard du pays où le cauchemar a débuté se traduit en un clivage qui a pour conséquence de refuser une partie de soi :

Parce que c'est comme si j'ai vécu des expériences africaines vraiment que je ne peux pas... je ne sais pas comment expliquer parce que c'est comme si je ne pourrai jamais retourner en Afrique. C'est comme si je hais vraiment l'Afrique. (Laurence)

Centrale à l'identité de nombreuses femmes rencontrées qui proviennent de pays profondément religieux, la pratique de la foi subit les contrecoups de ce qui a eu lieu. Les croyances, elles aussi, ont été fortement ébranlées :

Je le fais [je vais à l'église] juste pour l'éducation de mes enfants. Vous savez, vous donnez à vos enfants ce que vous avez eu. Je le fais pour qu'ils aient une voie d'éducation. C'est tout. Mais personnellement pour moi, aller à la messe, ça ne me dit rien du tout. (Sophie)

Et la controverse perdure. Comment cela a-t-il pu nous arriver? Telle est la question sans réponse qui hante les mémoires :

Il y a eu des effets controversés chez nous à propos de la foi. Il y a des gens qui ont été sauvés par leur foi. Il y a d'autres qui ont perdu la foi. Jusqu'à aujourd'hui, il y a beaucoup de gens qui étaient des chrétiens, qui se disent mais où était Dieu à ce moment-là ? Dieu était où ? Parce que tu vois, c'est une société très chrétienne, d'abord, ce qui a été une grande surprise pour le monde. Même un grand questionnement maintenant de l'église catholique qui est majoritaire là-bas, c'était comment les chrétiens ont pu faire ça?

Et alors, on se dit, bon, nous avons été élevés dans une certaine culture chrétienne où on pensait que la vie humaine était très importante. On est arrivé maintenant au niveau où ce chrétien même va détruire la vie qu'il doit respecter. (Amélie)

La rupture d'avec la foi d'autrefois, qui, nous le verrons, peut aussi se raviver plus tard, la perte des liens sociaux familiers (la vie de famille telle qu'on la connaissait) et la brisure dans le sentiment d'appartenance à une collectivité signifient que les pertes des femmes ne peuvent être envisagées exclusivement sous l'angle du traumatisme personnel. Ces blessures engagent les liens qu'ont les femmes avec leur passé et ne pourront sans doute se refermer que lorsque le sens de ce qui leur est arrivé sera rétabli, comme l'ont montré Vatz Laaroussi (2003) et Rousseau (2000).

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons délibérément choisi de montrer les différentes pertes personnelles et les séquelles physiques, psychologiques, sociales, spirituelles et matérielles qu'ont connues les femmes rencontrées. Nous verrons plus tard que nous ne pouvons bien sûr réduire l'expérience et l'impact de la guerre aux pertes encourues car les femmes ont aussi acquis des forces et ont sans doute été transformées par la souffrance. Nous voulions cependant souligner que la guerre provoque un sentiment d'absurdité, une désorganisation des personnes, des familles et des communautés dont il faut tenir compte quand on analysera leur expérience d'intégration. En effet, celle-ci se heurte non seulement à des obstacles structurels et matériels, mais à la nécessité de se reconstruire intérieurement et socialement. En effet, il est clair que les séquelles de la guerre n'engagent pas exclusivement la femme qui en a été victime, mais l'ensemble de ses repères sociaux qui ont été brisés par la violence organisée.

C'est l'ensemble de la société d'accueil qui est donc interpellée par les conséquences de la guerre : le système médical, les services sociaux qu'ils soient communautaires ou gérés par l'État, mais aussi la société en général, là où se forment des liens d'amitié et de travail, par exemple. Dans une perspective d'intervention, nous ne pouvons donc nous contenter de viser les ressources formelles dont la société d'accueil dispose pour venir en aide aux femmes survivantes de guerre, mais trouver des façons pour que les liens brisés se réparent et que s'établisse une continuité de sens entre le passé vécu par les femmes et le présent qu'elles ont accepté de vouloir vivre.

Partie III

**Les enjeux de l'intégration :
l'accueil, les chocs de l'exil et les obstacles à l'intégration**

Chapitre 5 L'arrivée au Canada et le processus d'installation

« Mais oui, tu es survivante du génocide mais la loi de l'immigration sur les réfugiés au sens de la Convention, [il faut y correspondre] en cinq points. Il faut que je puisse rentrer dans ces cinq points avec toute une vie de souffrance ? »

Du pays d'origine où l'on se sent en danger à cause des conflits à l'arrivée en terre d'accueil, le parcours tumultueux est jonché d'écueils qui vont de la qualité de l'accueil une fois sur place aux conditions de cet accueil. Dans ce chapitre nous mettons d'une part en contexte les conditions d'arrivée des femmes rencontrées et nous faisons rapport de leurs récits en montrant combien cette arrivée au Canada est empreinte de sentiments ambivalents : soulagement d'avoir échappé à la terreur, mais aussi déchirement d'avec le passé et crainte de l'avenir.

5.1. Le statut de réfugié au Canada

Le soulagement notable d'avoir échappé à la mort et de pouvoir enfin fouler une terre de paix ne prépare pas les personnes en quête de refuge à ce qui les attend, l'essentiel ayant été jusque là de franchir les obstacles liés à leur fuite. La qualité de l'accueil n'est pas toujours garantie, les réfugiées pouvant faire l'expérience de la lourdeur bureaucratique de certaines structures administratives. En effet, si le Canada accueille chaque année depuis 1948 entre 100 000 et 230 000 immigrants et réfugiés au Canada [*Citoyenneté et Immigration Canada* : « CIC », <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/faits2002.pdf>] tous n'obtiennent pas le statut de la même façon.

Il y a trois catégories principales d'immigrant-e-s au Canada :

Immigrant-e-s économiques : travailleurs qualifiés : les conditions à remplir incluent l'expérience de travail, avoir les fonds requis pour s'établir et rencontrer les exigences d'un système de pointage privilégiant actuellement la formation. [détails établis par CIC]

Investisseurs : les conditions à remplir incluent de l'expérience dans les affaires, la possession d'un net minimal de 800 000 \$ CAN et faire un investissement au Canada de 400 000 \$ CAN.

Entrepreneurs : les conditions à remplir incluent de l'expérience dans les affaires et la possession d'un net minimal de 300 000 \$ CAN.

Travailleurs autonomes : les conditions à remplir incluent d'avoir l'intention et la capacité de créer un emploi pour eux-mêmes et de contribuer à la vie culturelle ou athlétique du Canada (CIC : <http://www.cic.gc.ca/francais/index.html>).

Regroupement familial : Dépendant des critères établis, certaines personnes peuvent être parrainées par un membre adulte de la famille vivant au Canada, ayant au moins un statut de résidence permanente, ainsi que les moyens économiques pour subvenir aux besoins essentiels de la personne parrainée pendant une période fixe qui dure de 3 à dix ans (CIC: <http://www.cic.gc.ca/francais/parrainer/index.html>)⁵

Réfugié-e-s : Cette catégorie inclut ceux et celles qui sont parrainé-e-s par le gouvernement ou par le secteur privé (e.g. églises) et les demandeurs d'asile auxquels peuvent se joindre des personnes accompagnatrices.

Pour les fins de notre recherche c'est cette dernière catégorie qui est la plus pertinente. En effet, sur les 23 femmes rencontrées, 22 sont arrivées au Canada comme réfugiées. Compte tenu du fait que le Canada est signataire de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951 et de son protocole de 1967 [« la Convention »], l'État canadien a l'obligation de protéger les personnes se trouvant à l'extérieur de leur pays de nationalité et qui n'y peuvent pas retourner parce qu'ils y craignent la persécution basée sur leur appartenance à un groupe social, religieux, racial, politique ou national. Les signataires de la Convention ont aussi la responsabilité de protéger ceux et celles qui risquent la torture, des traitements ou des peines cruelles et inusitées s'ils sont renvoyés dans leur pays de nationalité.

Afin de remplir ses obligations internationales, le Canada a un programme de sélection des réfugié-e-s qui se trouvent à l'extérieur du Canada. Des agents canadiens se rendent alors dans les camps établis par le HCR ou reçoivent dans leurs locaux des personnes qui répondent aux critères de la Convention. Pour être acceptés, ceux-ci doivent répondre aux exigences de la Convention, passer un examen médical et démontrer leur capacité

⁵ Pour une analyse de l'impact du parrainage sur les conjointes, voir Côté, Kérisit et Côté (2001).

d'intégration dans la société canadienne. Une fois choisis, ils sont pris en charge par le gouvernement canadien qui s'occupe de leur transport et leur accorde, dès leur arrivée, le statut de résident ou résidente permanente. Outre l'État, le secteur privé (en particulier caritatif), limité par certains critères, peut aussi sélectionner des réfugié-e-s qui se trouvent à l'extérieur du Canada (*CIC* : <http://www.cic.gc.ca/francais/refugies/index.html>).

Il existe une deuxième façon d'être reconnu comme réfugié : parvenir au Canada et faire une demande d'asile à la frontière. Comme ils ne sont parrainés ni par l'État ni par un organisme privé, ils doivent faire une demande de statut de réfugié à l'intérieur du Canada lui-même. Ces personnes doivent alors passer par un processus assez complexe qui inclut depuis 1985, grâce à une décision de la Cour Suprême du Canada (La cause *Singh*), l'occasion de comparaître devant un tribunal administratif indépendant (La Commission d'immigration et de statut de réfugié – « la CISR ») où elles ont l'occasion de présenter une preuve orale et écrite (la preuve écrite se dénomme FRP : Formulaire de renseignements personnels ou PIF : Personal Information Form) pour démontrer qu'elles correspondent aux critères de la Convention de Genève. La CISR évalue la demande présentée et décide si la personne répond à ces critères. Depuis quelques années, un peu moins de 50% des demandeurs d'asile sont ainsi acceptés par la Commission. Ils et elles reçoivent alors le droit de demander un statut de résident permanent dans les 180 jours suivant leur acceptation, ce qui leur permet alors d'avoir accès aux services gouvernementaux comme les citoyens canadiens (sauf le droit de vote). Le tableau suivant montre le nombre de réfugiés acceptés au Canada selon leur catégorie d'admission :

Tableau 4 : Réfugié-e-s selon les catégories et le sexe pour les années 2000, 2001 et 2002 (requérants principaux)

Sexe	Catégorie	2000	2001	2002
Hommes	Parrainés par le gouvernement	2 988 (30,47%)	2 388 (26,57%)	2 018 (26,07%)
	Parrainés par le secteur privé	931 (9,50%)	1 062 (11,81%)	818 (10,57%)
	Demandeurs d'asile	5 886 (60,03%)	5 539 (61,62%)	4 904 (63,36%)
Total partiel		9 805	8 989	7 740
Femmes	Parrainées par le gouvernement	1 289 (26,67%)	1 004 (22,58%)	1 003 (24,42%)
	Parrainées par le secteur privé	482 (9,97%)	591 (13,29%)	526 (12,81%)
	Demandeuses d'asile	3 062 (63,36%)	2 852 (64,13%)	2 578 (62,77%)
Total partiel		4 833	4 447	4 107
TOTAL H+F⁶		14 638	13 436	11 847

Source : Citoyenneté et Immigration Canada. *Faits et chiffres 2002*.

La distinction entre les deux façons de parvenir au Canada est importante, surtout dans les premiers mois d'installation au Canada. Dans le cas des demandeurs d'asile, la période d'attente et la nécessité de démontrer son besoin d'asile créent un sentiment d'insécurité important et exige des requérants qu'ils témoignent devant la CISR des persécutions passées. Assistés la plupart du temps d'un avocat ou d'une avocate, cette expérience marque profondément les demandeurs d'asile, comme nous le verrons plus loin. Avant l'acceptation de la demande, les demandeurs principaux ainsi que les personnes à leur

⁶ À ce total il faut ajouter les personnes accompagnatrices (qui ne sont pas requérantes principales du statut de réfugié), pour un total de 3 486 en 2000, 3 740 en 2001 et 4 019 en 2002)

charge n'ont accès qu'aux soins médicaux essentiels et aux services d'urgence, étant pris en charge par le programme de santé provisoire fédéral. La période d'attente du statut de réfugié est inégale, entre plusieurs mois et quelques années. Si le dossier est accepté, la période d'attente du statut de résident permanent peut s'étirer aussi sur plusieurs années. Les personnes qui se trouvent dans cette situation ont alors accès à l'ensemble des services disponibles aux résidents permanents et aux citoyens canadiens dont les prêts et bourses aux étudiants à l'échelle de 40% au niveau fédéral, mais il ne leur est pas permis de parrainer des membres de leur famille, privilège qui reste strictement réservé aux Canadiens ou aux résidents permanents. Fait notable : la demande de statut de réfugié ne requiert aucun frais. Par contre, l'obtention de la résidence permanente coûte 500\$ pour un adulte et 100\$ pour un enfant.

Enfin, la répartition par sexe des personnes réfugiées montre que les hommes sont 2 fois plus nombreux que les femmes à s'installer au Canada sous ce statut, lorsqu'ils sont requérants principaux. Par contre, lorsqu'elles accompagnent un requérant principal, les femmes sont un peu plus nombreuses.

Tableau 5 : Réfugié-e-s (personnes à charge) selon le sexe : Parrainé-e-s par le gouvernement

Sexe	2000	2001	2002
Femme	3 842	3 169	2 548
Homme	2 547	2 136	1 935

Tableau 6 : Réfugié-e-s (personnes à charge) selon le sexe : Parrainé-e-s par le secteur privé

Sexe	2000	2001	2002
Femme	862	1 121	1 008
Homme	649	801	703

**Tableau 7 : Réfugié-e-s (personnes à charge) selon le sexe :
Demandeurs d'asile**

Sexe	2000	2001	2002
Femme	2 419	2 151	1 907
Homme	1 624	1 354	1 155

Source : Citoyenneté et Immigration Canada. *Faits et chiffres 2002*.

En résumé, il nous faut souligner plusieurs aspects du processus d'immigration concernant les réfugiés que nous venons de décrire. Ces aspects permettent d'une part de mettre en contexte le récit de leur arrivée au Canada par les femmes rencontrées et d'autre part de mettre en lumière l'impact de certaines politiques sur la vie quotidienne de ces personnes.

- Contrairement à ce que pourrait laisser croire certains préjugés répercutés dans certains médias, le nombre de réfugiés admis par le Canada est bien moindre que celui des immigrants acceptés dans d'autres catégories. En 2002, par exemple, pour un total de 25 122 réfugiés, le Canada a accepté 123 357 personnes dans la catégorie des travailleurs qualifiés, 11 041 dans la catégorie des gens d'affaires, 42 775 personnes de la famille nucléaire immédiate et 22 502 personnes en tant que parents/grands-parents. Nous sommes donc très loin de cette idée d'un afflux irrépessible de réfugiés qui « voleraient » la place des immigrants *bona fide*. Pourtant, comme nous le verrons, leur accueil parfois difficile au Canada est marqué par ces préjugés.

- Alors que selon le HCR, la grande majorité des personnes réfugiées et déplacées dans le monde sont des femmes, les femmes réfugiées au Canada entre 2000 et 2002, en particulier en tant que requérantes principales du statut, représentent moins de 35% du total. De nombreuses raisons expliquent ce fait : plus grande liberté de mouvement accordée aux hommes dans de nombreuses sociétés, revenus plus élevés des hommes (ce qui facilite l'acquisition de billets d'avion, etc.), place traditionnelle accordée aux hommes-pourvoyeurs et qui auront pour responsabilité de faire venir leur famille après, implication plus directe parfois dans les conflits – en tant que militaires, par exemple. Notons cependant que les besoins de sécurité des femmes, comme nous l'avons vu, ne sont pas

moindres. Il en résulte que les femmes qui parviennent à la frontière canadienne comme demandeuses d'asile et les femmes qui sont reconnues comme réfugiées selon la Convention, sont souvent des personnes qui ont réussi à se battre dans un monde qui ne leur était pas, au départ, favorable. De plus ce sont des femmes qui, dans leur majorité, sont originaires de milieux sinon favorisés du moins de milieux où l'éducation des femmes était chose admise⁷. En lisant donc ce rapport il nous faut penser à toutes celles qui, faute de moyens et faute d'appuis, se trouvent encore dans les camps de réfugiés de par le monde et en Afrique en particulier, ou parviennent de peine et de misère à survivre dans leur pays souvent encore en guerre.

Dans la section suivante, nous allons donc laisser la parole à celles qui ont traversé le processus de demande d'asile et à celles qui sont arrivées au Canada comme réfugiées parrainées par le Canada.

5.2. Les premières rencontres à la frontière : bonnes et mauvaises expériences

Les survivantes qui ont fait une demande d'asile une fois arrivées au Canada affirment n'avoir pas eu de grandes difficultés à se constituer réfugiées à la frontière et qu'elles y ont, en général, été bien accueillies. Le processus a même été facilité dans le cas de celles qui avaient des enfants. C'est le cas notamment de 7 des femmes rencontrées. Emma, par exemple, a eu la chance de bénéficier de l'empathie et de la solidarité d'agentes de l'immigration qui, touchées par son histoire d'abord racontée par son fils, et ayant vu les cicatrices de la violence qu'elle a subie, l'ont beaucoup réconfortée et aidée à quitter le poste frontière. D'autres par contre, n'ont pas eu une telle chance. Certaines des survivantes ont dû affronter l'irritabilité d'agents insensibles. Voici les récits de Dominique et de Danielle.

Désorientée à son arrivée à la frontière canado-américaine, Dominique se retrouve au poste frontière du côté américain et non canadien. Elle a le malheur de tomber sur un agent américain d'immigration avec lequel s'engage un véritable dialogue de sourds. L'agent finit par lui indiquer le bon poste frontière mais hélas, là non plus, rien n'est aisé. Après

⁷ De plus, elles parlent toutes le français.

avoir relevé ses empreintes et lui avoir demandé de remplir un formulaire, un agent canadien la met, elle et sa petite fille, dans une cellule pour la journée : « *on nous a mis dans une maison comme une petite prison* » alors que sa fille est affamée et pleure. Désespérée, elle retourne voir le même agent à qui elle fait remarquer que sa fille a faim, mais celui-ci lui réplique que ce n'est pas son problème et finit par lui indiquer la machine de boissons gazeuses. Sans argent, munie seulement d'un dollar américain, elle obtient la monnaie en devises canadiennes et achète un Coca. Mais qu'est-ce que cela pour une enfant affamée ? Elle finit par tomber sur un touriste qui l'aide à rejoindre son mari au téléphone (son conjoint se trouve à Montréal mais n'a pu venir la rejoindre), donne des biscuits à sa fille et l'aide à la porter dans l'autobus en direction de Montréal.

Arrivée en pleine tempête du verglas, Danielle et ses enfants sont d'abord refoulés, puis obligés de passer une semaine à la frontière. Pratiquement laissés à eux-mêmes, elle et ses trois enfants se retrouvent isolés et démunis dans un chalet sans aucune aide de l'administration d'accueil. Heureusement, une personne de bonne volonté, n'ayant rien à voir avec cette administration, lui explique comment se rendre au chalet (les agents d'immigration s'étant contentés de lui donner seulement la clé du chalet) et lui apporte par la suite des vivres et de quoi faire un feu. Outre ce total isolement, Danielle reste marquée par sa rencontre avec un agent d'immigration peu sensible à sa situation :

J'ai eu un vrai choc à l'immigration que je n'arrive pas à oublier. Parmi les personnes qui étaient là, il y avait un monsieur dont je me rappelle comme si c'était hier. Il a mis son front sur mon front devant mes enfants et il a dit : « Je sais qu'elle ment, je sais qu'elle exagère. Je vais vous montrer comment on les traite. Tu vas retourner là où on te dit de retourner. Qu'est-ce que tu croyais ? On a nos propres problèmes ici et tu en verras d'autres. Ça ne fait que commencer. » J'ai vraiment pleuré. (Danielle)

Deux éléments importants semblent se dégager de ces histoires et des autres qui nous ont été racontées :

- l'arbitraire de l'accueil. Si pour beaucoup l'accueil par des agents de l'État a été positif, pour d'autres, il leur a fallu compter sur la générosité d'inconnus pour pouvoir poursuivre leur chemin.

- L'absence apparente de renseignements systématiques donnés à la frontière pour ceux et celles qui arrivent ainsi.

5.3. Les démarches d'obtention du statut

Lorsqu'on est parvenu sur le sol canadien, les exigences du système d'immigration peuvent parfois conduire à un véritable cercle vicieux pour les candidats cherchant à s'installer au pays. La longueur du processus de l'immigration pour les réfugiées acceptées à la frontière s'étale à peu près de sept mois à deux ans avant d'obtenir la résidence permanente. À l'exception d'une seule, qui attend toujours sa résidence sept ans après avoir été acceptée comme réfugiée avec sa famille, la plupart des participantes de cette étude ont maintenant leur statut de résidentes permanentes.

Seules quatre des 23 participantes avaient reçu le droit de résidence en entrant au Canada ; ce sont les personnes sélectionnées par le HCR et acceptées directement par le gouvernement canadien. Elles ont pu être « fonctionnelles » dans le système canadien dès leur arrivée et ont été orientées grâce à leur contact rapide avec des organismes chargés de l'établissement des immigrants et réfugiés au Canada. Leur nombre, très infime, traduit cependant la sévérité du système de sélection opéré dans les pays dits sources.

Celles qui se sont déclarées réfugiées à la frontière, et qui doivent attendre pendant une longue période variant d'une candidate à l'autre, se retrouvent souvent face à une situation plus difficile étant donné que leur statut précaire ne leur permet pas encore de se mettre sur le marché du travail ni d'étudier en dehors des cours de langues. Sans un permis d'étudiante étrangère ou permis de travail temporaire valide, ces femmes ne peuvent dès l'arrivée débiter leur intégration sociale ; la précarité des départs des pays d'origine ne leur ont pas toujours permis d'emporter avec elles les pièces significatives ou des papiers leur permettant de prouver leur situation ; il y a donc tout un travail de preuve qui doit être fait, qui ramène constamment aux douleurs et aux souffrances passées. La complexité et la longueur du processus d'immigration gagneraient à être allégées particulièrement pour ces personnes déjà en détresse à l'arrivée.

Étape nécessaire dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié, les survivantes doivent témoigner devant la CISR. C'est une expérience difficile parce qu'il faut convaincre les avocats et les juges de sa bonne foi. Or, parler de ce qui s'est passé, devant des inconnus et quand on sait que son avenir reste en jeu, n'est pas aisé. Selon Danielle,

C'étaient des séances difficiles parce qu'il fallait aller chercher les détails et c'était torturant. C'était très torturant. J'étais si convaincue de mon malheur que je voulais que tout le monde me croit. Je ne voulais vraiment pas que les gens doutent. Je n'étais pas capable d'accepter que les gens doutent de mon histoire.
(Danielle)

Exercice ardu, le témoignage requiert une bonne dose de courage et ne peut se faire en une seule séance tant il est périlleux. Ève a dû s'y reprendre à plusieurs reprises avant de pouvoir déposer et son audience a duré cinq heures à cause de cette impossibilité de dire. Danielle nous confie qu'elle ne faisait que pleurer lors des séances avec l'avocate. Ève établit une sorte de contrat verbal avec son avocat en exigeant de lui qu'il ne la prenne pas en pitié et c'est ainsi qu'elle parvient à témoigner. Nous reviendrons, dans le dernier chapitre sur l'importance de « parler » de son histoire.

5.4. Les conditions matérielles à l'arrivée

Le dénuement et la solitude marquent l'arrivée des personnes en quête de refuge au Canada, surtout celles qui n'avaient personne de connu pour les accueillir ici (16 répondantes). L'inadéquation des haltes d'accueil renforce ces sentiments d'isolement. La promiscuité des logements d'accueil et le long séjour des survivantes dans ces logements censés être temporaires n'améliorent pas ces conditions matérielles déjà pauvres. En effet, les grandes villes du Canada disposent en général d'un certain nombre de refuges d'urgence destinés à assurer l'hébergement temporaire de personnes demandant asile au Canada, mais les conditions d'hébergement ne sont pas toujours faciles.

Patricia, enceinte, a dû rester cinq mois dans un foyer d'accueil tandis que Sophie est restée six mois dans une maison d'hébergement avec sa famille. Elle s'y est sentie comme en prison (relations sociales difficiles, partage des toilettes, petites chambres, petits lits, matelas qui font mal, etc.). Quant à Chantal, elle a passé une semaine dans une chambre exiguë avec ses quatre enfants. Certaines ont eu plus de chance et ont reçu divers services

d'orientation de la part de services d'accueil. C'est le cas de Gabrielle, à qui on a trouvé deux chambres pour sa grande famille et qui a pu bénéficier d'ateliers d'orientation sur la vie au Canada et l'obtention de ses papiers. Mélanie et sa famille ont été accueillies à l'aéroport et la maison d'accueil lui a offert un service d'orientation, l'a aidée à entrer en possession de tous les documents nécessaires pour survivre les premiers temps au Canada (cartes d'assurance sociale et de santé) et à chercher un logement. Nora, après un séjour de trois mois dans un centre d'hébergement pour nouveaux arrivants, a reçu de l'aide pour trouver un logement. Deux femmes seulement sur les 23 ont pu se trouver facilement un logement en arrivant (Ève grâce à Internet et à la gentillesse de sa future propriétaire, Béatrice grâce au centre d'aide pour immigrants).

Ce qui ressort des récits des répondantes, c'est leur difficulté de se trouver des logements adéquats et abordables pour elles et leurs familles. Cette difficulté s'accroît si ces femmes sont accompagnées d'un grand nombre d'enfants. Comme en témoigne Amélie, elles sont prises entre la nécessité de trouver un logement adéquat pour un nombre de personnes plus élevé que ce que prévoient les normes, et les exigences canadiennes d'accorder des logements en fonction du nombre de personnes (ce que les services de logement ne peuvent faire que rarement, vu la rareté des grands logements) :

Le service du bien-être social nous donne un chèque, mais pour le logement, il te donne quelque chose qui ne peut suffire à la taille de la famille. Alors, j'avais toujours un problème car on me disait qu'on ne pouvait pas me donner un appartement de deux chambres parce que j'avais quatre enfants. Ici, les gens sont effrayés par les grandes familles. (Amélie)

L'aide financière reçue des gouvernements s'avère aussi insuffisante et la plupart de ces femmes doivent sacrifier leurs besoins alimentaires et se contenter souvent de pain et de beurre afin de payer leur loyer. Celles qui sont informées de l'existence des banques alimentaires y vont. Mais il semble bien que l'aide que reçoivent les nouvelles arrivantes en tout début de séjour au Canada relève plus de l'informel (réseaux personnels d'information, famille et amis) que de services institutionnels systématiques.

5.5. L'importance des rencontres de hasard

Il faut souligner ici l'importance des rencontres de hasard lors des premiers pas des femmes au Canada. Que ce soit pour Emma, Ève, Dominique ou Danielle, les rencontres de hasard se révèlent importantes dans leur parcours de la frontière à leur destination finale au Canada. Emma, en plus d'avoir bénéficié de l'aide des agentes compréhensives de l'immigration fait la rencontre d'une dame généreuse qui paie le transport en autobus de toute sa famille jusqu'à Toronto, va l'attendre à la gare, l'invite elle et sa famille à manger et lui donne une somme considérable d'argent. Une telle générosité est émouvante comme l'est l'aide qu'apporte cet inconnu à Danielle qui se retrouve dans le dénuement le plus total avec ses enfants dans le verglas, celle du touriste et du chauffeur du taxi à Dominique. Ces personnes et leur générosité ont réussi à atténuer la souffrance de ces femmes qui n'ont pu compter sur l'aide de services d'accueil.

Tout comme pour le départ, il n'y a pas à proprement parler de réseaux d'arrivée qui ont aidé les réfugiées que nous avons rencontrées. Ces personnes se débrouillent comme elles peuvent avec l'aide d'amis ou grâce à la générosité de parfaits inconnus.

Aux difficultés mais aussi aux découvertes qui sont le lot des arrivants au Canada, il faut ajouter une dimension particulière de la vie des femmes que nous avons rencontrées. En effet, bien souvent elles arrivent alors qu'elles ont laissé une partie de leur famille, même immédiate au pays, dans les camps ou dans des pays tiers. Cette préoccupation pour les membres de la famille laissés « derrière » colore, à plus d'un titre, les débuts du séjour au Canada. Nous en examinerons les dynamiques au Chapitre 8. À ces premiers pas au Canada, succèdent les premiers chocs avec une société et une géographie inconnues. Les répondantes nous en ont parlé avec un mélange d'humour et de nostalgie envers un pays perdu qu'elles ont l'impression de ne plus jamais revoir. Nous en reprenons l'essentiel au chapitre suivant.

Conclusion

En conclusion de ce chapitre, soulignons les aspects les plus importants de cette arrivée au Canada :

- **Une arrivée souvent difficile mais un processus de demande d'asile relativement positif .**

Pour des raisons diverses, la plupart des femmes que nous avons interviewées n'ont pas connu les difficultés que rencontrent certains demandeurs d'asile au Canada. Cela est un effet certainement des décisions méthodologiques prises pour cette étude : nous n'avons interrogé que des femmes qui avaient déjà un statut de réfugiée reconnu. La plupart des femmes interrogées sont originaires de pays dont on connaît la situation et dont le passé récent – en particulier en ce qui a trait au génocide rwandais – a marqué la conscience canadienne jusqu'à un certain point. La plupart des femmes se sont réfugiées au Canada entre 1998 et 2001, soit quelques années après les événements – et alors que les conflits s'étendaient au Congo. Cette donnée géopolitique a certainement joué en faveur de l'acceptation de leur dossier. De plus, nous n'avons interviewé que des femmes parlant français couramment : leur capacité linguistique démontre donc leur capacité d'intégration en fonction des critères généralement admis par Immigration Canada, bien que ces critères n'entrent pas en jeu officiellement dans l'acceptation du statut de réfugiée. Une autre recherche reste à faire auprès de femmes qui sont encore sans statut au regard de l'immigration et des difficultés qu'ont pu rencontrer d'autres dans la détermination de leur statut. Mais tel n'était pas au départ notre objectif.

- **Le sentiment d'être enfin en sécurité et cela malgré certaines attitudes négatives et des difficultés matérielles intenses.**

Danielle, qui revient de loin et malgré l'accueil insultant de l'agent de l'immigration à la frontière, affirme sans ambiguïté son appréciation de l'accueil au Canada : « *Pour moi, c'était le meilleur pays au monde. Ça reste le meilleur pays au monde. Oui, malgré tout ça.* ». Cela ne signifie pas que les répondantes soient insensibles au caractère inadéquat de l'aide « formelle » dont elles ont pu bénéficier : inadéquation des logements et pauvreté de l'aide sociale accordée. Ces deux éléments seront d'ailleurs repris plus tard et analysés pour leur impact sur la capacité des répondantes à s'intégrer.

• **La générosité d'inconnus et l'arbitraire des situations.**

La générosité de personnes inconnues a été soulignée par certaines femmes. Même si ces rencontres sont de hasard seulement, on peut envisager qu'il existe au Canada une certaine proportion de la population sensible aux souffrances des réfugiées. Il faut donc, à notre avis, être conscients de cette donnée afin de mettre en place des interventions appropriées. Cela ne signifie pas que l'attitude de certains agents – lors de l'arrivée – soit acceptable. De plus, les renseignements que peuvent obtenir les femmes à la frontière (quant à leurs droits ou aux organismes qui peuvent leur venir en aide) sont, pour le moins sporadiques. L'arrivée au Canada est donc caractérisée par son caractère aléatoire (tout dépend de sur qui on tombe et de ce que l'on trouve). Il serait donc indispensable de mettre en place un processus systématique d'accueil à la frontière, permettant aux femmes de rejoindre le plus rapidement possible la région où elles veulent aller. Une considération particulière devrait être faite pour les femmes qui arrivent souvent accompagnées d'enfants.

• **Enfin, la plupart des femmes rencontrées n'avaient pas au départ de réseau d'accueil formel.**

Elles pouvaient quelquefois contacter un membre de leur famille ou de leur communauté résidant au Canada, mais en aucun cas, pour elles, il ne s'agissait de réseau organisé comme on en décrit souvent dans la presse. De plus comme nous l'avons vu, le nombre de réfugiés acceptés au Canada – en particulier de demandeurs d'asile à la frontière - est restreint par rapport à l'ensemble des nouveaux arrivants et parmi eux, les femmes représentent moins de 35% des requérants acceptés. Il nous faut donc démystifier un certain nombre de préjugés sur cette question non seulement auprès des Canadiens en général (tâche immense), mais surtout des intervenants chargés de venir en aide aux personnes réfugiées.

Chapitre 6 Les chocs de l'exil

« Avec tout ce que j'avais vécu, j'arrivais ici brûlée, épuisée. J'ai usé de mes moyens personnels. Ce n'est pas ce à quoi je m'attendais. J'aurais voulu qu'on prenne soin de moi émotionnellement. Je n'ai pas eu la possibilité du tout, du tout. C'était la survie qui continuait au top. »

Le chapitre qui suit est consacré aux multiples dimensions de l'installation au Canada et en particulier au choc culturel que les répondantes ont connu en arrivant ici. Il est certain que nous retrouverons dans leurs propos les réflexions que peut se faire toute personne immigrant au Canada, qu'elle soit réfugiée ou non, qu'elle ait connu la violence organisée ou non. Il nous semble cependant important de replacer l'expérience des femmes rencontrées dans un contexte qui montre l'ensemble des expériences faites par les survivantes. Celles-ci ne doivent pas être réduites à leur expérience de la violence passée. Elles vivent et réagissent en fonction de bien d'autres éléments de leur histoire, de leur personnalité et de leur culture d'origine. De plus, ces premières impressions expriment parfois un désarroi qui pourra se prolonger longtemps. Le choc culturel n'est pas en effet un processus immédiat et qui se déclenche à l'arrivée ; c'est un processus itératif, qui colore bien des années d'intégration.

6.1. Les chocs culturels

L'un des premiers chocs auxquels font face les nouveaux arrivants est celui lié aux différences entre le pays d'origine et le Canada : le climat mais aussi le mode de vie. Quand on vient des pays tropicaux, la rigueur du climat nordique canadien est le premier choc qui frappe, mais il n'y a pas que le froid car même le type de chaleur auquel on est confronté par la suite est différent. La première vue de la neige si abondante marque les nouveaux arrivants de bien des façons. Si les enfants s'en réjouissent, le choc s'avère plus fort pour les parents qui se demandent comment ils vont s'en sortir. Ainsi Mélanie s'interroge à savoir si les enfants peuvent aller à l'école pendant l'hiver. Et même si on n'avait jamais foulé le sol canadien, la réputation de son froid rigoureux a déjà franchi les frontières. C'est donc avec beaucoup d'appréhension qu'on débarque, mais la réalité dépasse toujours ce que l'on a pu imaginer et quand en plus, on a la malchance de tomber

en pleine catastrophe climatique comme la tempête de verglas de 1998, le choc devient mémorable. La perception que l'on peut avoir de la rigueur du froid canadien s'avèrera toujours très éloignée de la réalité :

On trouve le froid et la neige qu'on n'a jamais vue. Et puis, pour s'habiller, chez nous en Afrique, on s'habille seulement avec un seul habit. Mais ici, il faut commencer avec des pantalons en dessous et le jeans. Et beaucoup de chaussettes, de tricot, sans oublier le manteau. Ça te prend 15 minutes pour t'habiller... quand on dit qu'il fait froid, toi qui n'a jamais vu le froid, tu viens et tu vois qu'il fait froid et encore plus. (Charlotte)

Si le choc climatique de Charlotte fut le froid, celui de Mélanie fut tout le contraire. « Je suis arrivée en été, il faisait chaud. Je ne pouvais pas respirer » dit-elle. La communauté d'accueil s' imagine souvent que les immigrants venus des pays tropicaux se retrouvent aisément dans le climat chaud de l'été, mais ne pense jamais que cette chaleur peut aussi être inhabituelle que le froid est insupportable. Mélanie poursuit ainsi :

Je lui ai dit [au réceptionniste du lieu d'accueil] : « Moi, je vais mourir dans ce pays. » Il m'a dit : « Non, tu ne vas pas mourir. » Il n'y a pas de conditionneur d'air. Je ne peux pas aller à l'extérieur. C'est pire. Moi, je vais entrer en Afrique. Il m'a dit, sois patiente. (Mélanie)

L'autre choc qui a tendance à se résorber difficilement demeure la nourriture. Si le goût se cultive, il n'est pas toujours facile de s'adapter à des goûts radicalement différents de ceux auxquels on s'est habitué durant pratiquement toute une vie. Retrouver le goût de son pays dans les aliments constitue souvent une partie de la quête des immigrants dans un nouveau pays. L'expérience de Mélanie, s'il peut nous faire sourire, n'en demeure pas moins un exemple patent du choc de la différence notoire de l'alimentation et de l'idée même qu'on se fait du Canada à l'extérieur :

Quand on quitte le pays, on se fait une idée [du Canada]. On voit le Canada dans les films. Quand je suis arrivée, à la maison de réception, j'ai dit : « hein? C'est ça, le Canada? C'est ça le Canada dont on nous parle? » On me réplique : « Tu n'as pas encore circulé dans la ville. » Mais quand même ! Si je parle à quelqu'un qui est en Afrique et je lui dis c'est comme ça, ils vont s'étonner. Nous, on a eu une idée de là, les routes, le macadam qui sont en train de briller. C'est le Canada! C'est le pays développé, pays du G-8 ? C'est ça, le Canada? Et le premier soir où on est arrivé, on nous sert à manger. Ils servent la nourriture, c'est la nourriture purement canadienne. On nous a donné du riz. Le riz avec de la viande hachée. Les cuisines sont différentes. Je ne sais pas comment ils ont préparé. Le lendemain matin, je suis allée au bureau et j'ai dit au responsable :

« Si je suis venue au Canada pour manger du riz à la viande hachée, retournez-moi en Afrique. » Et j'arrive là, je dis : « non, non, non. Moi, je vais mourir. Je vais mourir. » (Mélanie)

C'est cependant l'image générale d'un Canada pays de cocagne qui est mis à mal dès les premiers jours.

Je ne dirais pas que ça correspondait à mes aspirations, mais moi, ça m'a aidée. Ça m'a ouvert les yeux dans certains points de vue parce que je pensais que les pays dits civilisés, c'était quand on y arrive, quand on y vit, c'est dans un pays où coule le lait et le miel, comme on dit dans la Bible, oui. Alors, là j'ai vu que non, ce n'est pas comme ça. Il y a des riches, il y a des moyens et des pauvres. C'est là je dis bien, ça m'a aidée à revoir donc la vision que j'avais, à la changer, à avoir la réalité du monde. (Diane)

L'impact du choc amène à s'interroger sur sa capacité à survivre dans un tel nouveau pays, mais ce choc du climat et de l'alimentation ne constitue rien en comparaison de ce qui arrive dans les relations sociales.

Un autre type de choc culturel reste celui lié à la façon dont on pense les liens sociaux, façons forgées par l'expérience de vie et les manières de fonctionner de sa société d'origine. Quand on vient de sociétés au mode de vie communautaire, le mode de vie individualiste des sociétés occidentales et particulièrement nord-américaines est difficile à accepter. Mais cette réalisation ne vient vraiment à la conscience que lorsque le premier tourbillon de l'installation est passé, comme nous le dit Amélie :

La société est différente. C'est assez différent pour quelqu'un qui vient de l'Afrique, d'une société pauvre, mais qui est très socialisante et tu tombes dans une société où tu es complètement anonyme et dans laquelle tu ne peux adresser la parole à personne, même pas pour lui dire bonjour. C'est très différent de chez nous. Même si tu ne connais pas la personne, tu dois lui dire bonjour. (Amélie)

Et même si on finit par se résoudre à vouloir adopter cette vision du monde du « chacun chez soi », cette transition demeure difficile, voire impossible à opérer. On cherchera à combler ce manque de chaleur humaine en recréant des sortes de communautés-familles qui, sans constituer des ghettos, se démarqueront par leur sens de la solidarité manifestée pas seulement en cas de besoin, mais aussi de façon quotidienne.

Cette manifestation de la solidarité se fait de la part des personnes déjà installées à l'égard de celles qui arrivent. Ainsi, Nora, devenue invalide, va bénéficier de l'aide très appréciable de membres de sa communauté d'origine qui viennent chez elle lui faire à manger, laver son linge, faire son marché. Ce sens de l'entraide est considéré comme une valeur inaliénable à préserver et à partager avec la société d'accueil. Par contre, le mode de vie individualiste questionne certaines femmes quant à leur capacité d'intégration. En effet, comment s'intégrer sans une interaction avec la communauté d'accueil? D'autant plus que le risque de ghettoïsation reste dans ce cas très élevé et le système de logements subventionnés a tendance à placer les immigrants dans des quartiers où les seuls membres de la communauté d'accueil qui y vivent sont eux aussi des immigrants. En étant obligés de fuir leur pays, les immigrants s'attendent à faire corps avec leur pays d'accueil et non à se retrouver isolés. « *Bien au début, ça m'a pesé, mais je commence à m'y habituer. J'ai vu que c'était comme ça au Canada et qu'il fallait que chacun vive chez soi. Je ne vais pas faire autrement* » (Diane).

S'adapter à un nouvel environnement de vie ne se fait pas aisément comme nous pouvons le constater à travers ces quelques témoignages, mais en dehors du choc de la différence de culture, il y a le choc intrinsèque de l'exil en soi.

6.2. Le choc de l'exil

Il s'appréhende à divers niveaux, mais la désorientation est grande en particulier dans les premiers temps. Inhérent à tout éloignement d'un cadre de vie habituel, ce sentiment s'exacerbe encore plus quand on n'a pas choisi de s'exiler et quand on y a été forcé par des événements comme le conflit armé. Le manque de choix, l'obligation de s'enfuir pour sauver sa vie et celle de sa famille rendent encore plus acerbé et vif ce douloureux sentiment de ne plus savoir qui l'on est réellement et vers où l'on se dirige :

[À mon arrivée au Canada] Seulement, je restais comme ça. Je suivais le rythme du jour. Ce qui va suivre, c'est ça. Oui, c'est ça que je voyais. Je ne vois pas là où je vais. Je ne savais pas ce que je cherchais, ce que je voulais. Non. Je restais comme ça. (Louise)

De façon générale, c'est la survie qui prime dans les premières semaines : trouver un logement, engager les procédures de demande de refuge quand l'on n'est pas arrivée en tant

que réfugiée parrainée par l'État ou par un autre organisme, trouver un revenu, c'est-à-dire pour beaucoup s'inscrire à l'aide sociale, inscrire les enfants à l'école, parfois avoir recours aux soins de santé ; tout ceci fait en sorte que les femmes survivantes de guerre n'ont que peu de temps pour penser à leur passé. Ce n'est souvent que quelques mois plus tard, que l'on prend conscience des difficultés d'intégration. C'est ce choc de l'exil qui est sans doute le plus douloureux et qui a un impact profond sur l'intégration. Voici ce que nous racontent les femmes de leurs premières expériences au Canada et de leur recours aux instances qui ont pu (ou non) leur venir en aide. En effet, la survie immédiate exige que soient d'abord satisfaits les besoins matériels et de base. Comment les femmes sont-elles parvenues à obtenir des réponses à ces besoins ? Quels sont les processus qu'elles ont utilisés pour retrouver la santé, avoir un toit sur la tête ? Comment ont-elles vécu cette période très importante de leurs premiers pas au Canada et qui nécessite souvent une aide extérieure ?

6.3. Les recours à l'aide

6.3.1. Les services d'accueil immédiats

Au nombre de ceux-ci, nous trouvons les services universels utilisés gratuitement par l'ensemble des nouveaux arrivants au Canada. Ces services se répartissent en services de santé, d'accueil et d'orientation, de groupes d'entraide et de services de formation. L'utilisation ou non des services en général dépend de la connaissance ou non de l'existence même de ces services par les éventuelles utilisatrices. La plupart du temps, les nouvelles arrivantes ignorent l'existence des services quels qu'ils soient et ce sont souvent des rencontres de hasard (pour un grand nombre d'entre elles) qui leur permettent de connaître les services disponibles. Elles doivent donc se débrouiller par elles-mêmes pour s'orienter dans le dédale des services existants :

Avec tout ce que j'avais vécu, j'arrivais ici brûlée, épuisée. J'ai usé de mes moyens personnels. Ce n'est pas ce à quoi je m'attendais. J'aurais voulu qu'on prenne soin de moi émotionnellement. Je n'ai pas eu la possibilité du tout, du tout. C'était la survie qui continuait au top. Je suis sûre que ça aurait été facile si j'avais eu de l'information détaillée, si j'avais rencontré des intervenants qui comprennent d'où je venais, ça ne veut pas dire que ça aurait été des intervenants immigrants, mais au moins qu'on ait le choix. Il faut vraiment pouvoir lire et scinder l'information soi-même. On se retrouve seule, surtout une femme avec des enfants. (Danielle)

6.3.2. *Les services de santé*

Ils incluent les services de santé proprement dits tels l'hôpital, les centres de santé communautaires et les cabinets privés des médecins de famille. Nous évoquerons plus tard les services de santé mentale. Les centres spécialisés pour les victimes de torture ne sont pas légion et l'offre de certains services en français reste insuffisante, voire inexistante, comme nous le verrons.

Une fois la question du logement réglée, il faut s'occuper de celle de la santé qui suppose d'entamer toutes les démarches liées à la demande d'une carte d'assurance santé et d'assurance sociale. Pour cela, il faut savoir où se trouvent les différentes administrations. Quand on arrive à peine dans un nouvel environnement, savoir s'orienter ne se fait pas aisément. L'aide d'amis, de membres de la famille déjà sur place s'avère donc nécessaire et certaines des femmes comme Diane ont pu en bénéficier :

Oui, j'avais des repères. Et pour les autres, là comme mes filles étaient venues avant moi, elles ont pu m'aider. Elles aussi, elles avaient pu être aidées par ma sœur parce que ma sœur était déjà là. (Diane)

Ce ne fut pas le cas de Louise, totalement désorientée à son arrivée :

Ça, je ne savais même pas qu'il y a tant de gens qui font ce genre de choses. Je ne savais rien, rien, rien du tout. [Une fille rencontrée au hasard lui donne le numéro d'un centre communautaire] J'ai eu de la chance comme ça. Je ne savais pas comment j'allais m'informer encore. Je ne savais pas là où je pouvais me diriger pour demander des informations. (Louise)

6.3.3. *L'école*

Dans le chapitre consacré aux enfants, nous verrons que l'intégration des enfants se fait par le biais de l'école. C'est donc la première porte d'entrée vers laquelle se dirigent les parents dès leur arrivée. Intégrer les enfants au système scolaire de leur nouveau pays d'accueil est la préoccupation première des parents. Cet accueil ne pose apparemment pas de problèmes à certains :

Directement, ils sont allés à l'école. Il y avait le bus qui vient les chercher, qui venait les chercher. Et puis ils avaient leurs cahiers. On nous avait donné l'argent pour les cahiers. On nous a fait un peu marcher pour l'argent pour les habits de froid. Les gens nous ont aidés à gauche, à droite. Ils nous amenaient des pulls, des bottes. Non, non, on n'a pas vraiment manqué de ça. Et il n'y a eu aucun problème de ce côté-là. Oui, et ils se sont trouvés... J'ai aussi des enfants

très amicaux qui se sont trouvé des amis sans problème. Tous les trois, d'ailleurs. Oui. Je me rappelle que le petit pour changer d'école, il avait du mal parce qu'il s'attachait à sa maîtresse. On est venu ici. Donc, c'est ça, quoi? Du côté école, ils étaient très bien. Pas de racisme, rien du tout. Mes enfants, comment je les vois avec les blancs, tout le monde sans problème. Oui, sans problème. (Sophie)

Les services en ce sens semblent bien organisés en dehors du fait que les parents ne savent pas toujours vers quel système (francophone ou anglophone) orienter leurs enfants.

Certaines femmes interviewées affirment avoir été conseillées d'inscrire leurs enfants à l'école anglophone :

Après, on a été englouti dans le processus de mettre les enfants à l'école parce que nous sommes venus en pleine année scolaire. Il fallait qu'ils aillent quelque part. On ne savait pas s'il fallait aller à l'école francophone ou anglophone. D'ailleurs, on n'en sait même pas en général où ça se trouve. Donc, on se dit : « la première école, on va là-bas, pourvu qu'on entre dans une école. » Et surtout, on nous déconseille de les envoyer à l'école francophone. Je me souviens que mes enfants avaient commencé à l'école anglophone. Trois mois après, ils avaient oublié le français et je me sentais effrayée. Je n'aimais pas ça. J'ai voulu les mettre dans une école française, mais le personnel de l'école m'a dit que cela ne servait à rien. « Ici, nous sommes en Ontario. Vous n'êtes pas au Québec. Il faut aller dans une école anglophone. » (Amélie)

6.3.4. L'utilisation des rencontres de hasard

Tout comme à l'arrivée, les rencontres de hasard s'avèrent importantes dans le processus d'intégration. La rencontre d'Emma avec une femme d'une extrême générosité à la frontière canado-américaine a décidé de son installation puisque pensant initialement aller dans une ville du Québec, c'est sur les conseils de sa bienfaitrice qu'elle s'est finalement dirigée vers une ville de l'Ontario. Et c'est encore grâce à cette dame qu'elle a pu entrer en contact avec les services d'un organisme de femmes qui l'ont amenée à l'hôpital en raison des séquelles physiques que lui avait laissées les tortures subies pendant la guerre. Pendant son hospitalisation, la dame a d'ailleurs continué à lui rendre visite et à s'occuper de ses enfants restés à la maison d'accueil. Le destin ou les rencontres de hasard déterminent pour beaucoup le choix du lieu où elles vont refaire leur vie. Et c'est une rencontre de hasard qui permet à Louise d'entrer en contact avec un organisme qui va lui être d'un grand soutien par la suite dans son processus d'intégration.

6.3.5. L'utilisation des réseaux informels déjà en place

Ces réseaux se constituent au sein de la famille, des amis, de la communauté d'origine et d'accueil. Ils sont informels et aident les personnes au gré de leurs besoins souvent relayés par d'autres. La présence de membres de la famille proche est évidemment d'une grande importance pour celles qui en ont la chance, comme Diane :

Non, justement pour l'école de ma fille, il y avait quelqu'un de la communauté qui m'a aidée. Oui, j'avais des repères. Et pour les autres, là comme mes filles étaient venues avant moi, elles ont pu m'aider. Elles aussi, elles avaient pu être aidées par ma sœur parce que ma sœur était déjà là. (Diane)

Le tissu communautaire, plus commun que la présence de parents proches, constitue comme une chaîne de solidarité qui se crée et se continue. Ceux qui sont arrivés auparavant prodiguent l'aide nécessaire à ceux qui viennent d'arriver. Mélanie, Louise, Amélie, Diane, Nora bénéficient de ce tissu communautaire d'entraide et pour Nora, particulièrement éprouvée par son expérience d'exil (elle ne peut faire venir ses enfants au Canada malgré ses démarches répétées et en souffre énormément) cela constitue un répit appréciable :

Quand j'ai quitté le shelter, il y a les gens qui passent pour chercher tu viens de quel pays? Oui, on va parler avec tes frères et sœurs [les gens de la même communauté ou des exilés comme elle] qui sont déjà là ça fait longtemps. Alors, c'est comme ça que j'ai rencontré la communauté, à partir du centre. Ils passent de temps en temps, les Algériens, les Congolais, tous ceux qui parlent français, dans le centre, il y a les gens qui passent pour vous amener dans des églises, là où on prie en français. Là où il y a les rencontres des Africains[du même pays d'origine que moi], on t'amène là où il y a – quoi dirais-je? – l'avocat qui parle français. Et voilà, c'est comme ça que j'ai rencontré les gens de mon pays. J'en ai quelques-uns à qui je suis attachée jusqu'aujourd'hui. Tout ce que j'ai comme problème, il y en a qui connaissent et ils se donnent la peine pour venir me visiter. Parfois, quand ils ont quelque chose chez eux, ils me disent, « Nora, écoute, tu n'as rien à faire. Ce week-end, on vient te chercher. » Ils peuvent me prendre et me garder chez eux deux, trois jours. Je rentre ici. Maintenant, je connais tous les quatre coins de [la ville]. Pas tellement, mais je connais comment... Je connais comment me débrouiller pour marcher, pour sortir, pour aller m'amuser avec les amis, surtout dans des... [groupes de femmes]. (Nora)

Nous noterons deux éléments importants dans cette description circonstanciée du rôle de la solidarité communautaire selon Nora : d'une part, sa prise de contact avec le tissu communautaire s'est faite à travers un Centre de service formel. D'autre part, ce tissu communautaire est plus diversifié que la communauté d'origine (il en comprend, mais aussi

des Algériens). Ceci nous semble important en raison de la méfiance qui règne parfois envers des compatriotes originaires de pays dévastés par la guerre civile. Le tissu communautaire ne joue pas seulement le rôle de courroie d'informations importantes pour l'intégration (contact avec l'avocat francophone, par exemple) mais joue un rôle d'intégrateur dans la cité elle-même. Parfois cependant, les femmes préfèrent s'éloigner de leurs compatriotes en raison de la méfiance que leur inspire leur expérience passée au pays.

Conclusion

Que pouvons-nous retenir de ces premiers contacts entre les femmes interviewées et le Canada?

- **Il ne faut pas, à notre avis, réduire l'expérience des femmes survivantes de guerre, aux seuls impacts de la violence organisée.** Ces impacts se font parfois sentir plus tard, lorsque la vie s'organise en pays d'accueil. Les séquelles de la guerre se vivent, en fait, dans un contexte particulier. Dans les premiers moments de leur arrivée, les femmes rencontrées ont à composer avec le choc culturel que vivent tous les immigrants et réfugiés au Canada (climat, alimentation, nature des liens sociaux). L'impact de la violence organisée et de la guerre se fait surtout sentir, au départ, par la forte désorganisation due au départ involontaire du pays et par les séquelles immédiates de la violence, en particulier au niveau physique. Cet impact se vit dans un tourbillon de décisions à prendre et d'actions à poser, et cela malgré la pauvreté des moyens accordés par le Canada à l'accueil. Nous constatons en effet, qu'à part pour celles qui ont été acceptées par le Canada à l'étranger comme réfugiées au sens de la Convention de Genève, l'accueil se fait au hasard et dépend davantage de la bonne volonté de ceux et celles qui entrent en contact avec les femmes demandeuses d'asile. Pourtant, des dispositifs d'accueil plus systématiques pourraient alléger de beaucoup les sentiments d'insécurité et de stress éprouvés à ce moment crucial de leur existence. Or nous constaterons, au chapitre suivant, que la pauvreté des moyens accordés aux réfugié-e-s se prolonge avec le temps de séjour au Canada.

- **Les services nécessaires à la satisfaction des besoins immédiats et matériels ne sont pas connus par celles qui prennent refuge au Canada, à moins qu'elles ne**

bénéficient de services d'orientation comme ceux qui sont proposés par certains organismes d'accueil (centres d'accueil ou d'intégration). Encore faut-il que les femmes puissent entrer en contact avec ces services, ce qui n'est pas systématique.

• **Il faut enfin noter l'importance des communautés d'origine qui servent de référent et orientent parfois les femmes dans les premiers moments.** Il ne faut cependant pas penser que la présence d'une telle communauté est garante de l'orientation des femmes, en raison de la méfiance née pendant les événements qui les ont fait fuir leur pays.

Chapitre 7 Les obstacles à l'intégration

« Tout ce que tu vas trouver ici, tu vas bien dormir et espérer que demain, tu vas te réveiller sans entendre les bombes, les grenades, les fusils, les coups de feu et tout ça. C'est ça. Ça, vraiment, tu l'auras. Mais tu risques de mourir sur l'aide sociale. Ou bien si tu as l'auto, tu feras le cleaning, tu feras le préposé aux bénéficiaires. »

Comme nous l'avons vu dans les deux chapitres précédents, les premiers temps au Canada se vivent sous le signe d'une certaine ambivalence : sentiment de sécurité retrouvée et découverte d'un nouveau pays, certes, mais aussi difficultés immédiates dues au poids des démarches et des situations matérielles difficiles, alors que les séquelles du passé sont présentes, à fleur de peau. Dans ce chapitre, nous examinons la continuité des cheminements entrepris à l'arrivée. Si celle-ci est caractérisée par le sentiment d'être « engloutie », comme le dit une répondante, ou par la continuation de la survie (*C'était la survie qui continuait au top*, dit une autre), les mois et les années qui suivent sont plutôt centrés sur une adaptation à plus long terme à la société d'accueil. Comme le dit Amélie :

Et puis quand on arrive ici, c'est le tourbillon de la survie, savoir où aller à l'hôpital, comment chercher les écoles. On est très occupé et on n'a plus le temps de penser à ses premiers projets. C'est quelques mois après qu'on commence à se rendre compte de la différence de la vie. (Amélie)

Se posent alors des enjeux particuliers à beaucoup de femmes immigrantes de couleur : pauvreté, sous-emploi, logement inadéquat et trop cher, racisme et discrimination. À cela s'ajoutent cependant des conditions spécifiques qui rendent l'intégration à la société d'accueil particulièrement difficile : les séquelles des traumatismes vécus refont surface, les deuils et les séparations familiales reviennent à l'avant-scène.

7.1. La pauvreté

Sur les 23 femmes que nous avons rencontrées, 13 bénéficient du programme Ontario au Travail (programme d'assistance sociale de l'Ontario), 4 autres reçoivent l'aide du gouvernement fédéral parce qu'elles ont été admises comme réfugiées selon la Convention, 4 travaillent, et 2 reçoivent des prêts-bourses pour poursuivre leurs études à l'université. Cette situation est responsable de la distribution des revenus que nous avons décrite dans le premier chapitre : plus de la moitié de notre échantillon a un revenu de moins de 20 000\$,

c'est-à-dire se situant en dessous du seuil de pauvreté puisqu'elles résident dans des villes de plus de 100 000 habitants pour celles qui vivent à Hamilton et plus de 500 000 pour celles qui résident à Ottawa et à Toronto. Seules 4 femmes bénéficient d'un revenu supérieur à 30 000\$.

Pour toutes celles qui bénéficient d'Ontario au Travail, les montants alloués sont vraiment insuffisants pour se loger, se nourrir et s'habiller. De plus, ces montants ne permettent pas de s'offrir ce que certains Canadiens penseraient être un luxe, mais que les femmes rencontrées considèrent comme une nécessité : la capacité de téléphoner pour savoir ce qui se passe au pays ou retracer les personnes dont on n'a pas de nouvelles. Voici quelques budgets dont on nous a fait part:

- Pascale reçoit 500\$, pour se nourrir et se loger.
- Il reste 195\$ à Louise pour vivre et payer ses factures après que l'aide sociale a payé son loyer.
- Mélanie reçoit du fédéral 511\$ pour deux personnes pour le loyer.
- Laurence qui bénéficie aussi de l'assistance du programme fédéral reçoit 325\$ pour payer son logement et 195\$ pour ses autres dépenses.
- Il reste 100\$ à Diane après le loyer et elle trouve cela « inhumain ».

Il n'est donc pas étonnant que chacune trouve ces montants insuffisants. Gabrielle raconte ses difficultés matérielles; elle est arrivée en compagnie de son mari et de ses enfants et ses démarches pour trouver un logement assez grand les ont conduits à louer une maison qui absorbe la totalité du chèque d'assistance sociale fédérale. Quand on lui demande comment elle se débrouille pour la nourriture, elle répond :

Pour la nourriture, il y a des banques alimentaires avec le peu d'argent qui reste. On se débrouille avec. Mais sinon, c'était un peu difficile le début. C'est un peu difficile. Je sais que ça va aller. Ça va aller un jour. J'ai de l'espoir. (Gabrielle)

Quand elle demande des suppléments pour payer les fournitures scolaires (puisqu'il leur a aussi fallu payer le premier et dernier mois de loyer), voici la réponse:

Ils nous ont dit non, dans cet argent qu'on a donné, il faut payer les fournitures scolaires pour les enfants. Il faut manger dans cet argent. Le transport est dans cet argent. Je trouvais que c'était impossible. J'ai dit vraiment, vous pouvez faire

quelque chose. Ils ont dit non. Ce que nous avons donné, c'est ce qu'il nous est autorisé de vous donner. Nous ne pouvons pas faire autre chose [...] J'ai même demandé si on pouvait nous donner un bus pass pour suivre des cours d'anglais, pour moi et mon mari. Ils ont dit, il n'y en a pas.... (Gabrielle)

Le cercle vicieux de la pauvreté provoqué par l'absence de moyens pour s'en sortir est perçu de plusieurs façons :

D'une part les difficultés matérielles sont considérées par certaines comme des difficultés de départ. Comme le dit Gabrielle, l'espoir reste toujours là. D'autres s'insurgent contre cette situation et expriment leur impatience: « *Nous ne sommes pas venus au Canada pour rester sur le welfare* », dit Emma.

Enfin, certaines sont encore étonnées qu'il existe un filet de sécurité même minimum qui leur permet de survivre, malgré tout. Comme le dit Nora, qui a des problèmes de santé suite à la guerre dans son pays :

Mais arrivée au Canada, malgré que je n'aie pas de travail, le gouvernement me donne le welfare, il paie cette maison pour moi. Le peu d'argent, c'est peu, vraiment, c'est peu, mais ça m'aide à prendre un pain avec un paquet de beurre pour manger. C'est un grand problème. C'est félicitations au Canada pour moi parce que je dors bien, je prends les médicaments gratuits. (Nora)

Il nous faut donc observer, comme nous l'avons fait auparavant, que les premières années, même en ce qui concerne l'aide sociale, sont vécues de façon ambivalente : il existe un minimum vital qui permet de survivre, mais celui-ci ne permet pas d'atteindre un niveau de confort qui permettrait une intégration économique dans la société d'accueil.

Cette même ambivalence se lit dans le récit des femmes qui, soit parce qu'Ontario au Travail l'exige, soit de leur propre chef, doivent s'inscrire dans une démarche de recherche d'emploi. D'une part, l'exigence de suivre un programme ou de s'engager comme bénévole permet de sortir de chez soi et de rencontrer d'autres personnes. D'autre part, les programmes qui sont suivis ne correspondent pas du tout à leurs besoins, en particulier les programmes d'apprentissage de l'anglais. L'obstacle le plus évident cependant est de

trouver un travail à la hauteur de son expérience et de ses diplômes. Nous retrouverons là la revendication la plus fondamentale que fait tout immigrant au Canada.

De façon générale cependant, on peut dire que si les femmes rencontrées apprécient l'aide que leur apportent les différents gouvernements, elles ne la considèrent pas moins pour autant comme quelque chose d'humiliant qui porte atteinte à leur dignité, vu d'une part le montant dérisoire accordé et considérant surtout que la majorité d'entre elles avaient un statut social et un niveau de vie élevés dans leur pays.

Ces femmes, très actives dans leur pays ne demandent qu'à s'intégrer par le travail dans leur nouveau pays d'accueil. Il faut leur donner l'opportunité et les moyens de participer à la vie active du pays d'accueil et ne pas contribuer à entretenir les préjugés qui font paraître ces personnes comme d'éternels profiteurs du système.

L'impression de tourner en rond est déroutante pour les personnes en quête d'emploi et qui ne désirent rien d'autre que de s'intégrer pleinement. Voici ce qu'en dit Andrée :

Si tu es diplômée, tu n'arrives pas à trouver d'emploi. Donc, on te suggère de reprendre tes études. C'est pareil. Tu les reprends. Ce n'est pas un gaspillage, mais c'est quand même du temps perdu parce qu'après quatre ou cinq ans à l'université, tu te rends compte que finalement, ça ne sert pas à grand chose. Tu cherches un emploi à n'en plus finir. Les emplois sont là. Tu attends qu'on t'appelle dans les entrevues. Ça ne vient pas. Ou même quand on t'appelle, tu attends des suivis positifs. Tu n'en trouves pas. Et finalement, tu te demandes si ça valait la peine de retourner à l'université. (Andrée)

7.2. La non reconnaissance des diplômes et de l'expérience de travail

De plus en plus récurrent dans les obstacles à l'intégration, la non reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger est devenue le principal frein à l'intégration de nombreux immigrants au Canada, en particulier ceux qui sont originaires de pays en voie de développement. Sélectionnés, entre autres, sur la base de leur capacité à s'intégrer rapidement au marché du travail canadien selon leurs compétences, de nombreux immigrants ont pourtant du mal à faire reconnaître leurs diplômes. La situation est la même pour les femmes que nous avons rencontrées. Cette situation est due d'une part à la sévère

réglementation des corporations professionnelles et d'autre part, au manque de cohésion des politiques en matière d'immigration et d'emploi, les deux paliers étant régis par des instances différentes, à savoir le fédéral pour l'immigration et le provincial pour l'emploi. Comment accueillir et intégrer immigrants et réfugiés si on ne reconnaît pas leurs acquis et compétences et si on les oblige à se re-perfectionner éternellement ? Or comme nous l'avons vu dans la première partie, un bon nombre des femmes que nous avons rencontrées possèdent des qualifications et une expérience de travail non négligeable.

Cette situation finit par créer chez beaucoup des désillusions quant à leurs rêves d'une vie meilleure au Canada et c'est souvent avec cynisme qu'elles abordent ce sujet comme Chantal dans ce quasi réquisitoire :

Pour être nette, je lui dirais, bien écoute. Viens. Tout ce que tu vas trouver ici, tu vas bien dormir et espérer que demain, tu vas te réveiller sans entendre les bombes, les grenades, les fusils, les coups de feu et tout ça. C'est ça. Ça, vraiment, tu l'auras. Mais tu risques de mourir sur l'aide sociale. Ou bien si tu as l'auto, tu feras le cleaning, tu feras le préposé aux bénéficiaires. C'est ça. Il y a des petites jobs à gauche et à droite. Mais n'espère pas. Si tu as ton diplôme, laisse ça dans la valise d'abord. Il ne faut plus garder ce papier. (Chantal)

Pourquoi exiger d'Emma qu'elle recommence ses études quand elle aurait pu continuer à exercer son métier d'infirmière? Pourquoi ne pas tenir compte du fait que les femmes rencontrées pourraient apporter leur contribution dans l'exercice même de leur profession comme l'affirme Amélie?

Les gens qui arrivent ici sont en fait la fleur de la compétence chez eux. [Mais] Quand on arrive ici, on ne représente rien. Un médecin arrive et il doit devenir maçon. Il ne pourra pas être aussi efficace dans la construction qu'il aurait pu l'être dans sa profession. Les hôpitaux ici ont du matériel sophistiqué que nous, on aimerait bien apprendre à utiliser. Mais cette sophistication du matériel a rendu la médecine tellement robotisée que je me dis que si j'étais active, j'aurais pu apporter une autre dimension à l'exercice de cette profession car l'art de soigner, ce ne sont pas avec des machines, c'est l'art de l'écoute. Savoir où est le mal. Et pour cela, il faut être en communication directe avec le patient, ce qui n'existe plus ici car les médecins n'ont plus le temps et oublient qu'ils travaillent avec un corps qui souffre, mais aussi un corps qui a un esprit. (Amélie)

Cette non reconnaissance des diplômes ne concerne pas uniquement ceux acquis à l'étranger, car de nombreux immigrants formés ici ont aussi du mal à se trouver un emploi

parce que la plupart des employeurs canadiens exigent une expérience préalable de travail au Canada. De cette non reconnaissance des diplômes découlent les difficultés d'emploi auxquelles font face les nouveaux arrivants et dans ce cas-ci, les femmes survivantes de guerre que nous avons rencontrées, à 5 exceptions près, après quelques années passées au Canada, se retrouvent encore bénéficiaires de l'aide sociale.

7.3. Les discriminations systémiques

Selon une étude de Statistique Canada publiée en 2000⁸, les immigrantes dont le niveau de scolarité est en général plus élevé que celui des femmes nées au Canada sont paradoxalement celles qui ont le plus de difficultés à se trouver un emploi équivalent à leurs compétences et elles gagnaient de ce fait en 1995 15 000\$ de moins que celles qui sont nées au Canada, et cela pour un emploi annuel à temps plein. Si cette situation de fait peut être commune à tous les immigrants, un fossé se creuse pourtant entre ces immigrantes et les hommes détenant le même statut d'immigration car le revenu annuel des immigrantes en 1995 était de 10 000\$ en dessous de celui des immigrants récents. Il n'y a pas d'explication à ces revenus différentiels sinon les diverses discriminations ouvertes ou systémiques qui font obstacle à l'emploi des femmes (Fondation canadienne des relations raciales, 2000).

7.3.1. Un racisme latent mais réel

Les préjugés sont nombreux. Comme le dit Amélie : *Je pense qu'il y en a qui s'imaginent qu'on est sous doués et puis après, on se dit « bon il y a des différences qui les effraient »...* Le racisme n'existe pas en principe au Canada, la Charte des droits et libertés en faisant foi. Mais dans les faits, cela peut s'avérer différent. Subtiles ou directes, les discriminations raciales ou ethniques se vivent à l'école, dans le milieu de travail, dans l'accès au logement, à l'emploi, partout en fait. Laurence exprime son incrédulité quand sa mère lui apprend qu'elle a été refoulée d'un restaurant en Alberta parce qu'elle était noire. Andrée a eu la malchance de tomber sur un professeur qui, en raison de démêlés avec un pays africain, manifeste sa haine contre tous les Africains. Loin d'être un cas isolé, l'expérience d'Andrée fut aussi celle de Pascale, par exemple, dont le professeur s'est moquée quand

⁸ Statistique Canada, Femmes au Canada 2000, Rapport statistique fondé sur le sexe, 2000, PP. 210-217

elle lui a confié qu'elle souhaitait devenir comme lui tant son dynamisme l'inspirait. Pascale, par ailleurs, doit actuellement faire face à la discrimination sur le marché de l'emploi et commence à être un peu désabusée du fonctionnement du système :

Et puis quand j'ai entendu que le processus était juste au Canada, je me suis dit : « ah oui, c'est vrai ! C'est de cette justice en fin de compte dont il s'agit. Il faut que mon oncle et ma tante travaillent à gauche et à droite, que mon cousin et ma cousine connaissent le monsieur qui fait le recrutement ». (Pascale)

7.3.2. La discrimination systémique dans les services (Ontario au Travail)

Si les actes et les propos racistes peuvent être directs, nous préférons ici les analyser sous un autre angle. En effet, c'est davantage sous l'angle d'une discrimination provoquée, volontairement ou non, par le système que se situe notre analyse. La faute, alors, n'en incombe pas nécessairement aux individus impliqués dans la réception ou l'accueil des femmes survivantes de guerre, mais dans l'ensemble des dispositions prises par une institution qui est en cause. Les deux tendances, individuelle (dans le cas d'agents de service) et systémique (dans le cas des institutions), se confondent trop souvent pour que nous nous taisions. Comme nous l'avons vu, un grand nombre des femmes interrogées sont actuellement bénéficiaires de l'aide sociale procurée par Ontario au Travail (OT). Ce programme mis en place depuis 1997 a été particulièrement visé tant par les femmes interviewées que par les intervenantes et intervenants qui accompagnent au quotidien les femmes survivantes de violence organisée.

Les séquelles de l'expérience de la violence organisée provoquent des problèmes de mémoire, de concentration, d'expression même, c'est-à-dire les symptômes décrits comme faisant partie du syndrome de stress post-traumatique et de la dépression. Ces symptômes font que certaines femmes ont parfois du mal à respecter les rendez-vous, à se souvenir de l'ensemble des règlements et demandes administratives imposées. Leur situation est souvent « hors norme », ce qui provoque des réactions injustifiables parfois de la part du système d'aide sociale. De façon générale, rien n'est fait dans les administrations et agences qui leur viennent en aide pour comprendre ce qui leur arrive. Les intervenantes et les intervenants que nous avons rencontrés ont tous indiqué combien, en particulier, les services d'Ontario au Travail sont inadaptés aux besoins des femmes survivantes de guerre. Selon une intervenante, par exemple, « les gestionnaires de cas généralement ne sont pas

sensibilisés au fait que la personne qui vient demander de l'assistance sociale n'a pas d'autre choix. Ce n'est pas en la culpabilisant davantage que ça va aider. ». Alors que, comme nous l'avons vu, de nombreuses réfugiées ont un niveau d'éducation important, elles se font traiter comme des « moins que rien », ce qui renforce le sentiment d'humiliation et de négation de soi expérimenté pendant la guerre. En voici plusieurs exemples :

En raison, en partie, de la façon dont OT est organisé, les agent-e-s ne retournent pas les appels des femmes. Souvent les intervenant-e-s sont obligé-e-s d'intervenir et d'appeler de la part de la cliente pour avoir une réponse. Ces mêmes intervenants notent aussi l'insensibilité de l'institution par rapport à l'importance de chaque chèque, de chaque dollar pour la survie matérielle des femmes. Selon une intervenante, une de ses clientes s'est absentée d'un cours de OT pour une journée. On a coupé son chèque. Elle a quatre enfants. Une autre femme n'a pas mangé pendant quatre jours, elle habite dans un sous-sol humide avec ses enfants. Elle n'avait pas compris ce que l'agent lui avait demandé de faire. On lui a donc « coupé son chèque ».

Une autre femme, qui n'a pas de contact avec son mari depuis qu'elle a pris la fuite, s'est fait dire par un agent qu'elle doit retrouver son mari, sinon elle ne pourra recevoir son chèque d'aide sociale (en effet tout doit être fait, selon les règlements, pour vérifier si le conjoint ne peut subvenir à tout ou en partie aux besoins de son ou sa conjointe). La menace d'un retrait du peu d'aide disponible constitue un danger permanent pour des femmes qui sont fragilisées par leur expérience passée et vivent au bord de la survie.

Nous pourrions ainsi multiplier les exemples de NON RÉPONSE aux besoins des femmes. Cette absence de prise en compte de la situation des femmes survivantes de guerre, si elle n'est pas toujours délibérément le fait d'agents individuels du système d'aide sociale, montre cependant que l'ignorance et l'absence de responsabilisation et de sensibilité sont intrinsèques au système lui-même. Celui-ci, qui doit obéir aux principes de non-

discrimination envers la population canadienne, devra donc prendre des dispositions pour répondre aux besoins particuliers des survivantes de guerre⁹.

7.4. Le racisme

La tendance est à la dénégation de l'existence même d'attitudes racistes et discriminatoires.

Charlotte analyse ainsi la façon particulière dont elle s'exerce :

Tu vois, ça existe. Mais on te dira que ça n'existe pas. On le voit dans les actes, mais comme nous disons que ça n'existe pas, on dit que ça n'existe pas. Oui, ça me fait quelque chose puisque tu sens que ça existe, mais ils disent que ça n'existe pas. C'est comme si ce sont les gens qui mentaient. Peut-être que de dire que ça existe, on pourrait combattre ça. Mais quand vous dites que ça n'existe pas, qu'est-ce qu'on va combattre? On ne va pas changer. On va rester comme ça. (Charlotte)

Racisme et discrimination existent, mais de façon si insidieuse qu'il est parfois difficile de mettre le doigt sur les incidents qui déclenchent, pour celles (et ceux) qui en sont victimes un sentiment d'être rejeté, d'être « autre », ne participant pas à la société d'accueil. Le résultat en est une méfiance et la volonté de ne pas se laisser prendre dans le cycle de la négation de soi. Comme le dit Andrée, qui est au Canada depuis plus de 5 ans et travaille actuellement dans la branche qu'elle a choisie :

Mais je me dis que ce n'est pas grave. Quand tu as survécu à la guerre, tu te dis que tu survivras. Il faut néanmoins le dire pour que les gens sachent qu'il y a des injustices qui se vivent. J'ai vécu depuis 9 ans de petits problèmes liés à la discrimination, mais si je m'y étais arrêtée, je ne serais pas ce que je suis aujourd'hui. Mais en même temps, il faut être réaliste et se dire que si je vis dans ce pays, il faut que je le fasse en sachant que cette histoire de discrimination va me coller à la peau éternellement. Comment est-ce que je la vis? Est-ce que ça m'anéantit ou est-ce que ça me donne plutôt l'élan de relever le défi? Moi, j'opte pour le côté positif et je me dis : « plus vous m'écrasez, plus je fonce et on verra qui gagnera. » (Andrée)

Pauvreté, isolement, difficultés de logement et discrimination systémique en emploi ou dans des services essentiels à la survie des femmes sont des situations que connaissent beaucoup de femmes noires, immigrantes ou réfugiées. Ces obstacles spécifiques sont

⁹ Il serait intéressant de savoir s'il existe une différence entre le traitement réservé aux survivantes africaines et aux survivantes originaires d'Europe. Notre recherche ne permet pas d'établir si OT, par exemple, répond, au quotidien, différemment aux survivantes européennes blanches et aux survivantes originaires d'Afrique qui sont des femmes Noires.

particulièrement graves pour les femmes survivantes de guerre dans la mesure où ils exacerbent des situations particulièrement précaires et ne prennent pas en compte les difficultés dues aux séquelles de la guerre. Cependant, ces circonstances, qui sont communes aux femmes survivantes de guerre, sont multipliées par le fait de leur appartenance à la minorité francophone de l'Ontario. La dernière section de ce chapitre sera donc consacrée aux difficultés qu'elles rencontrent à ce niveau.

7. 5. Les survivantes en milieu francophone minoritaire

Pour attirer les immigrants francophones, les politiques insistent sur le bilinguisme officiel du pays et la possibilité pour ceux-ci de vivre dans leur langue. Mais une fois dans des provinces comme l'Ontario, ils ne tardent pas à se rendre compte qu'ils doivent absolument apprendre une autre langue s'ils veulent s'y intégrer, même à Ottawa, ville réputée plus bilingue que les autres. « *Ce n'est pas bilingue. Pas du tout* », dit une répondante.

Mais sauf qu'il y a quelque chose qui m'étonne. On dit qu'Ottawa est bilingue. Mais je crois que c'est l'anglais qui passe. C'est l'anglais qui passe le mieux. Je ne sais pas où sont les francophones. Ils se cachent je ne sais où. Ils ne se font pas voir. On me dit c'est une école francophone. Dans la salle de classe, les professeurs parlent en français mais pendant les récréations c'est l'anglais. Les élèves parlent en anglais. C'est l'anglais complètement anglo. Je me dis où est le français? Si c'est bilingue, il doit y avoir deux langues. Le français passe inaperçu. Je me demande si c'est les francophones qui ne font aucun effort pour se faire voir, ou si c'est le gouvernement qui écrase complètement la langue. Je ne sais pas. (Mélanie)

La perplexité des nouveaux arrivants comme Mélanie est alors à son comble face à un tel constat et le choix à faire dépend des objectifs de vie ou de la vision du monde des personnes concernées. Charlotte, elle, a vite compris qu'en fait de choix, elle n'en avait pas vraiment puisqu'elle se rend compte de la dichotomie entre les cours de formation qui se donnent en français et le marché du travail dans lequel l'anglais est la nécessité. Elle n'hésite donc plus :

Je me suis décidée. J'ai fait mon inscription en électronique en anglais. Je devais le faire en anglais puisque même en français, tu dois aller après chercher du travail et c'est en anglais que tu cherches du travail. C'est donc mieux de le faire en anglais. (Charlotte)

7.5.1. Apprendre l'anglais?

Une fois le constat de la difficulté de vivre en français établi, les immigrants qui ne l'avaient pas fait se mettent à l'apprentissage de la seconde langue, mais ce n'est pas toujours de gaieté de cœur et sans une certaine révolte face à ce qu'ils considèrent comme une sorte d'injustice. Car si le pays est bilingue, pourquoi leur langue n'est-elle pas prise en compte et pourquoi les autres n'apprennent-ils pas la leur? C'est l'indignation de Diane qui recommande fortement aux immigrants francophones de ne pas se sentir complexés par le fait de ne pas comprendre l'anglais et de continuer plutôt à entretenir la fierté de leur langue, le français :

Il ne faut pas forcer avec l'anglais et se dire qu'on va se moquer de nous si on ne comprend pas. Nous, c'est notre deuxième langue dans laquelle on parvient à s'exprimer et on connaît d'autres langues. Mais eux, c'est leur première langue. Ils devraient apprendre le français comme seconde langue mais ils ne le font pas. Pourquoi ils nous obligent, nous, à apprendre une troisième langue? (Diane)

Cette indignation, si elle peut être justifiée, n'est pas forcément partagée.

7.5.2. La cohabitation des langues officielles

Si tout le monde s'entend sur l'effet bénéfique de maîtriser plusieurs langues et donc d'apprendre l'anglais pour les Francophones, la divergence se perçoit au niveau de la place de cette seconde ou troisième langue dans sa vie de tous les jours. Sophie tout en clamant son appartenance francophone se demande bien en quoi réside la nécessité de se replier entre Francophones. Aussi dit-elle :

Mais je me dis pourquoi chaque fois rester dans le milieu francophone? Pourquoi ne pas aller dans le milieu anglophone aussi? Parce que tout compte fait, on a besoin d'apprendre l'anglais aussi. (Sophie)

L'anglais devient une nécessité pour ces parents qui manifestent une certaine fierté à voir leurs enfants la parler comme Dominique. Certaines des femmes interviewées nous ont dit qu'elles ont choisi de déménager en Ontario pour offrir cette opportunité à leurs enfants. Si les avis restent partagés sur le choix de la langue, qu'en est-il de la réception de la communauté francophone à l'égard des immigrants francophones ?

7.5.3. La réception dans la société d'accueil francophone

Les immigrants francophones accueillis au Canada, rassurés depuis leur pays de l'existence d'une vie en français vont de surprise en surprise. Après avoir constaté que le français comme langue est en péril, ils ne tardent pas à faire face à des écueils d'autres sortes de la part des membres de la communauté francophone d'accueil. La différence d'accent et de vocabulaire est parfois source de quiproquos et d'incompréhension et c'est l'expérience regrettable des enfants de Chantal dont on se moquait à l'école : « *Mais vous, vous parlez le français ou quoi ?* » ou encore : « *Ces immigrants francophones ne comprennent pas le français comme il faut* ».

7.5.4. Les services en français

Les services en français sont énoncés dans les services souhaités car ils font partie des services peu ou prou disponibles. D'une manière générale, les services en français sont perçus par les femmes comme invisibles. C'est ce que nous disent Sophie et Diane qui habitent à Ottawa, ville qui offre plus de services en français que Toronto et Hamilton :

Il y a des services francophones, je ne sais pas, qu'on ne connaît pas. Il y a beaucoup de choses qui sont vraiment au Canada dont on ne connaît pas le service et tout ça. (Sophie)

Parce qu'il y a des personnes, on ne sait pas où les trouver. C'est ça, le problème. On ne sait pas où les trouver. Parce qu'étant donné qu'on parle beaucoup anglais, on pense que si je frappe là, ça sera en anglais. Si je frappe là, ça sera en anglais. Alors, qu'ils essaient de... je ne sais pas. De se rendre visible, oui. Qu'on puisse faire appel à eux sans que l'on passe par quatre chemins. (Diane)

Danielle détaille particulièrement cette difficulté de se faire servir en français :

Mais cela a toujours été difficile partout où je passais, que ce soit pour passer le permis de conduire, j'ai toujours eu l'impression que ça pouvait être encore plus facile si j'étais bilingue ou anglophone. J'ai eu l'impression qu'être francophone immigrante, c'était comme quelque chose de trop. Débrouille-toi. Tu en demandes trop. Je ne sais pas comment expliquer ça, mais cela m'a révoltée. Mon Dieu, mais ça ne va pas. Ces gens-là n'ont pas les services non plus. On est considéré comme une charge de chercher à traduire. Ah, il faut que je comprenne cette langue. Cela m'a limitée beaucoup, le fait de ne pas être bilingue à Ottawa. Et ça m'a donné de la pression, du stress. (Danielle)

Si les services en français sont peu connus, si leur accessibilité est parfois difficile, le plus important reste leur absence quasi totale pour beaucoup de femmes rencontrées. La

difficulté de trouver des médecins de famille francophones est récurrente dans les propos des participantes et confirmée par les intervenantes et intervenants interviewés. Les femmes médecins francophones, en particulier, sont débordées. Souvent les femmes sont obligées d'aller chez des médecins anglophones et demandent alors à leurs enfants de faire la traduction, ce qui est particulièrement difficile quand on sait les circonstances et les séquelles de guerre (violence sexuelle en particulier) dont il leur faudrait parler au médecin.

Une des femmes rencontrées a essayé d'obtenir des services disponibles offerts aux victimes de torture et de guerre. Très vite elle s'est rendu compte qu'elle ne pouvait recevoir le service en français qu'à travers le truchement d'un interprète, ce qui ne lui convenait pas. Comment accepter en effet et penser que son expérience pourrait être vraiment comprise si les mots mêmes qu'elle mettait sur son vécu de survivante n'étaient pas compris par l'intervenant en face d'elle ? Comment avoir confiance dans un interprète pour tout ce qu'elle avait à raconter ?

De plus, nous avons pu distinguer, dans les propos des femmes, trois types de services en fonction de la configuration des services disponibles dans leur communauté :

Pour celles qui habitaient Hamilton, la présence du Centre de santé communautaire, qui abrite sous un même toit services médicaux, sociaux (en particulier pour les enfants) et même légaux, a été particulièrement appréciée. De plus, ce centre leur permettait de se mettre en contact avec des groupes d'entraide qui les aident au quotidien.

Celles qui vivent à Toronto, malgré la présence de certains services importants (Oasis Centre des femmes, Centre médico-social communautaire (CMSC)), qui ont par ailleurs été évoqués de façon positive, se sentent plus démunies face à l'absence de certains services.

À Ottawa, qui bénéficie d'un plus grand nombre de services que les deux autres villes, les femmes n'ont pas évoqué une facilité plus grande d'accès. Si elles sont reconnaissantes pour les services francophones auxquels elles ont pu recourir, elles évoquent en majorité la difficulté de savoir qu'ils existent. Le hasard, la plupart du temps, les a mis en contact avec

eux. L'une a, par exemple, pris connaissance du service en marchant dans un centre commercial, une autre par l'intermédiaire d'une amie. Bref, l'accès aux services, quand ils existent, passent par un plus grand effort de visibilité de leur part.

Il n'est évidemment pas question, ici, de blâmer ces services pour leur absence d'*outreach*. Ils sont souvent débordés par la demande ou n'ont pas les ressources nécessaires pour se faire connaître de façon systématique, vivant eux-mêmes une situation particulière due à leur position de francophone minoritaire en Ontario. Néanmoins, à part un service qui dessert les femmes victimes de violence, aucun ne semble avoir mis sur pied un programme destiné aux femmes survivantes de guerre. Si les centres de ressources communautaires ou les centres d'intégration pour immigrants et réfugiés peuvent venir en aide pour le dépannage immédiat quant aux besoins de base (nourriture, logement, accompagnement auprès des agents de l'immigration, etc.), peu d'entre eux fournissent des services spécialisés qui pourraient venir en aide aux femmes éprouvant des difficultés dues aux séquelles de la guerre. Nos répondantes n'ont identifié aucun psychologue, aucun service familial qui offrirait de tels services en français. Pourtant la demande de services en français est présente, comme le montrent les démarches souvent déçues des femmes.

Les attitudes vis-à-vis des services restent alors celles qui prévalent dans les communautés francophones minoritaires en général. Chantal, par exemple, exprime le découragement qui peut survenir quand la bataille pour l'obtention de services est trop forte: « *Que tu l'exiges ou non, tu ne l'auras pas. En fait, c'est toi qui veux qu'on te serve. Alors, tu dois te débrouiller.* »

Andrée, par contre, reste intraitable sur ce point :

Depuis que j'ai compris que la francophonie est quelque chose d'important, je ne fais pas d'efforts, je m'impose. On me sert en français ou je sors. Donc, quand j'ai vraiment besoin de services en français, je le demande. S'il n'y a personne qui parle français, j'arrête. Je parle anglais dans la rue et je me débrouille, mais quand il s'agit vraiment d'avoir recours aux services, je me dis qu'on crie partout que c'est une ville bilingue, donc, il faut le prouver. (Andrée)

Chapitre 8 Les séparations familiales

« Je ne peux pas mourir parce que quelqu'un d'autre est mort. »

Les processus d'intégration vécus par les femmes survivantes de guerre que nous avons rencontrées ne peuvent se comprendre sans que soit évoqué et analysé ce qui les affecte sans doute le plus : les séparations familiales et la question des enfants. En effet, les dynamiques familiales, particulières aux femmes qui ont dû s'exiler sous menace de violence, colorent leur capacité de s'intégrer car elles touchent au plus près leur vie passée : elles font le lien entre passé et présent, marquent parfois un isolement difficile à supporter et contiennent aussi les espoirs d'une vie meilleure, surtout à travers le projet familial que symbolisent les enfants. Nous avons ainsi divisé cette section entre l'impact de l'expérience de guerre et de l'exil sur la vie du couple, le rôle que jouent les deuils familiaux dans la dynamique d'intégration / isolement et le rôle que jouent les enfants dans la dynamique d'intégration.

8.1. Une vie de famille détruite

La désintégration sociale qu'entraînent les conflits armés inclut les séparations et les deuils des familles. Dans ce cycle de séparations douloureuses, figure celle des couples et dont les conséquences, incalculables, influent sur la capacité des personnes touchées à s'intégrer aisément ailleurs. Parmi nos répondantes, 3 seulement sont arrivées au Canada avec leur conjoint, 13 autres sont arrivées seules avec une partie de leurs enfants et 7 étaient célibataires. Dans ce chapitre, nous allons examiner l'impact de la guerre sur la vie familiale de ces femmes, qu'il s'agisse des séparations conjugales ou des séparations d'avec la famille restée au pays. La plupart des femmes sinon leur totalité a dû en effet faire le deuil de relations avec des membres de la famille proche. Certaines ont vu leur conjoint assassiné, d'autres ont dû partir en laissant derrière elles leur conjoint et une partie de leurs enfants, d'autres encore ont fui en laissant derrière elles leurs parents proches. Certaines se sont retrouvées seules pendant les conflits et n'ont jamais pu savoir ce qui s'était passé et cherchent encore à savoir comment et pourquoi leur famille a disparu. Tel est souvent le sacrifice auquel doivent consentir les femmes survivantes pour assurer à

leurs enfants un environnement paisible de vie ou pour se sauver. Les contraintes imposées par les règlements d'Immigration Canada quant à la réunification familiale privent un grand nombre d'entre elles de la présence réconfortante de leurs parents, conjoints et enfants, ce qui rend leur intégration problématique. En effet, comment s'engager dans une nouvelle vie quand on sait que les autres sont encore en danger ou quand on ne sait si ses proches sont vivants ou morts ? Les questions que nous nous sommes posées sont donc les suivantes : Comment reconstruisent-elles alors leur vie émotive et sentimentale ? Quels sont les impacts du conflit armé sur leur relation de couple quand elles parviennent à renouer la relation ? Quel type de relations ont-elles avec les autres membres de la famille restés au pays ? Comment vivent-elles les différents deuils ?

8.1.1. Les séparations sans réponse

Il n'apparaît pas toujours évident lors des conflits armés de pouvoir échapper au chaos en maintenant les familles ensemble. La nécessité de se séparer pour préserver sa vie et celle des autres s'impose, de même que le désordre qui s'installe oblige les familles à se cacher chacune de son côté dans un mouvement de sauve-qui-peut. Dans un tel contexte, la responsabilité de la sécurité des enfants revenant aux femmes, elles s'enfuient souvent avec eux pour chercher refuge tandis que le conjoint se débrouille de son côté, soit en s'échappant du pays, soit en y restant et en tentant de survivre. Sur les 16 survivantes mariées que nous avons rencontrées, treize sont venues au Canada sans leur époux; sur ces 13 femmes, seules quatre ont pu retrouver leur époux, les autres continuant de vivre sans le leur, resté au pays. L'une des 3 femmes qui étaient venues avec leur époux s'en est séparée de même qu'une autre qui avait retrouvé ici son mari. Deux femmes sont veuves, leur conjoint ayant été assassiné. Ce portrait nous montre combien la vie de couple se trouve grandement perturbée par les situations de conflits armés et comment les réaménagements s'avèrent difficiles pour les conjoints concernés.

Amélie avoue qu'elle aurait aimé pouvoir bénéficier de l'aide de son conjoint pour l'éducation des enfants et avoir un adulte à qui parler. Le processus de réunification familiale est très long et pendant ce temps, les enfants grandissent et lui réclament leur père. Question à laquelle elle confie ne pas savoir vraiment quoi répondre. La solitude de la

séparation se fait ressentir énormément à un double niveau : celui du couple et celui des enfants. La femme survivante, seule face au quotidien de la survie dans un pays où il faut réapprendre à vivre sent peser sur elle l'absence de son conjoint dans tous les domaines de la vie :

On se parle mais c'est dur qu'il ne soit pas là car j'aurais aimé qu'on puisse se concerter sur les décisions à prendre. Mais je dois le faire toute seule. Je ne peux pas discuter avec les enfants car ils ont des limites et il y a des choses dont ils se fichent complètement. Et alors, je me sens un peu seule surtout qu'ici, tu n'as pas l'appui de ta famille, même élargie et qu'il n'y a personne à qui je peux demander conseil. Donc, je ressens beaucoup son absence et les enfants aussi. (Amélie)

Les personnes en quête de refuge ne pensent pas toujours, en venant dans le pays qui les accueille, y demeurer. Elles s'imaginent souvent que ce sera pour une courte période de temps et qu'une fois l'accalmie revenue, elles pourront retourner chez elles. La séparation familiale ne se fait jamais de gaité de cœur, c'est un choix déchirant et c'est souvent le seul qui s'offre quand on a épuisé toutes les autres solutions. Chantal qui a dû fuir avec sa famille et se cacher dans des pays environnants finit par décider, au vu de l'insécurité permanente, d'envisager un départ vers le Canada. Son mari s'y oppose pendant longtemps puis se résout à cette solution, mais à une condition :

Quand il y avait cette insécurité et quand je lui parlais du Canada, lui, n'a pas voulu comprendre. Il voulait que je reste malgré cette insécurité. Il disait : «Écoute, on va vivre comme les autres». Finalement, quand il voyait que les enfants ne pouvaient pas aller à l'école, il a dit : «Tu amènes les enfants et puis toi tu reviens». (Chantal)

Mais une fois ici, Chantal se rend compte que laisser les enfants ici et retourner chez elle est tout simplement impossible :

Moi aussi je me disais que c'était un endroit où je pouvais amener les enfants et retourner puisque l'insécurité touchait beaucoup plus les enfants. J'ai donc demandé une mise en disponibilité d'une année, mais quand je suis arrivée ici, je me suis rendu compte que ce n'était pas un endroit où je pouvais les laisser et retourner travailler. C'était frustrant et j'ai été obligée de rester. (Chantal)

Chantal se retrouve donc à s'installer alors qu'elle n'y était pas mentalement préparée. Son mari qui s'est longtemps opposé à son départ et à celui des enfants, finit par céder sans jamais se décider lui-même à les rejoindre au Canada. Maintenant invalide, il lui est

difficile d'effectuer le voyage. Les enfants, habitués à vivre cette séparation depuis l'époque de leur migration africaine, se font presque à cette absence paternelle.

Charlotte n'avait aucune nouvelle de son mari ni de sa fille de sept ans et ignorait s'ils étaient morts ou en vie pendant une année entière. Le stress émotionnel d'une telle attente est indescriptible :

Tu continues à vivre en espérant que tu vas avoir une bonne nouvelle de la famille. Il faut supporter ça. Il faut avoir du cœur pour supporter ça. Ce n'est pas facile. Pour moi, la grande solution, c'était la prière, aller à la prière et essayer d'oublier, de mettre les passages bibliques dans ta vie pratique et tu continues.
(Charlotte)

La solitude elle, pesante, désoriente complètement :

Tu vas à l'école, tu essaies un peu d'oublier. Quand tu reviens le soir, tu vas à la maison, tu es seule. Surtout nous, en Afrique, on n'est pas seul. Tu peux ne pas avoir d'enfant, mais tu as des cousins et des cousines. Mais tu viens ici directement, tu commences une vie seule. Tu vas à l'école, tu vois les gens, tu reviens et puis tu es seule. Même à l'école en question, tu ne vas pas beaucoup parler. Tout le monde ne connaît pas l'anglais. Vous vous communiquez par signes. Tu prépares, tu manges seule. Nous ne sommes pas habitués à ça.
(Charlotte)

La situation de débandade totale qu'occasionne la violence organisée s'avère en réalité n'être qu'une fuite physique puisque mentalement l'on reste avec la famille dont on n'a par ailleurs aucune nouvelle. C'est l'expérience qu'a vécue Charlotte qui, prévenue à son lieu de travail de l'assassinat de sa belle-mère ne retourne pas chez elle et de ce fait, ignore l'état de tous les membres de sa famille et ne connaît toujours pas les détails exacts de la manière dont ils furent sauvés. L'instinct de survie oblige à s'enfuir même quand on n'y pense pas vraiment, préoccupé plus par le sort de ses proches que par le sien :

A ce moment-là, tu trouves que la vie, c'est fini pour toi. Et puis pour toi, ça peut être la fin mais où se trouve l'enfant ? Où se trouve ton mari ? Où se trouvent les autres enfants ? On n'aime pas la mort mais normalement, tu ne peux pas t'enfuir puisque tu n'as rien. Tu n'as pas la famille avec toi. Tu n'as rien. Tout ce que tu avais dans la vie est égal à zéro à ce moment-là. Donc, ce n'est pas vraiment nécessaire que tu t'enfuis mais comme on est humain, on a ce corps-là qui a peur, on s'enfuit. (Charlotte)

Le désespoir de faire face au néant après la catastrophe qui a sans doute emporté ses proches est difficilement surmontable. Les conséquences du conflit armé peuvent être insidieuses même sur les retrouvailles tant espérées qui, finalement ne se passent pas comme on l'avait imaginé et rêvé.

8.1.2. *Les difficultés de revivre ensemble*

Se retrouver quand on n'espérait plus qu'un tel miracle puisse encore survenir, retrouver son conjoint ou sa conjointe quand on l'a cru mort depuis longtemps, quel soulagement ! Mais les retrouvailles comportent aussi des déceptions : déception de ne plus reconnaître vraiment l'autre, difficulté de se réadapter l'un à l'autre dans ce nouvel environnement où tout est à réapprendre. Hélène, que le mari a rejointe trois semaines après son arrivée ici doit se résoudre à le voir partir de nouveau : « *Le départ de mon mari, il y avait une grande discussion. Je ne voulais pas qu'il parte. Mais il m'a dit : «Tu vois, la vie du Canada, pour trouver un travail, ce n'est pas facile. Je suis obligé d'aller». Alors, j'ai accepté* » (Hélène). Se retrouver et devoir se séparer encore à cause du manque de travail dans le pays d'accueil est une situation courante dans les couples d'immigrants au Canada. Une fois à l'extérieur, le mari d'Hélène qui travaille pour une institution internationale dans un pays tiers n'arrive plus à entrer au Canada car le visa lui est toujours refusé, c'est donc elle qui s'y rend en visite souvent et parfois avec les enfants. Harcelée par son voisin qui la menaçait, Hélène finit par déménager, mais face à la difficulté de trouver un logement, elle se fait conseiller d'accuser plutôt son mari absent. Prise plus tard de remords, elle ne sait plus quoi faire pour réhabiliter la réputation de son mari qui, malgré son absence, la soutient financièrement quand il le peut mais émotionnellement, il ne peut pas l'aider : « *Quand je parlais à mon mari, il ne voulait pas que je lui raconte des choses qui m'arrivent émotionnellement. Il pleurait, je pleurais.* »

Certaines retrouvailles peuvent cependant réussir. Alors qu'elle croyait son mari mort, et que lui aussi, de son côté s'était fait dire que sa femme et ses enfants avaient été tués, elle le retrouve tout à fait par hasard alors qu'elle ne s'y attendait pas du tout. *Mais nous, on a commencé à pleurer à deux. Toute la salle avait pleuré* (Emma). Ils emménagent donc ensemble mais quelque chose a quand même changé : les blessures physiques et morales

subies par Emma ne lui permettent pas encore d'avoir une relation de couple normale avec son mari. Honteuse de ses cicatrices, marquée à vie par ce qu'elle a subi et craintive d'avoir contracté le sida après son viol, elle va jusqu'à lui proposer de divorcer tellement elle ne voit pas comment surmonter sa douleur pour revivre ensemble. Son mari se montre pourtant très compréhensif de la situation et du vécu de sa femme, cherche lui-même de l'aide. Finalement, après trois ans de thérapie, leur vie de couple a pu reprendre normalement. Son mari lui a été d'un grand soutien moral dans la mesure où il est resté patient, donnant à sa femme le temps nécessaire de guérir de ses blessures, l'écoutant et l'accompagnant de ses conseils.

Dominique et Sophie, malgré la joie des retrouvailles avec leur époux ont été contraintes de se séparer pour diverses raisons. Dominique n'acceptait pas que son mari continue à militer pour les droits de la personne dans son pays. Traumatisée par son expérience au pays, elle a eu peur de revivre le même cauchemar et cette crainte, comme un épouvantail, a plané sur leur relation jusqu'à la détruire. Pourtant, ils s'étaient serré les coudes au pays, au plus fort de leur lutte commune pour plus de démocratie et de liberté. Dominique reconnaît que ce n'est pas la vie telle qu'elle l'avait rêvée :

Je ne peux pas dire que je suis heureuse, seule avec mes deux filles. Je ne suis pas heureuse, mais je me débrouille. Je ne suis pas heureuse. Ça ne m'arrange pas cette situation de rester avec mes deux enfants sans leur papa. Ça ne m'arrange pas. Au début, il n'appelait même pas ici, à la maison. Maintenant, j'ai quand même autorisé. Il peut appeler et parler avec ses enfants... L'avenir, on ne sait pas. Si je pense, avec tout ce qu'on a vécu avec lui au pays, tout ce qu'on a fait avec lui, ça fait mal. Je ne suis pas heureuse d'une autre séparation. Non, non, non. Si aujourd'hui, on se retrouve, on s'organise, on peut se réconcilier. Ça m'arrange pas. Pas du tout. Je suis sincère. Je ne vais pas lui montrer ça, mais lui aussi, il sait que je ne suis pas heureuse. Lui aussi n'est pas heureux avec tout ce qu'on a vécu ensemble. La petite me demande toujours : « pourquoi papa ne vient pas avec nous ? » ça me fait mal mais je réponds toujours : « il va venir un jour ». (Dominique)

Les femmes se sentent tiraillées entre la solitude et les difficultés de la survie quotidienne. De plus, leur situation de femme séparée peut leur peser. Les traditions qui veulent qu'une femme reste à jamais attachée au souvenir d'un conjoint mort ou absent est l'un des sujets où certaines femmes ont abordé la différence d'expérience entre hommes et femmes lors de l'exil. Comme le dit Charlotte :

Oui, c'est différent puisque pour les femmes d'abord, tu viens en tant que femme. Si tu es mariée, tu restes mariée. Tu as une relation avec ton mari. Même si ton mari n'est pas là physiquement, tu dois te respecter et respecter ton mari. Tu n'as pas le temps d'avoir ce qu'on appelle des boyfriends ou whatever. Mais pour les hommes, quand ils arrivent, ils disent eux, ils ne peuvent pas attendre ça. Ils ont des girlfriends. Tu vois, les hommes, ils se consolent facilement. Ils trouvent une consolation. Mais pour les femmes, on va rester comme ça jusqu'à ce que tu verras ton mari. Ou même si tu ne vois pas ton mari, jusqu'à ce qu'on te rassure qu'il n'existe plus. Et là, tu te maries encore normalement. Tu n'as pas le temps de faire des aventures comme les hommes le font. Les femmes n'ont pas ces privilèges-là. (Charlotte)

La communauté et les parents restés au pays, dans tous les cas, ont encore une importance cruciale pour les femmes rencontrées. Comment gèrent-elles alors leurs rapports avec les membres de la famille restés au pays?

8.2. Les rapports avec les parents restés au pays

C'est une séparation d'un autre ordre que celle du couple mais dans le cadre du lieu d'origine de la majorité des femmes interviewées, où la communauté occupe une place très importante, se retrouver toute seule dans un pays étranger à devoir affronter un nouvel environnement et ses règles différentes, c'est un peu comme se sentir seule au monde. La distance dans ce cas-là, se fait pesante, destructrice, surtout que pour la plupart d'entre elles, c'était la première fois qu'elles étaient confrontées à une telle situation de séparation d'avec leurs familles.

Les survivantes vivent et tentent de s'intégrer dans leur nouveau pays, mais elles n'oublient pas pour autant celui qu'elles ont dû fuir ni ceux qu'elles ont dû abandonner. Sans cesse, leurs pensées et leurs rêves s'orientent vers ceux qui sont restés :

Oui, mes premiers temps ici, je pleurais. Je me sentais seule. Et puis, c'était dur. On a la sécurité, mais c'est la première fois depuis que je suis née que je me détache de ma famille et de mes amis. (Sophie)

La séparation se vit difficilement et les rapports avec cette famille restée au pays sont empreints de regrets, de remords, de reproches voilés : « *Au moins, toi, tu as la chance d'être là. Nous...* » se fait dire Sophie.

À la personne déjà seule ici et inquiète pour le sort de sa famille restée là-bas, ces paroles ne peuvent que la plonger dans un désarroi à se demander si elle n'aurait pas mieux fait d'y rester aussi. L'interrogation à savoir si on a effectué le bon choix peut ronger et quand en plus, on n'a aucune nouvelle des membres de sa famille, cette interrogation se transforme en blâme de soi :

Aujourd'hui, je commence à avoir des problèmes, tu vois. Par exemple, je commence à remarquer que je suis seule, que je suis un peu isolée. Quand même si j'étudie, pourquoi j'étudie ? Pour être quoi ? Pour faire quoi ? Si je n'ai pas quelqu'un, tu vois, en général, chez moi, on ne travaille pas pour soi-même. On travaille pour les autres, pour la communauté. (Béatrice)

D'autant plus que ces membres de la famille au pays ignorent tout des conditions réelles de vie de leurs proches au Canada. Louise raconte les conflits existant dans sa famille du fait qu'elle n'arrive pas à appeler tous les membres de sa famille, dispersée un peu partout. Les plaintes des uns et des autres réclamant de l'aide de sa part, la jalousie manifestée par ceux à qui elle n'a pas pu parler, les reproches finissent par constituer pour elle une source de soucis et de stress dont elle aurait bien pu se passer :

Si je réussis à avoir un, j'essaie de demander les nouvelles des autres mais la famille est jalouse. « Ah, que sommes-nous ? On n'est rien pour toi ? ». Parce qu'ils pensent qu'ici, c'est le paradis, que je suis égoïste et qu'il faut que je leur envoie de l'argent. C'est ce que me disent mes frères et sœurs. (Louise)

L'envie de revoir sa famille se conjugue à l'impossibilité de retourner dans un pays qui n'est plus tellement sien :

J'aimerais voir mes parents, j'aimerais revoir mon père, ma famille, mais non, je ne peux pas mettre les pieds dans mon pays. Si je veux le voir, il sera obligé d'aller dans un autre pays à côté. Je ne me vois pas en tout cas remettre les pieds peut-être dans cinquante ans. (Ève)

Les obstacles à la réunification d'avec les siens sont majeurs car le système ne facilite pas ce processus de réunification :

J'aurais aimé réunir ma famille. J'ai essayé. J'aurais aimé faire venir ma famille parce que c'est impensable pour nous d'être séparés comme ça et une de mes sœurs qui comptaient beaucoup pour moi a complètement lâché après mon départ. Elle a quitté l'école. Elle a quitté tout. Elle est traumatisée. Je leur parle, je les ai visités mais je suis limitée. Je n'ai pas de moyens. Ils survivent comme ils peuvent. (Gabrielle)

Plus qu'une impossibilité intrinsèque des règlements de l'immigration, il s'agit pour beaucoup des femmes rencontrées d'une question de moyens. Il s'agit non seulement de pouvoir rassembler l'argent pour le voyage, mais aussi de payer les frais d'immigration souvent impossibles quand on dispose, comme nous l'avons vu, de 195 \$ mensuels pour subvenir à ses besoins.

Des deuils sont à faire, ceux de la séparation d'avec la famille restée au pays mais aussi ceux d'avec les morts.

8. 3. Les souffrances de l'absence et du souvenir

L'importance des rituels de deuils dans les sociétés africaines affecte les survivantes issues de ces sociétés qui, obligées de fuir sans savoir le sort qui a été réservé aux membres de leurs familles, vivent par la suite avec le fardeau du devoir non accompli envers ces personnes surtout si elles s'avèrent effectivement disparues. Assurer au mort les devoirs dus à sa mémoire par l'organisation des funérailles permet le passage vers l'au-delà et d'assurer le repos non seulement de son âme mais aussi l'esprit des vivants. Nora, qui est veuve, raconte ce vide que laisse l'impossibilité de deuil :

Mon mari, il a été tué. Je n'ai pas eu la chance d'identifier son corps jusqu'à aujourd'hui. J'ai des problèmes de nerfs. C'est à cause de mes enfants et de mon mari. Alors, je n'ai même pas vu le corps de mon mari. J'ai appris qu'il est mort avec ses amis, mais je n'ai pas identifié son corps. Quand on l'a arrêté, il y des gens qui l'ont vu. C'est le chauffeur qui était dans sa voiture qui est venu annoncer. On a commencé à chercher dans les prisons. Jusqu'à la fin, les gens ont vu comment j'étais dérangée pour chercher le pauvre mari. Finalement, on m'a dit : « ton mari ne vit plus. Tu te tracasses pour rien. » (Nora)

À la douleur d'avoir perdu son mari sans jamais vraiment savoir comment, vont s'ajouter, pour Nora, les accusations de sa belle-famille. Loin de compatir à son chagrin et de l'épauler, sa belle-famille, au contraire, se rebiffe contre elle en lui reprochant d'être en vie alors que son mari est mort.

Pour Amélie, les rituels de deuils constituent des moments de stress énorme et cela depuis le début du Génocide. Au pays, en effet elle a participé à la recherche des corps des

victimes, choisissant d'épargner à sa mère la tâche terrible de devoir aller reconnaître ses enfants morts :

Alors, ça fatigue beaucoup les esprits. J'ai personnellement essayé de lutter. Chaque année maintenant, et au mois d'avril¹⁰, on doit aller pour chercher des corps des gens, reconnaître parce qu'on se dit « bon, on ne peut pas le faire tout au long de l'année ». Autrement, on devient fou. On va réserver ça pour le jour du deuil. Oui, d'avril à juillet, il y a toujours des corps qu'on doit déterrer. Comment les déterrer? Il faut toujours passer par ceux qui n'étaient pas menacés, s'ils acceptent bien de vous montrer où se trouvent les charniers. De temps en temps ils ont peur parce qu'ils se disent, « bon, si je montre les charniers, on va pouvoir être épargnés ». Ils se taisent. Ou bien il y a quelqu'un de sa famille qui était dedans, même si lui n'a pas participé, il a honte de dire ça. Donc, c'est pas toujours facile d'y arriver, ce qui fait que ça va à compte-gouttes. Mais chaque année on découvre toujours des charniers, des charniers, des charniers. Et c'est une épreuve très difficile.

Personnellement, je l'ai vécu pendant les quatre premières années et je voulais un peu protéger ma mère parce que je me disais, « bon, c'est pas ma mère qui ira toujours chaque fois reconnaître ses enfants ». Quelqu'un qui est mort il y a quelques années, c'est des os que tu dois aller reconnaître. Il faut chercher quelque chose qui l'identifie. Et c'est pas facile de vivre ça parce qu'en tant que chrétien puis en tant que même culturellement, nous ne sommes pas préparés à voir des gens après la mort. On les voit quand ils sont vivants et on les voit juste après la mort, mais quand ils sont encore frais. Alors, aller voir les ossements de ton père, ta mère, tes frères, de ton mari, de ton enfant, c'est quelque chose de très traumatisant. (Amélie)

Ce traumatisme s'avère difficile à éviter malgré sa volonté de le surmonter :

Moi, je me suis dit que j'étais encore jeune. Je peux même suivre une thérapie. Je vais le faire pour que ma mère n'en soit pas malade. Mais ça m'a finalement rendue malade parce que je me disais chaque fois : « c'est quoi cette histoire d'aller voir dans les tombes ? d'aller chercher ? Est-ce que c'est même vraiment exactement ceux-là ? Je ne sais même pas si c'est son bras ou bien sa tête ». J'ai vu sa carte d'identité peut-être ou quelque chose, une montre ou bien je l'ai vu sur une liste qui était là. Mais c'est tout. Mais tu n'es pas sûre et c'est très démoralisant. Je l'ai supporté pendant quelques années et puis après, je me sentais malade. (Amélie)

La quête des parents morts ne s'arrête pas cependant au moment où Amélie trouve refuge au Canada :

¹⁰ Mois marquant le début du génocide rwandais et pendant lequel la recherche des dépouilles des victimes est officiellement organisée. Des cérémonies de commémoration sont organisées dans le pays même, mais aussi au Canada lorsqu'il existe une communauté rwandaise.

Et chaque fois que ce mois-là arrive [le mois d'avril], je commence à stresser dès le mois de février. La peur me vient. Je ne dors pas la nuit. Je me réveille. J'ai des cauchemars. Je cours sans arrêt et je ne trouve pas où m'arrêter. J'ai les mêmes cauchemars qui reviennent et ce n'est pas facile. (Amélie)

L'observance de tels rituels est éprouvant pour le psychique, mais c'est au nom de cela que la mère d'Amélie refuse son invitation à la rejoindre :

Elle m'a dit qu'elle a eu beaucoup de pertes, mon père et mes frères et ma petite sœur. Elle dit « il faut que [elle] reste à côté de ces gens. Qui va s'occuper de leurs tombes? Ma vie est ici. Il faut que je les garde. Toi, amène tes enfants. S'ils restent en vie pour moi, je serai déjà heureuse de savoir que vous êtes quelque part en sécurité ». Alors, elle a dit « je suis fatiguée. Je ne veux plus bouger maintenant ». (Amélie)

Si Amélie est explicite quant au traumatisme provoqué par le génocide et ses séquelles, d'autres par contre l'évoquent à demi-mot et regrettent de n'avoir pu faire davantage pour sauver les leurs et ressentent très fort la culpabilité de survivre aux exactions de la guerre quand tant d'autres sont morts.

Arrivée ici, dit Nora, je suis vraiment contente du Canada, de la façon dont je suis en paix. Et cette paix, c'est pour moi-même qu'elle est présente là, mais derrière moi... Après moi, mon père est mort. Ma mère est morte. Ma sœur qui gardait mes enfants, elle est morte. Tout ça représente du souci pour moi. Parce que j'étais quelqu'un qui était dans un bon mariage. J'ai pris la charge de toute ma famille et j'ai aidé mes parents, j'ai aidé mes frères et sœurs. Mon absence a causé du tort... (Nora)

La culpabilité des survivants s'énonce très fort dans les propos des femmes rencontrées. Les deuils, dans un tel contexte restent incomplets, non terminés car l'on vit avec le souvenir de ceux dont on n'a pas réussi à identifier avec certitude les restes et qu'on doit croire morts malgré tout. La survie oblige parfois à ne même pas vivre ce deuil et c'est l'expérience de Danielle :

Mon mari est mort en 1991. C'était très difficile parce que j'ai vécu ça mais je n'ai pas eu le temps de le vivre parce que c'était une période de grande insécurité. Je recommençais à survivre, il fallait garder mon business pour survivre. (Danielle)

La nécessité de continuer à survivre ne permet pas de marquer une pause pour vivre son deuil. Ce deuil refoulé ressurgira à la faveur d'un quelconque événement si ce n'est pas la

mémoire qui se charge de le rappeler. Le temps, la mémoire et l'oubli font partie du long processus des deuils nécessaires à faire.

Si le temps cicatrise les blessures, il ne les efface pas pour autant. Il faut se donner pourtant le temps de guérir de ces blessures: « *plus le temps passe, plus je guéris, mais ce n'est pas facile* ». Le temps aide donc à panser ses blessures, ainsi que le milieu dans lequel on vit, selon Mélanie :

Je vais garder ça jusqu'à quand ? Qu'est-ce ça change à ma vie quand je les garde ? Je me fais plus de mal qu'en les oubliant ? Oh, je ne peux pas les ignorer. Il y a le temps et il y a le milieu aussi dans lequel je vis. Je vis dans un milieu où la violence est quasi-nulle. Il n'y a pas de violence. On ne voit pas le sang couler chaque jour au Canada. (Mélanie)

Et c'est justement pour se donner cette chance de ne plus revivre cette violence permanente dans leur pays que les personnes en fuite choisissent leur pays d'accueil. Amoindrir le risque de revivre l'horreur, et se donner le temps de recréer un autre espace vital, voilà ce qui détermine à partir. Les débuts peuvent être choquants, décourageants mais là encore, le temps doit devenir un allié :

Ça ne sert à rien de s'asseoir et de pleurer jusqu'à quand. Ça n'arrange rien. On peut pleurer le premier jour, on pleure le deuxième jour. Le troisième jour, on essuie les larmes. On se secoue et on cherche. Et surtout, s'il y a un enfant, je ne peux plus m'asseoir. (Mélanie)

Savoir que l'avenir d'autres personnes puisse dépendre de soi constitue un puissant incitatif à ne pas s'abandonner à la souffrance. Faire le deuil du passé se présente comme un défi, mais c'est un défi à relever pour pouvoir larguer les amarres vers d'autres horizons :

Oui, le temps aide. Mais je pense que lorsqu'on a vécu des choses comme ça, les premiers temps, il faut en parler. Ça aide beaucoup. Mais après, ce n'est plus la peine, je pense. Il faut donner le temps d'oublier aussi. Tout ça se cicatrise. (Sophie)

Le processus de deuil a donc besoin de temps : temps pour assimiler le passé, temps pour se reprendre en main et commencer une autre vie. Mais tout cela n'est pas facile car la mémoire demeure présente, pratiquement éveillée puisque l'on se souvient de tout. « *Oui, ça revient automatiquement*, dit une répondante ; *donc, même si on voulait l'oublier, ça ne serait pas facile* ».

Il est difficile d'oublier un événement quand on porte en soi les marques indélébiles de celui-ci. Tout rappelle aux survivantes leur expérience : leur corps meurtri et les souvenirs. Elles ont beau vouloir se donner les moyens de ne plus y penser, ce n'est jamais aisé ainsi que le confie Emma : « *C'est pourquoi c'est très difficile pour moi de les oublier parce qu'ils ont laissé des marques dans mon corps. C'est très, très difficile de les oublier* ».

Il y a comme une sorte d'ambivalence dans le statut même de la mémoire et de l'oubli. Oublier paraît impossible, mais s'avère cependant nécessaire pour ne pas sombrer dans la folie. Laurence insiste sur le fait que sa décision d'oublier a apaisé ses violents maux de tête : « *J'ai pris la décision de laisser tout ça derrière et d'aller en avant, d'oublier tout ça* », dit-elle. Ne plus tenir compte de ce que les autres peuvent raconter sur soi et son expérience et faire table rase du passé semblent être la voie de sortie. Les rituels de la commémoration instituée comme devoir de mémoire envers les disparus deviennent alors très pénibles et les sentiments ambivalents :

Ça me fait toujours mal. Moi, je n'aime pas ça. On dit toujours qu'il ne faut jamais oublier, mais moi, je veux oublier. Si quelqu'un meurt, moi, je dois vivre et je dois toujours vivre. (Laurence)

Il faut à la fois pouvoir survivre à son vécu et à la mémoire. Les capacités personnelles de chacune à le faire entrent en jeu et déterminent la suite du cheminement de vie. La nécessité de signer avec soi-même une sorte de pacte devient alors vitale pour insuffler à sa vie une nouvelle énergie et se redonner les moyens d'entamer une impulsion vers autre chose. La volonté de surpasser cette période dans ce cas s'allie à sa capacité intrinsèque d'y parvenir. Mais les choses peuvent se révéler tout autres : « *Je ne pense pas pouvoir oublier, mais je me sens capable de m'y faire sans pour autant détruire ma vie.* » (Amélie)

Les séparations familiales et de couples sont sans doute l'un des aspects les plus douloureux vécus par les femmes rencontrées. Elles entraînent des souffrances difficiles à supporter et affectent la capacité des femmes d'aller de l'avant. L'exigence de l'observance des deuils aide à la fois à oublier le passé et à s'en rappeler. Le souvenir ranimé peut faire encore souffrir. Comment le surmonter et survivre ? Faut-il se rassurer en disant que les femmes ont beaucoup d'atouts, de courage, de détermination et de volonté et qu'elles

survivront une fois encore ? Quelles sont les aides auxquelles elles ont recours dans ces circonstances ? Comme nous l'avons vu il existe très peu de services sur lesquels elles peuvent compter. Beaucoup d'intervenantes et d'intervenants ont du mal à imaginer les difficultés que vivent les femmes et les contraintes qu'elles ont dans les organismes, leur tâche désignée ne peuvent parfois leur permettre même d'entendre la souffrance. Les femmes rencontrées ont donc le plus souvent recours à leurs propres forces et à l'entraide pour survivre aux souffrances. En premier lieu, cependant, se trouve l'obligation de soutien à la prochaine génération.

8. 4. Les enfants

L'expression de l'importance des enfants peut se percevoir dans la prise de décision de quitter le pays en conflit. Leur sécurité et le devoir des parents de les protéger et d'assurer cette sécurité s'avèrent déterminants et capitaux lorsque vient le moment de se décider à partir. Les parents ont beau faire preuve du courage le plus admirable, une fois que la sécurité des enfants devient problématique, il n'y a plus de tergiversation qui tienne, plus d'hésitation. « *Tu dois supporter la vie ou la mort à cause de tes enfants* », dit une femme.

Et toutes les femmes avec des enfants qui ont témoigné dans cette recherche le disent et le répètent : la menace sur leurs enfants et le souci de leur garantir une vie plus paisible a pesé sur leur décision de quitter leur pays et de chercher refuge ailleurs.

8.4.1. L'importance des enfants et de leur éducation

Les enfants constituent les raisons déterminantes qui poussent les familles menacées à se décider à abandonner leur terre natale pour l'inconnu, mais avec l'espoir de les sauver, de les garder en vie et surtout de leur assurer un avenir meilleur par l'éducation :

Et surtout pour les enfants, avoir des écoles pour pouvoir étudier, parce que dans nos pays africains, l'héritage qu'on donne à l'enfant, c'est lui donner le droit à une bonne éducation. Alors là, l'éducation vraiment, ça commençait à être... Donc, on voyait que ça traînait, ça tirait la patte. Alors, tout le monde, tous ceux qui pouvaient... on a essayé d'amener nos enfants à l'extérieur pour qu'on puisse leur assurer un bel avenir, pour qu'ils puissent se débrouiller dans la vie. (Diane)

Après 12 ans de lutte dans cette atmosphère-là, je me suis dit qu'il était temps maintenant d'aller chercher un endroit ne serait-ce que pour préserver les enfants, qu'ils vivent hors de ça. (Amélie)

Et dans les épreuves de la guerre, les enfants demeurent la force qui permet de ne pas flancher, la raison qui maintient en vie, le symbole du devoir de continuer, de ne pas renoncer. Et cela est vrai dans la vie au pays en conflit, dans la fuite et dans l'intégration à une nouvelle vie au pays d'accueil.

Quel que soit le type de société et les cultures, la responsabilité sociale du bien-être des enfants et de leur éducation revient souvent aux femmes, ce qui explique que les femmes interviewées ici soient venues la plupart avec leurs enfants et sans leur mari. Face à l'urgence comme au quotidien, ce sont les femmes qui auront la charge de prendre soin des enfants. Les hommes sont souvent impliqués de manière directe et active dans les conflits armés tandis que les femmes gardent la maison et les enfants. Cela s'est vu dans les deux guerres mondiales et cela s'observe encore dans les conflits modernes qui ont cours actuellement.

L'objectif de préserver la vie de leurs enfants conduit les mères à opérer d'immenses sacrifices. Ignorant le danger et la menace sur leur propre vie, elles tentent l'impossible pour leurs enfants et ne reculent devant aucun obstacle. Le sens du sacrifice reste très présent dans leur esprit car assurer la paix à leurs enfants n'a pas de prix, c'est pour cela qu'elles vont affronter avec détermination toutes les embûches, toutes les difficultés pour mettre à l'abri leurs enfants, leur donner ce qu'elles ne pourraient leur acheter, la paix, comme l'explique Chantal lorsqu'il s'est agi de partir : « *Je vais bien. Je travaille. J'ai mon salaire [au pays]. Je leur donne ce qu'il faut d'essentiel, mais je ne peux pas leur donner la paix* » (Chantal).

La paix et une bonne éducation sont le leitmotiv qui guident et orientent les mères rencontrées. Leur choix du Canada, pour celles qui ont eu le loisir de le choisir, se justifie par la réputation du Canada à cet effet :

Mais du côté de la sécurité, tout le monde disait qu'en tout cas, tu ne peux pas tout avoir au Canada, mais tout ce que tu peux avoir, c'est la paix, et c'est ce que je

voulais. Je me suis dit qu'il fasse froid, que j'aie à vivre n'importe comment, à cause de cette paix-là, j'y vais quand même parce que c'est ce qui me manque surtout. (Chantal)

Si beaucoup de mères nous ont ainsi évoqué l'importance des enfants dans leur décision de partir ou de rester au Canada, elles ont moins évoqué l'impact qu'avait pu avoir la guerre sur leurs enfants.

8.4.2. *L'expérience des enfants telle que perçue par leur mère*

Les traumatismes subis par les enfants en temps de conflits sont très graves comme l'ont montré de nombreux auteurs (Rousseau, 2000). Les préserver du cauchemar, voilà la mission que les femmes survivantes se sont assignées. Le traumatisme des enfants est observable à une grande échelle comme nous le dit Amélie :

Les enfants sont traumatisés. Dans les écoles, les enfants font des cauchemars. En même temps, tu dis un seul mot qui leur rappelle quelque chose et tous les enfants se mettent à trembler dans la classe. Ce sont des enfants qui sont responsables des familles, des petites filles de 14 ans qui sont responsables de six enfants. (Amélie)

Ce traumatisme peut se manifester au pays de refuge à la faveur d'un événement qui rappelle le passé :

Tous nos enfants étaient effrayés par cette histoire du 11 septembre. Ma fille était terrorisée et elle m'a dit : « maman, partout où nous courons, ça nous poursuit. Est-ce que ça va se passer au Canada comme chez nous ? ». Elle a fait un dessin qui est vraiment très touchant et qui représente un adulte à deux faces et elle a dit : « je n'ai plus confiance aux adultes. Maintenant quand je vois un adulte dans la rue, je ne sais pas quelle face il a. Je ne sais pas comment trouver l'autre mauvaise face qui ressemble au diable. Peut-être que le monde devrait être dirigé par des enfants ». (Amélie)

Pourtant, selon les mères, l'intégration des enfants se fait. La capacité des enfants à s'adapter à un nouvel environnement de vie est remarquable selon elles. Ils détiennent une longueur d'avance sur leurs parents comme nous le rapporte Amélie :

Au point de vue linguistique, je trouve mes enfants mieux intégrés que moi. Ils apprennent beaucoup de choses dans les écoles et ce seront des Canadiens. Moi, je me bats avec tellement de choses que je traîne encore de la patte. Je voudrais bien, j'aimerais bien être active et servir à quelque chose, donner aux autres ce que j'ai, mais je n'y arrive pas encore. (Amélie)

L'intégration au Canada des enfants, victimes directes ou indirectes des conflits armés s'opère donc, dans un premier temps, par l'école. Ils s'y font de nouveaux camarades de jeux et découvrent ou redécouvrent la joie d'apprendre. L'école est un facteur important d'intégration dans la mesure où elle favorise le brassage avec d'autres enfants de milieux divers et le but commun de l'apprentissage soude ces liens tant avec les autres enfants qu'avec les éducateurs. Une fois ici, la préoccupation première des parents est donc de trouver une bonne école pour leurs enfants : « *Ce qui me soulageait et qui m'a aidée à tenir le coup, c'est que quand je suis arrivée ici, un mois après, les enfants allaient tous à l'école* » nous confie Chantal. L'avenir de ces enfants dépend entièrement de leur éducation et ce devoir des parents de s'assurer de cela mérite tous les sacrifices. Le soulagement de les savoir à l'abri des soubresauts du conflit armé est plus fort que les obstacles quotidiens : « *Mais tu te dis au moins, les enfants vont à l'école* », dit encore Chantal. Certes, les difficultés ne manquent pas même à l'école et certaines mères ont dû déménager d'une province à l'autre à cause de la discrimination répétée à l'égard de leurs enfants dont on se moquait de l'accent.

De façon générale, cependant, les mères que nous avons rencontrées ont peu parlé de l'impact que pouvait avoir eu le souvenir des conflits traversés par les enfants. Cette question est souvent abordée avec quelque gêne quand les parents n'affirment pas tout simplement qu'il n'y a aucun impact. Se peut-il que les enfants témoins d'atrocités n'aient pas gardé de séquelles ? Ou est-ce que les parents ne disposent pas des ressources nécessaires pour évaluer à sa juste valeur cet impact ? Que faire de toute façon si l'impact se fait sentir et s'il existe peu de ressources pour se faire aider ?

La lutte pour la survie quotidienne une fois au Canada et les efforts faits pour survivre et s'intégrer peuvent faire occulter l'impact réel du conflit armé sur les enfants. Les survivantes devraient cependant pouvoir bénéficier de recours pour aider leurs enfants car les traumatismes peuvent être latents, secondaires et porter atteinte malgré tout au développement normal de l'enfant. Une recherche dans les écoles francophones de l'Ontario, qui accueillent de nombreux enfants qui ont connu la guerre, s'impose et surtout

la mise en place d'un dispositif permettant à ces enfants de s'intégrer à part entière dans leur nouvelle société.

8.4.3. *Les démarches entreprises pour faire venir les enfants au Canada*

Les liens entre mères et enfants sont aussi marqués par des séparations douloureuses. C'est en se séparant de la plus jeune de ses filles et en usant d'un subterfuge qui la faisait passer pour une orpheline que Diane a pu la sauver. Mais, parfois dans la fuite précipitée, on peut perdre de vue ses enfants et on dénombre ainsi lors des conflits de nombreux enfants disparus, égarés dans la colonne de réfugiés ou qui se retrouvent dans d'autres pays à l'insu des parents qui les croient morts. Ce fut l'expérience qu'a vécue Charlotte dont la fille était dans un pays européen sans qu'elle ne le sache. Nora, qui a été séparée de ses enfants se retrouve seule au Canada. La durée de ces séparations reste indéterminée et varie selon les cas et les circonstances. Des survivantes réfugiées au Canada attendent encore, certaines depuis plus de 6 ans, la réunification avec leurs enfants.

La place importante des enfants dans la vie des mères africaines est telle qu'on ne peut les imaginer vivre sans leurs enfants à côté d'elles. Leurs enfants sont leur vie. À la question de savoir comment elle se sentirait si ses enfants venaient la rejoindre ici, Nora répond sans hésiter : « *Très bien, très bien. Je n'aurais même pas faim. Je vais être rassasiée avec la présence de mes enfants. Je suis leur maman et ils ont besoin de moi.* » (Nora)

Mais le processus de réunification n'est pas aisé et paraît parfois même impossible malgré la place que la nouvelle loi de l'immigration dit accorder à la réunification familiale. Les survivantes doivent encore se battre contre la lourdeur bureaucratique et les règlements sévères qui exigent que les enfants soient mineurs pour qu'ils puissent venir les rejoindre ou des moyens bien au-dessus des possibilités de la plupart des femmes pour parrainer un enfant majeur. L'histoire de Nora est particulièrement édifiante à ce sujet. Séparée de ses 10 enfants dispersés un peu partout dans les pays voisins ou à la campagne et dont elle ignore la situation exacte depuis 6 ans, toutes ses tentatives pour les faire venir au Canada n'ont encore rien donné. Sans argent, incapable de travailler à cause des séquelles physiques de la guerre (paralysie), elle ne peut donc défrayer les coûts reliés au parrainage

et au processus d'immigration. Voici comment Nora décrit la souffrance d'être séparée de ses enfants :

Depuis que je suis rentrée de [nom du pays où se trouve l'un de ses enfants très malade], je suis sérieusement malade. Ça m'arrive, des fois je ne me mets même pas debout. Je ne mange pas. Je ne bois pas. Je reste comme ça. Je vois la vie qu'on avait du vivant de mon mari, la vie que j'ai vue après sa mort et la séparation avec mes enfants. C'est ça qui me fait très mal. Je peux mourir aujourd'hui à cause de penser à mes enfants. (Nora)

Infliger à ces survivantes l'épreuve d'une longue attente angoissée porte atteinte à leurs droits de mères de vivre avec leurs enfants, d'autant plus que dans la plupart des cas, ces enfants demeurent dans les pays toujours en conflit, ce qui ne peut qu'accroître leur désespoir.

Conclusion

Alors que dans les chapitres précédents, nous avons surtout essayé de comprendre l'impact de la violence organisée sur la survie des femmes prises individuellement, ce chapitre montre combien c'est la dislocation des liens avec les vivants (conjoint, famille et enfants) et avec les morts qui affecte le présent des femmes survivantes de guerre au Canada.

Le deuil qu'elles éprouvent envers leurs parents morts est teinté de nombreux éléments qu'il faut redire ici, car spécifiques aux femmes que nous avons rencontrées:

- Le deuil est particulièrement difficile en raison de l'extrême violence dans laquelle s'est déroulée la séparation et la mort des proches.
- Il est décuplé par le fait que beaucoup d'entre elles ne savent pas ce qu'il est advenu aux membres de leur famille qui ont disparu, ce qui empêche le processus de deuil de parvenir à une résolution.
- Les séparations familiales d'avec des membres de la famille encore au pays est source de stress et de sentiments difficiles: d'une part, certaines femmes ressentent très fort la culpabilité de se retrouver en paix alors que d'autres survivent de façon précaire dans des

pays où leur sécurité n'est pas assurée, et cela sans pouvoir les aider en raison de leurs faibles moyens et des obstacles posés par les processus de parrainage. D'autre part, le sentiment de culpabilité d'avoir survécu alors que tout le monde autour de soi est mort fait en sorte que la capacité de s'engager dans une nouvelle vie est particulièrement difficile.

- Les séparations entraînent un immense sentiment de solitude, que ce soit en raison de l'absence d'un conjoint ou de l'impossibilité de faire venir les enfants. Beaucoup de femmes évoquent des symptômes très clairs de dépression dans ce cas.
- Bien que peu évoqué par les femmes, certains de leurs propos laissent supposer que la guerre a laissé des traces sur les enfants et peut contribuer à la fragilité de leur intégration au Canada.

Quels sont alors les outils que l'on peut se donner pour venir en aide aux femmes ? Avant d'avancer des propositions à ce sujet, il nous faut examiner comment les femmes elles-mêmes parviennent à résoudre les difficultés qu'elles rencontrent, car il s'agit de pouvoir appuyer ce qu'elles ont déjà fait pour ensuite proposer des éléments de solution. Le chapitre suivant permet par conséquent de clore notre analyse des propos des femmes.

Partie IV

Se reconstruire

Chapitre 9 Les stratégies développées par les femmes

« C'est tellement très dur, mais ça n'empêche pas la vie de continuer. »

Si l'intégration suppose une adaptation à un nouveau mode de vie, à un nouvel environnement, elle implique aussi pour la personne un travail sur soi-même pendant qu'elle participe au processus d'intégration sociale et économique. Comme nous l'avons vu, la personne qui fuit un pays en conflit subit les effets d'une désintégration sociale et psychologique par rapport à son espace et à son temps habituels. Elle a donc besoin de se refaire, de reconstruire les morceaux épars en elle, les déchirements intérieurs causés par les horreurs de son expérience puisque c'est en elle-même que réside, selon les femmes rencontrées, la force de continuer.

9.1. Les stratégies personnelles et les forces d'intégration

Il est évident qu'une personne qui a survécu à un conflit armé a dû puiser au plus profond de son être les forces nécessaires pour continuer à vivre malgré son expérience douloureuse, et donner un nouveau sens à sa vie. C'est là que le terme de « survivante » prend tout son sens car il a fallu revivre après avoir frôlé la mort de près, revivre après avoir connu et subi la déshumanisation de ses semblables. Les femmes qui ont accepté de participer à notre étude en nous racontant leur expérience ont d'abord compté sur elles-mêmes et c'est ce qui leur a permis de survivre, de pouvoir quitter leur pays avec toutes les embûches auxquelles elles se sont heurtées et de recommencer une autre vie au Canada. Les forces qu'elles portent en elles s'appréhendent dans la capacité qu'elles ont de donner un sens à leur expérience, de savoir pardonner, dans la place de la spiritualité au cœur de leur vie, dans leur sens de la débrouillardise, mais aussi à travers leur capacité à surmonter l'oubli.

La capacité de ces femmes à compter sur leurs propres forces est d'autant plus remarquable qu'elles ont su transformer leurs souffrances en atout les menant à un nouveau développement. Plutôt que de se laisser broyer par les événements pénibles de leur vie,

elles en ont fait une assise pour leur intégration dans leur nouveau pays comme l'expriment respectivement Mélanie et Andrée :

Oui, avec l'expérience de la guerre, pas [par] ce que j'ai vécu au pays, ce que j'ai vécu au pays, ça m'aide à comprendre certaines réactions des personnes. [...] Je ne juge pas. Je respecte. À cause de l'expérience de la guerre. Ça, c'est ce que j'ai vécu. Mais en quittant le pays, j'ai appris à survivre, pas en écrasant les autres. J'ai appris à survivre et à aider les autres aussi à survivre, pas en piétinant les autres, pas en les écrasant, pas en cherchant à les minimiser, mais avec le peu de ressources que j'avais, j'ai appris à me débrouiller. Quand je suis arrivée au Canada, ça m'a appris à m'intégrer. Ça m'a aidée à me faire des amis. Ça m'a aidée à être ouverte. Mais aujourd'hui, je vois qu'il y a aussi des bons côtés de ça. Ça m'a aidée à m'ouvrir aux autres. Ça m'a aidée aussi à accepter de voir la personne telle qu'elle est et après le temps, voir comment je peux l'aider peut-être ou à partir de son expérience aussi, cette personne peut m'aider. (Mélanie)

Oui, oui, j'ai connu des malheurs, c'est vrai. Mais j'ai connu aussi des bons moments. Je pense que Dieu a toujours mis des personnes sur ma route. Au moment opportun, au moment où j'en avais besoin, il y avait toujours quelqu'un. (Andrée)

Une telle capacité d'espoir requiert des qualités personnelles comme la détermination, la force de caractère qui font percevoir à l'horizon une éclaircie malgré la tempête qu'on vient de traverser et c'est dans ce sens que va Charlotte :

Le découragement, c'est pas une solution. Tu peux être un peu, comme on dit « sad » un jour, mais après il faut dire « qu'est-ce que je dois faire? » Il faut que je trouve une solution pour ma vie. (Charlotte)

9.2. L'importance de la spiritualité

Nous avons déjà relevé l'importance de la spiritualité dans le cheminement des survivantes. Qu'elles se réclament d'une pratique spirituelle ou s'en défendent, la spiritualité a une place à part, un sens important dans leur vie à travers les témoignages et leurs leçons de vie. Tel est le cas d'Emma qui milite depuis son arrivée au Canada pour les droits des femmes.

Parce que j'ai cru à ce Dieu-là qui est la vérité et cette vérité, qui est force, m'a encore redonné la force. Et je suis forte. Et j'ai dit je vais toujours continuer à prôner la vérité à ce que les femmes retrouvent leurs droits. Parce qu'éduquer une femme, c'est éduquer toute une nation. Et c'est ça. On a une force, nous autres, femmes. Alors, il faudrait que toute femme arrive à comprendre cette force-là que Dieu a mis en elle et que cette force-là doit sortir. Elle doit arriver à exprimer par

cette force à ce que nous puissions retrouver, le droit que nous puissions un jour diriger ses membres et faire renverser des forteresses. (Emma)

Même dans les moments de doute les plus profonds, où l'espoir semble si loin, elles ne semblent pas dénier la place qu'occupe une certaine transcendance dans leur expérience de vie. Écoutons ce que dit Laurence à ce propos :

Oui, un jour, comme dans les premiers mois, je me demandais ça. Dieu, comment est-ce que tu peux... est-ce qu'il y a un Dieu? Oui, je me suis posé ces questions. Mais quand le temps passait, j'ai vu qu'il y a vraiment Dieu et que même si on doit croire que ces choses doivent arriver, on est sur terre, ça doit vraiment arriver. (Laurence)

Pour certaines, c'est cette force transcendante qui leur a sauvé la vie depuis leur pays en feu et qui les accompagne dans leur migration. Cette foi en la présence de quelque chose de plus fort qu'elles continue à nourrir leur cheminement dans leur nouvelle vie où ne manqueront pas d'autres embûches, d'autres obstacles :

Je suis venue avec mon bon Dieu. Il m'a accompagnée. Donc, c'est lui qui a fait que je puisse trouver du travail, que je puisse m'installer, donc facilement. C'est pas moi. Là, c'est pas moi. Je dis que c'est pas moi. C'est mon ange qui est toujours à côté de moi. C'est le bon Dieu qui me guide toujours, qui est toujours là, qui a tout fait pour moi. C'est pas moi qui l'ai fait. C'est pas moi qui le fait. Tout ce que je vis, partout où je suis passée, tout ce que j'entreprends, toutes les réussites que j'ai, c'est lui qui m'a guidée. (Diane)

La spiritualité occupe une place très importante et je pense que c'est même le fil conducteur de ma vie. (Andrée)

De la même façon, Amélie témoigne:

Pour moi, personnellement, c'est la foi qui m'a aidée parce que chaque jour, j'avais un bon message de la Bible qui me donnait un peu de courage. J'ai vu beaucoup de miracles pendant ce temps-là et ça s'est avéré toujours juste. La parole que je lisais le matin très tôt vers quatre heures du matin, ça me faisait du bien toute la journée. Et les journées à ce moment-là, ça durait des années. Cette guerre-là a duré cent jours mais pour moi, c'est comme vingt années de ma vie. Je pense même que mon espérance de vie a diminué. Je me sens vieille. J'ai 37 ans mais je me sens complètement vieillie comme une femme de 60 ans. Il y a des gens qui me regardent bizarrement parce que je fais le signe de croix en entrant dans le parking et j'ai un vieux chapelet dans ma voiture, qui ne m'a jamais quittée pendant les événements. Je le lave tout le temps parce qu'après la guerre, il était sale, tâché de mon sang et de la poussière. Mais je ne peux pas m'en séparer ainsi que de ma vieille Bible tout écornée car je me dis toujours qu'ils m'ont sauvé la vie. (Amélie)

Quand on a subi un tort, la réaction naturelle est le sentiment de vengeance à l'égard des responsables de votre sort mais étonnamment, nous n'avons noté chez beaucoup de femmes aucun ressentiment, aucune haine. Tel est le cas d'Emma, par exemple, qui a pourtant été victime de crimes particulièrement atroces.

Je ne suis pas le genre de personne qui pense comme j'ai souffert, il faut que d'autres aussi, ils passent. Parce que je sais comment c'est vraiment. Je sais ce que c'est, souffrir. Je ne veux pas que d'autres personnes souffrent parce que j'ai souffert.

Q : Même ceux qui ont causé ta souffrance ?

R : Oui, j'ai eu la malchance de passer dans la souffrance, mais comme je sais comment ça été, je ne veux pas... je ne veux pas qu'il y ait même une personne qui souffre. (Emma)

Au contraire, certaines font preuve d'une grande magnanimité et ne pensent pas qu'appliquer la loi du talion serait la solution :

Q : Est-ce que c'est ça qui a fait que tu acceptes ce qu'ils ont fait à ton corps? [viol avec mutilations]

R : Oui, oui. Oui. Je l'ai accepté. Un jour, j'ai dit à mon mari, je l'accepte parce que j'ai même de l'amour pour mes bourreaux, parce que je les avais pardonné. (Emma)

Elles ne veulent pas transposer sur les autres leurs souffrances, ni faire porter aux autres le fardeau de ce qu'elles ont subi. Une telle attitude laisse transparaître une fois de plus leur force morale.

9.3. La débrouillardise

Les survivantes comptent avant tout sur leurs propres forces pour survivre au bouleversement de l'exil et au processus d'adaptation à un nouveau pays. « *J'ai pu survivre et vivre par mes propres moyens* », dit l'une d'entre elles.

Beaucoup cherchent à s'aider elles-mêmes et n'attendent pas l'aide extérieure qui peut tarder ou ne jamais arriver : « *C'est parce que je me suis battue moi-même. Mais si je me disais oui, je vais rester à attendre les services qui sont là à m'aider, non, non. C'est parce que je me suis battue, moi* » dit une autre répondante.

Cette capacité de se débrouiller, de se battre, qui leur a permis de survivre aussi pendant les conflits et de survivre à la violence armée trouve son application dans la vie quotidienne au Canada. C'est l'exemple que nous offre Mélanie :

Comme j'avais parlé avec la maison de réception, le conseiller à la maison de réception m'a dit : « qui t'a donné ces adresses? » J'ai dit : « Je cherche ». Il m'a dit : « Tu as cherché toute seule? » J'ai dit : « Oui, il faut chercher. » Il a dit, « Oh, tu te débrouilles. » J'ai dit : « Oui, il faut que je cherche. Vous m'avez accueillie. Maintenant, c'est à mon tour de me débrouiller». (Mélanie)

Elles font preuve d'un sens d'autonomie et de créativité qui les aident dans leur expérience canadienne, tout comme il les a aidées au pays d'origine ou pendant les migrations dans d'autres pays . Plutôt que de se replier sur leur vécu de souffrances, elles s'ouvrent aux autres, offrent leur aide, cherchent à se rendre utiles. Ce grand sens de la générosité constitue aussi une force importante.

9.4. Aider les autres

Quand on a été si marqué douloureusement par la vie, la tentation de faire fi du monde extérieur et de ne s'apitoyer que sur soi est grande, mais ce n'est pas du tout le comportement qu'adoptent les survivantes ni dans leur pays d'origine ni ici au Canada. Bien au contraire, elles sont actives dans leur communauté comme Laurence, Charlotte, Emma.

Et c'est comme si je décide, je fais tout, mon tout possible pour que quelqu'un qui est à côté de moi se sente vraiment confortable, j'aime bien faire même des sacrifices pour d'autres. (Laurence)

Charlotte a mis en place dans la ville où elle réside une association interculturelle afin de permettre à la communauté d'accueil et à celle qui arrive de mieux se connaître. Emma figure parmi les fondatrices d'un Centre d'accueil et de défense des droits pour femmes. Elle nous raconte les débuts de la création de cet organisme communautaire :

On a commencé la première réunion, c'était sur la rue Y. Je me rappellerai toujours. On a commencé. On était à cinq ou six. Oui, et c'était parti comme ça. J'allais inviter les femmes dans la communauté. (Emma)

Sept ans après son arrivée au Canada et malgré cette contribution au bien-être de l'ensemble de la communauté, Emma n'a toujours pas été reçue comme résidente permanente et cela malgré son statut de réfugiée acceptée.

Les premières stratégies de survie de ces femmes sont intrinsèques avant de s'orienter vers l'aide extérieure qui peut prendre la forme des rencontres de hasard, de l'utilisation de réseaux comme la famille et la communauté et plus formels tels les groupes d'entraide.

Conclusion

De fait, nous retrouvons, dans les propos des femmes sur leurs stratégies personnelles d'intégration, les stratégies qu'elles ont évoquées lorsqu'elles parlaient de leur expérience de guerre. Il existe donc une continuité entre les expériences faites pendant la guerre et les « batailles » qu'elles doivent livrer une fois au Canada, et une continuité dans leur capacité de maintenir un sens de soi et une identité. Nous pensons qu'il est essentiel de prendre en compte cet aspect de l'expérience même si beaucoup de femmes, en raison des séquelles laissées par les traumatismes passés, les séparations et les deuils familiaux nombreux, montrent des signes évidents de détresse, comme nous l'avons rapporté. D'ailleurs, quand on leur demande quels conseils elles donneraient à des femmes qui arrivent dans leurs circonstances, leurs premiers avis portent sur la capacité personnelle des femmes à faire face à l'adversité, c'est-à-dire de transformer la souffrance vécue en force. De plus, le sens qu'elles donnent à leur exil peut aussi aider au processus car l'espoir de revenir certainement un jour dans son pays peut faire accepter la souffrance vécue. Voici ce qu'en dit Mélanie :

Un conseil que je peux donner aux femmes qui ont vécu la guerre, c'est de transformer cette dépression de guerre en une source d'énergie. Donc, c'était mal ce qui s'est passé. Ils ont tout laissé. Ils ont laissé la famille. Mais si elle va pleurer, jusqu'à quand va-t-elle pleurer? Si elle doit s'asseoir, en quoi cela bénéficie son peuple? Il n'y a aucun bénéfice. Par contre, si elle pouvait transformer cette énergie-là en une énergie productrice, en s'ouvrant aux autres, en essayant de voir ce que le Canada peut lui donner de mieux, et en essayant de donner ce qu'elle a de mieux au Canada, ça va beaucoup plus l'aider à s'intégrer. Maintenant, on a ce qu'on appelle le rendez-vous du donner et du recevoir. Elle donne ce qu'elle a. Le Canada lui donne ce qu'il a. Elle épouse ça, le bon côté. Et qui sait? Peut-être qu'elle ne va pas vivre au Canada toute sa vie. Elle va rentrer

dans son pays. Ça va vraiment l'aider. Elle va rentrer dans son pays avec un bagage qu'elle va ramener. Ça va aider le pays à aller de l'avant. Oui. (Mélanie)

Sous un angle différent, c'est aussi ce que dit Andrée:

Moi, je donnerais un conseil d'ouverture, d'avoir un esprit très ouvert, de vouloir s'impliquer, de vouloir chercher comment les gens d'ici vivent et s'intègrent parce qu'une fois que tu t'intègres, eux aussi, ils sont en mesure de t'accueillir. Donc, c'est de faire un effort de faire un premier pas, ça aide beaucoup. Parce que si tu restes dans ton coin, personne ne viendra vers toi. Mais c'est vraiment de foncer, de foncer, de foncer. Si tu as une question, demande-la. On ne va pas te frapper. Si tu as besoin de quelque chose, exprime-toi. C'est toujours important. (Andrée)

Ce dernier conseil d'Andrée (« Exprime-toi ») est d'ailleurs un leitmotiv qui revient dans l'ensemble des propos des femmes rencontrées. La place et le rôle de la capacité de parler, de raconter ce qu'on a vécu, de s'exprimer est au centre de bien de leurs propos. En raison de son importance dans les thématiques développées par les femmes nous lui consacrons le dernier chapitre du rapport. De plus, dans la mesure où cette parole est véhiculée dans une langue, le français, il nous semble important de faire un lien entre l'intervention qui peut être faite auprès des femmes, les services dont elles pourraient bénéficier, et ce qui, à bien des égards se trouve au centre de l'intervention possible auprès des femmes.

Chapitre 10 La parole des femmes

« Si je commence à parler, je pense que je n'arrêterai pas... »

La parole, moyen ultime de dire ce que l'on a, comment l'on est, ne s'opère pas n'importe comment, ni n'importe quand. Il y a un temps où l'on souhaite parler et un autre où on ne le désire pas. Respecter *le moment de la parole* constitue un préalable à toute volonté de venir en aide aux autres, comme aux survivantes de conflits armés. Avant d'analyser le type de parole qu'ont évoqué les participantes à cette étude, nous allons d'abord examiner les lieux d'énonciation même de cette parole.

10.1. Le circuit de la parole

Ce circuit s'appréhende à travers le statut de la parole en Afrique (puisque toutes nos participantes exceptée une viennent de ce continent), les destinataires de cette parole et les causes du refus de parler.

10.1.1. *Le statut de la parole*

Il y a une différence nette entre parler et communiquer. On peut parler sans pour autant communiquer. La communication suppose l'existence d'un destinataire qui communique en quelque sorte à ce que vous lui dites. Or, on peut bien se parler tout seul comme on peut parler à quelqu'un sans que la personne n'écoute vraiment.

Les sociétés africaines relèvent de l'oralité. La parole a un statut bien à part. C'est par la parole que des alliances étaient liées, des mariages scellés. Il n'y avait pas de sceau pour consigner tout cela, mais cette parole était respectée. L'importance de la parole donnée dans les sociétés traditionnelles demeure primordiale et sacrée, ce qui explique que les gens des campagnes soient toujours interloqués de constater que leurs politiciens ne respectent jamais leur parole. C'est l'importance accordée à cette parole donnée qui fait qu'Ève, tentée le matin même du rendez-vous avec une des membres de notre équipe de recherche de l'annuler, y renonce : *« Par exemple, avec toi, le matin j'étais prête à t'appeler et à*

canceler. Mais je me suis dit non, j'ai donné ma parole et c'est pas aujourd'hui que je vais canceler. Si j'aurais dû canceler, j'aurais dû le faire avant ».

Dans ce contexte traditionnel où la communauté occupe une place centrale, parler de soi ne se fait pas sans observer certaines règles. On ne le fera pas sur la place publique car ce serait impudique, mais cela se fera dans un cercle restreint, intime. Les filles se confieront d'abord à leurs mères, grand-mères, tantes, sœurs et cousines aînées, à leurs amies. Les garçons en feront de même dans le cercle des hommes avant que les parents ne s'en parlent entre eux. La parole dans un tel milieu est tout un art de vivre. Dans les salutations par exemple, on ne se contentera pas de lancer un bonjour à la sauvette, mais on prendra soin de s'enquérir de la santé non seulement physique mais aussi morale de la personne et de celle des siens, de toute sa maisonnée en fait, des voisins, etc. Quand une personne demande à parler à une autre, l'hôte à qui cette demande a été faite s'assure que toutes les conditions d'une bonne communication sont réunies, met la personne requérante à l'aise, lui donne entièrement de son temps et surtout lui prête une attention des plus soutenues.

Quand les conflits armés éclatent, que les personnes en fuite trouvent refuge au Canada, à qui parlent-elles ?

10.1.2. La conscience d'en parler

Les survivantes des conflits armés choisissent donc de parler de leur vécu ou de ne pas en parler. Ce qui les déterminera à parler, ce sera avant tout un climat de confiance propice à la confiance. Dans un premier temps, ce sera avec une autre adulte, une amie, une sœur, une proche, avec ses propres enfants. Ainsi Mélanie nous confie : « *Oui, j'en ai parlé avec une amie qui a fait à peu près dix ans au Canada. Je lui en ai parlé. On en a parlé. On en a parlé* ».

L'insistance de Mélanie qui répète plusieurs fois le mot "parler" est à noter car elle avoue plus tard que le fait d'en parler lui fait du bien : « *On en parle. Et quand on en parle, ce n'est plus comme... Avant, ça faisait mal. Et maintenant, je peux en parler. Et plus j'en*

parle, plus je me sens mieux ». La joie des participantes et leur enthousiasme à nous recevoir et à nous parler se traduisent par ces paroles de Chantal :

Quand ma fille m'a parlé de cela, je me suis dit : « ah, donc, il y a un endroit où on peut parler de ces choses-là ? Pas seulement dans la maison ? Et si on en parle, est-ce que ça va aboutir à quelque chose ? Alors, j'ai dit si vraiment il y a un endroit où on peut parler et que ça peut aider en quoi que ce soit, au moins que ces gens sachent déjà qu'on est frustré et qu'on subit vraiment une sorte de guerre aussi, différente de l'autre forme de guerre, peut-être même si ça ne m'aide pas moi, pour le moment, je peux espérer que mes enfants auront une vie meilleure. Donc, si j'ai toujours lutté pour ça et que j'ai tout abandonné pour mes enfants, que j'aie au moins l'espoir à travers cette causerie ou les autres qui auront lieu qu'il y aura une meilleure solution car c'était un cachot quelque part, une prison. Donc, avec cet interview que vous venez de faire, c'est un espoir encore qui vient de s'ouvrir pour moi. Cela m'a encouragée et ça m'a fait plaisir. Donc, je me suis dit que ce qu'il faut dire, je le dirai et je prierai aussi pour cela. (Chantal)

La générosité des survivantes à nous confier leur vécu nous a beaucoup émues. Elles nous ont dit l'essentiel de leur vécu, mais il est sûr que les contraintes de cette recherche ne leur ont pas permis de tout nous dire car il aurait fallu pour cela plusieurs rencontres comme le dit si bien Sophie :

J'ai un cœur gros parce que je ne peux pas vous dire tout ce que j'ai vu parce que je ne suis pas une caméra, mais c'est beaucoup. Si je commence à parler, je pense que je n'arrêterai pas... (Sophie)

Elles ont aussi parlé aux juges et aux avocats, lors de leur comparution devant la CISR mais leur parole n'a pas toujours été reçue bien que Sophie, par exemple, se soit sentie à l'aise d'en parler aux avocats et aux juges et tisse même une amitié avec son avocate : « *J'ai parlé, on a encore parlé quand on faisait l'entrevue avec les avocats et les juges. Ça nous a permis encore de parler. On voulait parler. On voulait parler et avec mon avocat, on parlait beaucoup* ».

La disposition des survivantes à parler dépend beaucoup donc de l'accueil qu'on réserve à leur parole. Certaines de celles qui nous ont parlé de leur expérience le faisaient pour la toute première fois comme Andrée :

Je viens de vivre une belle expérience dans le sens que j'ai des choses que je n'ai jamais dites dans la vie, qui étaient enfouies en moi, que peut-être je ne savais pas ou ne voulais pas voir, sur lesquelles j'avais mis une croix. Finalement, ça s'est

réveillé mais en même temps, ça me permet de m'émerveiller, de voir le côté positif depuis neuf ans. (Andrée)

Et Roberta : « *Non, je n'en ai pas encore parlé à quelqu'un* ».

D'autres préfèrent appeler un membre de leur famille resté au pays comme Ève, son père, plutôt que d'en parler à quelqu'un ici. C'est donc que la parole ne peut circuler librement pour toutes. Et l'obstacle se dresse lorsque l'écoute est ambiguë : est-ce qu'on veut vraiment m'entendre moi, ou est-on poussé par une curiosité du malheur qui n'a vraiment rien à voir, véritablement avec moi? Dans ce dernier cas, une femme peut alors se sentir réduite au simple spectacle de la misère.

10.1. 3. La réticence d'en parler

Le refus d'en parler se justifie donc parfois par l'attitude de ceux et celles qui reçoivent cette parole. Ainsi Emma, qu'on réfère aux services d'aide d'un organisme qui offre des services aux victimes de torture, refuse de parler de son expérience en profondeur :

Non, non. Et il faut dire sincèrement que quand j'allais chez elle (la psychologue à qui on l'a référée), je ne lui ai jamais raconté comme je t'ai raconté aujourd'hui. J'ai survolé. Je ne voulais pas vraiment... (Emma)

C'est aussi l'attitude d'Ève invitée dans un groupe d'entraide et qui se jure après de ne plus y retourner tant elle fut déçue de l'attitude condescendante du groupe en question à l'écoute d'une autre survivante :

Je regarde donc le groupe et à chaque fois que tu en parles, l'attitude de la personne change. Donc, si tu changes d'attitude, moi, je me sens rabaissée et je me dis à quoi bon t'en parler ? Autant le faire avec moi-même et ça va passer. (Ève)

La façon de recevoir la parole est donc capitale pour que les femmes puissent parler de leur expérience et ne pas se sentir jugées, comme le dit Pascale : « *Moi, le seul problème qui me dérange, c'est que lorsqu'on parle aux Canadiens de ce qui arrivé dans mon pays, c'est tout de suite pour eux : « Tu es quoi ? tu es victime ou tu as été de l'autre côté ? »* »

Une telle attitude n'invite pas à parler et c'est avec raison qu'on préférera se taire tout simplement. Pourtant Pascale insiste beaucoup sur le pourquoi de la parole, l'objectif poursuivi. Que recherche-t-on en parlant ?

Et puis en parler. Pourquoi on en parlerait encore aujourd'hui ? Si on veut soigner les traumatismes, on va pouvoir en parler mais sinon, si c'est juste d'en parler tout le temps, on va coller cette histoire aux immigrants et on pensera que c'est tous des traumatisés. Juste d'en parler, pour moi-même quand quelqu'un veut que je lui en parle, je ne peux pas en parler parce que je ne suis pas à l'aise. (Pascale)

La crainte de Pascale réside dans l'utilisation de cette parole pour entretenir les préjugés de la société d'accueil envers les immigrants ou au contraire pour maintenir les rancunes entre les membres de la communauté d'origine en les divisant en victimes et bourreaux.

La peur de se voir perpétuellement rattachée à ce vécu de guerre, c'est aussi ce que ressent Andrée :

On m'invitait dans une famille québécoise avec d'autres personnes et on me présentait en disant : « Oh, c'est notre amie qui a échappé à la guerre ». C'est comme si on me rattachait à cela. Et moi, je n'aimais pas du tout car j'étais comme une victime éternelle. (Andrée)

La qualité de l'écoute mais aussi, la valorisation de la personne qui raconte son vécu, l'établissement d'une relation de confiance demeurent importantes pour favoriser l'énonciation, la sortie de cette parole, car autrement, les femmes préféreront se taire si elles se sentent incomprises, dévalorisées et prises en pitié.

10.2. La parole libératrice

Toutes les participantes s'entendent, cependant, sur le caractère libérateur de la parole, ses effets bénéfiques dans le processus de guérison intérieure et son importance dans leur cheminement de vie. Parler pour se libérer du passé, parler pour rendre la justice mais aussi, parler pour sauver sa peau.

L'unanimité des survivantes autour de l'importance du témoignage est sans ambages. Elles reconnaissent les bienfaits de ce témoignage pour elles-mêmes mais aussi pour les autres, notamment la société d'accueil :

Le témoignage, c'est important des deux côtés parce que quand tu parles, tu te sens un peu déchargée et ceux ici qui t'entendent et qui ignorent que tu avais une situation sociale auparavant comprennent d'où tu viens au lieu de croire que comme Africain, tu as toujours souffert dans ton pays. (Chantal)

Elles insistent sur le fait que les Canadiens devraient savoir ce qui s'est réellement passé et non s'en tenir à la propagande médiatique et cela ne se fera que si elles acceptent de témoigner :

Mais c'est le seul remède. Si on veut que ça guérisse, il faut toujours en parler. Il faut toujours en parler. Sinon, ça s'oublierait. C'est de l'histoire. Moi, ce que je dis à mes compatriotes, c'est d'essayer de raconter à tout le monde. (Diane)

C'est vraiment bien de parler. Moi, j'aime bien parler. Quand je suis avec des autres personnes, j'aime bien leur dire les problèmes que j'ai eus et tout ça. (Laurence)

Parler pour en guérir, mais aussi pour informer autour de soi et inciter les autres qui ont connu la même expérience à en parler. Ève qui, au début, ne voulait pas en parler ne regrette plus de le faire (« *Ça me fait du bien* », dit-elle) et incite une de ses amies dans une situation semblable à parler : « *Elle ne veut pas en parler. Elle veut faire une croix là-dessus. Elle trouve que la solution est de ne pas en parler. J'ai dit non, plus tu n'en parles pas, plus tu gardes ça et plus ça va te ronger* ».

Parler d'une expérience aussi douloureuse n'est pas chose évidente surtout quand on reste conscient que les personnes qui n'ont pas vécu une telle situation ne pourront jamais saisir (malgré leur bonne volonté) à sa juste valeur l'ampleur de la douleur et du traumatisme subis. Le besoin de parler de ce que l'on a vécu peut s'avérer difficile à combler comme nous l'avoue Béatrice : « *J'ai besoin de parler, mais je ne trouve pas quelqu'un vraiment* ». Mélanie, qui a traversé l'enfer de la guerre avec son frère, peut se remémorer avec lui les épisodes par lesquels ils sont passés et cela les aide beaucoup. Emma peut en parler avec son mari, Chantal, avec ses enfants. La possibilité d'en parler entre survivantes crée une certaine solidarité, apporte une certaine consolation dans la mesure où l'on se rend compte qu'on n'est pas seul dans cette situation.

Le témoignage, en fait, revêt plusieurs formes. Il peut être « libre » comme ceux que nous venons d'évoquer. Mais il peut aussi remplir une fonction et, dans ce cas, permet d'étendre son caractère libérateur à la collectivité, qu'elle soit politique ou religieuse.

Étape nécessaire dans le processus de reconnaissance du statut de réfugié, les survivantes font face au témoignage juridique ici au Canada (voir chapitre 5) mais certaines ont eu aussi à témoigner dans les tribunaux pénaux internationaux. C'est une expérience difficile parce qu'il faut convaincre les avocats et les juges de sa bonne foi. Or, déjà en parler dans un tel contexte n'est pas aisé parce qu'on se trouve en face d'inconnus et on peut revivre ainsi le traumatisme :

C'étaient des séances difficiles parce qu'il fallait aller chercher les détails et c'était torturant. C'était très torturant. J'étais si convaincue de mon malheur que je voulais que tout le monde me croit. Je ne voulais vraiment pas que les gens doutent. Je n'étais pas capable d'accepter que les gens doutent de mon histoire.
(Danielle)

Exercice ardu, le témoignage juridique requiert une bonne dose de courage et ne peut se faire en une seule séance tant il est périlleux. Ève a dû se reprendre à plusieurs reprises avant de pouvoir déposer et son audience a duré cinq heures à cause de cette impossibilité de dire. Danielle nous confie qu'elle ne faisait que pleurer lors des séances avec l'avocate. Ève contracte une sorte de contrat verbal avec son avocat en lui exigeant de ne pas la prendre en pitié et c'est ainsi qu'elle parvient à témoigner. Amélie qui a été très active au sein d'organismes de femmes dans son pays raconte comment elle a pu convaincre les femmes victimes de témoigner :

Moi, j'ai beaucoup œuvré au sein des organismes féminins et c'est là que j'ai beaucoup collaboré avec la justice. Il y a eu beaucoup de violence sexuelle pendant la guerre. Alors, il y a des femmes qui avaient des problèmes à dire ce qui leur est arrivé. Elles en avaient honte. C'est quelque chose qui ne se dit pas. Elles avaient honte, elles avaient mal et elles ne savaient pas comment formuler ça. Alors, je me suis dépensée à essayer de les amener à parler de ça et à savoir comment témoigner maintenant, parce que ce n'est pas facile pour quelqu'un qui n'a jamais mis les pieds dans un tribunal et en plus un tribunal de Blancs qui parlaient une autre langue. Ce n'est pas facile de dire tout ça de façon précise car le juge, lui, il veut des faits précis et ce n'est pas facile de donner des faits précis. Je ne peux pas donner de faits précis. Je me souviens de ce que j'ai souffert, c'est tout. Quelqu'un qui te fait peur comme ça, en général, tu ne

regardes pas sa face. Tu es en train de protéger ta tête, tes enfants et tu n'as pas le temps de voir tous les visages qui étaient là. Alors, des fois, tu es confuse et on dit que ton témoignage n'est pas sérieux. Tu arrives à un endroit qui est tellement douloureux que tu n'arrives plus à penser. Eux, ils disent que tu n'as pas bien collaboré. Donc, tout ça, c'est très difficile, très frustrant. (Amélie)

Avec des femmes de sa communauté, Amélie a mis en place une association de survivantes parce que dit-elle, « *il faut que les médias et les gens sachent que c'est un problème que nous vivons et continuons de vivre tout le temps* » et essaie tant bien que mal de les convaincre de collaborer avec des instances comme la GRC afin d'apporter leurs témoignages : « *Acceptez de répondre même si ça va vous prendre du temps. Votre temps n'est rien à côté des autres qui ne sont pas revenus* ».

Le témoignage des survivantes devient ainsi un devoir, devoir de mémoire envers ceux et celles qui n'ont pas survécu.

Amélie dénonce l'injustice de traitement des condamnés car ceux qui vont au Tribunal Pénal (en fait les têtes pensantes des horreurs) ne risquent pas la peine de mort alors que les exécutants, la plupart du temps des paysans, font face au tribunal local, qui lui, applique la peine de mort.

Il s'avère en effet très difficile de se rappeler avec exactitude tous les faits qui peuvent remonter à très longtemps et exiger des témoins victimes qu'elles le fassent tout en oubliant qu'en témoignant, elles revivent leurs expériences douloureuses sans compter qu'elles s'exposent à la vindicte des bourreaux qui sont souvent leurs proches voisins. Il n'est pas très étonnant que les victimes refusent donc de témoigner dans de telles conditions étant donné qu'en plus de la difficulté émotionnelle de se retrouver face à son bourreau, aucun système de protection des témoins n'existe.

Nous pourrions croire que témoigner et parler devant un tribunal international représente un événement exceptionnel. Rappelons simplement ce que dit Danielle qui a témoigné devant la CISR :

Mais oui, tu es survivante du génocide, mais la loi de l'immigration sur les réfugiés au sens de la Convention, [il faut y correspondre] en cinq points. Il faut que je puisse rentrer dans ces cinq points avec toute une vie de souffrance?
(Danielle)

10.3. La parole interdite

La parole interdite désigne à la fois celle que les survivantes redoutent de dire, d'exprimer à cause de la façon dont elle sera reçue, de l'appréhension de ne pas être crues et également celle qu'elles ne peuvent pas dire en raison du blocage psychologique découlant du traumatisme subi.

Devoir raconter ce que l'on a subi est humiliant, extrêmement douloureux, voire inhumain. Parler s'avère donc un exercice très ardu car on ressent légitimement de la gêne et de la honte surtout si ceux qui reçoivent cette parole nous sont inconnus, étrangers. Cette impossibilité de dire n'a absolument rien à avoir avec une quelconque réserve des personnes concernées car mêmes quand elles sont sociables, ouvertes, certaines femmes disent avoir du mal à exprimer une telle douleur :

Je suis ouverte naturellement et je suis sociable. Même avec ça, j'éprouvais des difficultés. Il y a des choses que tu peux vivre, mais que tu ne peux pas partager avec tout le monde. (Andrée)

La difficulté de partager une telle expérience s'accroît quand on ne sait pas comment vont réagir ceux qui vont nous entendre et qu'en plus, on a été considérée à cause de son appartenance ethnique comme faisant partie du « mauvais camp ». C'est ce que nous conte Mélanie :

Non, avant pour moi, c'était comme une honte, en parler. C'était comme une honte. C'était comme quelque chose de sale, en parler. Je me disais est-ce que ces gens peuvent comprendre? Parce que les médias ont une version de l'histoire. La réalité est autre. Je ne sais pas comment les médias confectionnent les informations, mais la réalité est autre. Mais ce que je me disais, est-ce que c'est moi qui puis changer le cours de l'histoire? C'est moi qui puis faire comprendre ce qui s'est passé réellement. C'était comme une honte. (Mélanie)

L'incrédulité que peuvent susciter ces témoignages amène les victimes à s'interdire de parler. Le sentiment que l'on peut éprouver alors est indescriptible. Imaginons la scène que nous raconte Mélanie avec un interlocuteur interloqué qui demande : « Tu es sûre que tu as

vécu tout ça? ». Comment se sentirait-on face au regard inquisiteur et incrédule qui a du mal à s'imaginer même l'horreur racontée alors que la personne qui parle l'a vécue dans sa chair ? La peur de susciter cette incrédulité conduit à l'autocensure :

Les Canadiens n'ont jamais vu de telles horreurs. Ils n'ont vu ça qu'à la télé mais je pense qu'ils s'imaginent qu'on est des animaux. Donc, il y a des fois qu'on a honte même de dire des choses pareilles parce que tu te dis que les gens vont te prendre pour une folle ou penser que tu fabules. Alors, on dit des demi vérités pour ne pas attirer l'attention sur notre cas ou se faire regarder de façon louche.
(Amélie)

On s'interdit donc de parler pour éviter l'opprobre tellement l'atrocité du vécu reste inimaginable, incroyable pour ceux qui entendent les victimes. Cette parole est cependant ici censurée, niée mais il y a aussi la parole qu'on s'interdit de dire, même quand on le voudrait, celle qu'on ne peut pas dire même avec toute la bonne volonté du monde.

Mais il existe aussi une autre parole, celle qui s'est enkystée dans la gorge et que, malgré tous ses efforts, on ne peut expulser... La volonté de la personne n'y joue aucun rôle car c'est une incapacité physique, liée au traumatisme qui se manifeste ainsi. Toutes les femmes victimes d'atrocités qui ont témoigné au cours de cette recherche en ont fait l'expérience : « *Tu as envie de parler. Tu as envie que ça sorte mais...ça ne sort pas.* » (Ève). Blocage systématique avec une forte envie de parler pour se libérer sans y parvenir, douleur silencieuse, celle qui fait très mal.

Conclusion

Le circuit de la parole, diversifié, tourne autour de l'identité des récepteurs de la parole des survivantes, de leur conscience d'en parler et de leur refus de ne pas le faire. L'importance de la parole s'appréhende à travers sa capacité libératrice dans les témoignages juridiques si possible, qui permettent de donner du sens aux événements. Cependant, plusieurs circonstances et facteurs interviennent qui obligent les femmes à ne pas vouloir parler, à s'interdire de parler. L'accueil de cette parole est déterminant dans la possibilité de parler de son expérience, mais parfois dépasse la capacité des femmes. Il devient alors impérieux que des services spécialisés en français et spécifiques au vécu de guerre puissent être

développés pour venir en aide aux survivantes car pouvoir parler constitue une étape marquante dans leur processus de guérison.

Conclusion

En conclusion, nous souhaitons mettre en lumière les résultats majeurs de notre recherche. En premier lieu, nous soulignons les grandes caractéristiques des récits des femmes que nous avons rencontrées tant en ce qui concerne leur expérience de la violence organisée que des séquelles à court et long terme. En second lieu, nous résumons comment elles vivent leur intégration dans la société canadienne et en particulier au sein de la minorité francophone de l'Ontario. En dernier lieu, nous examinons quels sont les recours auxquels les femmes ont fait appel. L'objectif de cette recherche est en effet de permettre d'améliorer les services qu'elles reçoivent de la part d'organismes auxquels elles s'adressent pour réussir leur intégration. Nous en retirerons alors les recommandations que l'équipe de recherche souhaite mettre en avant pour que le MOFIF puisse poursuivre son travail de sensibilisation et de développement de services venant en aide aux femmes réfugiées et immigrantes francophones en Ontario.

1) L'impact des conflits sur les femmes rencontrées

Comme nous l'avons précisé au départ, la majorité des répondantes est originaire d'Afrique centrale où les conflits de ces dernières années sont caractérisés par une extrême violence. De plus, contrairement à ce que l'on peut croire, cette violence a été vécue sur une durée prolongée.

La migration des femmes rencontrées est donc une migration forcée.

Le génocide rwandais en 1994, les guerres du Burundi (qui durent depuis 1993) et les conflits du Congo (qui ont explosé dans les années 90) ont créé une dislocation des liens sociaux les plus proches dans la mesure où ils ont opposé voisins, collègues de travail, voire même membres d'une même famille. Les exactions rapportées à la fois par les femmes rencontrées et par un grand nombre de rapports sur les événements font état d'atrocités parfois difficilement supportables non seulement à vivre mais même à entendre, à voir ou à lire. Il va sans dire que cette violence a eu des effets importants sur les victimes directes, mais aussi sur les témoins de ces violences. L'histoire du Général Dallaire (2003),

commandant des forces de l'ONU au Rwanda pendant le génocide, en est une preuve très connue.

Ces effets sont de plusieurs ordres: blessures physiques bien sûr, mais aussi blessures psychologiques, identitaires et sociales. Nombre de femmes rencontrées portaient sur elles les cicatrices physiques des massacres et des viols qu'elles avaient vécus. Toutes ont été affectées psychologiquement. Nombreuses sont celles qui, 10 ans après les événements, ont encore des cauchemars, vivent dans un état d'anxiété et / ou de colère et d'hyper vigilance. On retrouve donc ici les caractéristiques de ce qui a été désigné sous le terme de Syndrome de stress post-traumatique (*PTSD*). Que ce syndrome affecte les femmes rencontrées est indéniable. Les conflits traversés affectent la mémoire et l'attention des survivants et survivantes; ils ont aussi pour effet de transformer certains traits de personnalité. Mais surtout ils créent une immense souffrance individuelle et sociale, une souffrance presque inconsolable en raison de pertes personnelles, familiales et sociales qui en sont la conséquence: pertes de sa "vie d'avant", quand l'ordre des choses et des ordonnancements sociaux faisaient du sens, perte des membres les plus proches de la famille dont on ne sait parfois pas le sort, perte de sa confiance dans les autres, dans son pays, dans son identité.

En un mot, la violence organisée provoque un sentiment d'absurdité, une désorganisation des personnes, des familles et des communautés dont il faut tenir compte dans l'expérience d'intégration. Celle-ci ne peut en effet se résumer à une intégration socio-économique, bien que cet angle soit extrêmement important. L'intégration au Canada ne peut se faire que lorsque la personne a réussi à reconstruire autour d'elle et en elle un univers qui ait du sens, grâce en partie à ses forces personnelles mais aussi à l'appui d'autres personnes qui l'accueillent comme elle est, sans réduire son expérience au seul "traumatisme" de guerre. En effet, la personne, à travers l'épreuve, a conservé un passé, des souvenirs. Elle a encore des membres de sa famille dispersés dans le monde, sans doute, mais toujours vivants. Elle dispose de forces qu'elle a développées dans la pire adversité.

Que pouvons-nous alors, en déduire pour les interventions qui pourraient venir en aide à ces personnes?

- Il est absolument nécessaire que les intervenants, quels qu'ils soient, connaissent et soient sensibilisés aux facteurs qui conditionnent l'arrivée des réfugiés et réfugiées au Canada, en particulier ceux et celles qui font une demande à la frontière. Il est nécessaire de démystifier les préjugés qui ont cours sur les raisons qui leur font demander le statut de réfugié et de faire connaître les conditions de vie qu'ils et elles ont connues dans leur pays d'origine et dans les camps dans lesquels ils ont vécu. **Ceci est particulièrement important pour les intervenants francophones** qui rencontrent des réfugiés majoritairement originaires de pays où la violence organisée est endémique et qui ont traversé des situations de violence extrême et prolongée. Il est donc nécessaire qu'outre des outils d'intervention directe, une connaissance des réalités géopolitiques soit incluse dans la formation et la sensibilisation des intervenants.

- Les intervenants et les intervenantes devraient être capables d'identifier certains signes des séquelles de la guerre. La difficulté de se concentrer et de répondre à temps et avec précision aux exigences bureaucratiques imposées par les services sociaux canadiens et les problèmes qu'entraînent les séparations familiales devraient être connus de tous les intervenants quels que soient les postes qu'ils occupent car ils déterminent souvent la réponse des femmes réfugiées aux exigences des services.

- Bien que l'aide apportée aux personnes réfugiées par leur communauté d'origine installée au Canada soit plus qu'importante, il faut que les services sociaux, en particulier francophones, soient ouverts à des demandes auxquelles ne peuvent répondre des organismes ethno-spécifiques qui ne reçoivent pas les ressources nécessaires à l'accompagnement systématique des femmes réfugiées. Deux conséquences à cela: d'une part former des coalitions avec ces organismes de façon à ce qu'ils puissent répondre aux besoins dans la mesure de leur capacité et afin de les accroître; d'autre part, ne pas renvoyer systématiquement les demandeurs de service à d'autres instances qui ne sont pas nécessairement plus outillées que celles auxquelles elles et ils se sont adressés

2) L'expérience spécifique des femmes

Comme l'ont affirmé les répondantes, les impacts de la guerre affectent les femmes ET les hommes. Cependant, les expériences des hommes et des femmes ne sont pas toujours les mêmes. Pour les femmes, il existe des dangers spécifiques qui ont des répercussions à long terme:

- **Le viol et les violences sexuelles** qui, bien qu'ils puissent être perpétrés sur des enfants des 2 sexes, sont avant tout perpétrés contre les femmes. Ces violences sexuelles ont des impacts à court, moyen et long terme.

Les séquelles du viol sont nombreuses: physiques, bien sûr, (déchirement vaginal et maladies sexuelles transmissibles, par exemple) mais aussi psychologiques et identitaires (impossibilité par exemple, de nouer des relations avec des hommes ou d'envisager d'être mère). De plus, le tabou qui entoure le viol et les violences sexuelles et le sentiment de culpabilité que provoque l'incapacité d'avoir pu résister à une telle violence font que de nombreuses femmes minimisent l'impact qu'a cette expérience sur leur vie. Dans la communauté d'origine, le statut des femmes, souvent tenues pour responsables des violences dont elles sont victimes et l'accusation d'avoir survécu aux violences (alors, par exemple, que leur conjoint a été assassiné) font que le silence peut prévaloir lorsqu'il s'agit de dire ce qui s'est passé.

- De plus, et nous voulons signaler cet aspect qui se fait voir dans nos entrevues, **le viol ne constitue pas le seul aspect des souffrances que les femmes ont traversées** ou qu'elles traversent encore. Les viols et violences sexuelles se sont déroulés dans un contexte de désagrégation sociale totale. Leur souffrance n'est pas seulement liée au fait qu'elles ont été elles-mêmes violées, mais aussi à la négation de leur existence en tant qu'êtres humains et en tant que mères.

- Comprendre cette négation de leur identité de mère est capital pour comprendre ce qui se passe lorsqu'elles sont au Canada. Les obstacles qu'elles rencontrent dans leur tentative de faire venir leurs enfants au Canada (même s'ils sont devenus jeunes adultes depuis leur

départ forcé et précipité), la pauvreté engendrée par un système d'aide sociale qui ne leur permet pas de soutenir comme elles le voudraient l'avenir de leurs enfants, font que les blessures psychologiques, sociales et identitaires demeurent aussi vives qu'au départ. Dans les sociétés dont sont originaires les femmes rencontrées, tout comme dans bien d'autres sociétés, la responsabilité première des femmes est de veiller au bien-être des proches, en particulier des enfants et des personnes dépendantes. En faisant obstacle à cette responsabilité qui relève de la construction identitaire des femmes originaires d'Afrique, l'État canadien perpétue la déqualification de ces femmes en tant que mères.

- « **L'aide aux autres** » est aussi une caractéristique particulière des femmes rencontrées. Pendant les conflits, certaines ont été particulièrement actives dans l'aide aux étrangers en s'engageant dans des organismes humanitaires. D'autres sont devenues rapidement les « mères » de leurs jeunes soeurs et frères.

Les interventions doivent donc se développer à plusieurs niveaux en prenant en considération la situation spécifique des femmes. Voici, en particulier certaines pistes qui devraient être développées tant au niveau des services qu'au niveau des approches générales d'intervention.

- Un accueil médical francophone, sensibilisé aux conséquences des violences sexuelles sur les femmes, doit se mettre en place dans les centres où l'on rencontre le plus grand nombre de femmes.

- Un accompagnement des femmes victimes de viols et de violences sexuelles doit se faire de façon sensible et ouverte. Les femmes doivent premièrement avoir un espace, un lieu où la parole et la capacité de faire le récit de ce qu'elles ont vécu peut survenir. Ceci peut se faire en dehors des services désignés à cet effet, pendant des rencontres informelles ou lors d'activités organisées pour bien d'autres raisons. Dans ce cas, il est nécessaire de sensibiliser tous les services à l'expérience des survivantes, parce que la souffrance des femmes ne se restreint pas au fait d'avoir été violées, parce que nombre d'entre elles éprouvent encore beaucoup de difficulté à parler de cette violence, il nous faut penser en

dehors des cadres des interventions actuellement spécialisées tout en faisant des services actuels dispensés auprès des femmes violentées des pivots organisateurs d'une réponse appropriée. Cela signifie, pour certaines intervenantes travaillant dans des organismes de ce type, une formation approfondie en réponse aux besoins des survivantes. Cela signifie aussi la création d'une synergie au sein même des communautés de façon à ce que l'ensemble des organismes qui donnent des services puissent prendre en charge une partie de la réponse.

3) **Obstacles et défis de l'intégration en français**

Les obstacles à l'intégration sont nombreux. Certains relèvent des structures d'accueil insuffisantes pour les personnes immigrantes et réfugiées de façon générale, d'autres sont particuliers aux survivantes de violence organisée, d'autres enfin sont propres aux personnes de langue française.

Les structures d'accueil des personnes réfugiées sont souvent aléatoires, en particulier pour celles qui sont demandeuses d'asile à la frontière. Comme nous l'avons vu, l'accueil se fait au hasard et même si l'attitude des agents à la frontière reste positive, la plupart des femmes ont dû compter sur la bonté d'étrangers de passage pour vivre leurs premiers jours au Canada. Sauf pour les réfugiées accueillies au Canada au titre de la Convention de Genève, il existe peu de dispositifs pour faire connaître les services qui existent pour les accueillir.

Les obstacles systémiques à l'intégration sont nombreux et ont souvent été répertoriés dans des travaux sur l'insertion des nouveaux arrivants dans chaque province. Ces obstacles portent avant tout sur la capacité des femmes nouvellement arrivées de se trouver un emploi et de faire reconnaître leurs diplômes et leur expérience de travail. Nous avons cependant entendu de nombreux récits relevant du racisme ordinaire, latent certes mais bien réel.

Les montants alloués par Ontario au Travail sont loin de suffire aux besoins de base des personnes qui y ont recours, provoquant non seulement des difficultés matérielles mais

aussi un très grand isolement. De plus, les formations offertes dans le cadre de ce programme n'ont semblé correspondre ni aux besoins des femmes ni à leur formation d'origine.

Bien que ces obstacles soient connus depuis longtemps et qu'ils concernent un grand nombre d'immigrants et des réfugiés au Canada, en particulier originaires des pays du Sud, il est nécessaire de redire l'importance de ces dossiers dans la capacité d'intégration des femmes survivantes de guerre, qui subissent de plein fouet – en raison de leur état de santé ou de préjugés racistes ou de leur situation de francophones minoritaires – les effets de politiques sociales néfastes à l'intégration des nouveaux arrivants.

Obstacles systémiques et occasionnés par des structures d'accueil sporadiques sont particulièrement difficiles à surmonter par les survivantes de violence organisée en raison des séquelles que laisse l'expérience passée. Les obstacles se vivent en effet dans un contexte particulier. D'une part la violence organisée a pu provoquer chez certaines une désorganisation psychique qui se traduit en perte de mémoire, réminiscence involontaire de violence extrême, dépression, cauchemars. Les gestes quotidiens que beaucoup prennent comme allant de soi – respect d'horaires de rendez-vous, souvenir de chiffres ou de démarches administratives, par exemple – deviennent difficiles à accomplir. La présence de la police ou de personnes en uniformes peut être perçue à travers le filtre du passé.

D'autre part, la violence organisée a disloqué leur tissu social et familial. Les deuils, nombreux, préoccupent tout autant que le fait de ne pas savoir où se trouvent parents et amis proches ni comment ils se débrouillent. Les séparations familiales entraînent un très grand sentiment de solitude, parfois le sentiment de culpabilité d'avoir survécu ou l'obligation de faire face à des dépenses pour « ceux qui sont restés ». Partagées entre la mémoire et l'oubli, beaucoup de femmes doivent investir une énergie psychique et sociale qui les laisse épuisées. Dans ce cas, se retrouver face à des obligations bureaucratiques ou financières, en particulier pour assurer leur survie et celle des proches qui sont avec elles, leur semble insurmontable. Les fins de non-recevoir d'intervenants dans le système sont vues comme autant de situations renvoyant à un passé déchirant. L'absence d'argent, les

difficultés dans la réunification des familles dues aux règlements de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* les ramènent à leur situation d'exilées et empêchent donc leur intégration dans la société canadienne, même si elles le désirent ardemment, ou leur font vivre une nostalgie très douloureuse pour un pays qui n'existe plus.

Si l'on veut faciliter une intégration harmonieuse des femmes survivantes de violence organisée, il est donc nécessaire d'agir sur les instances gouvernementales responsables des difficultés rencontrées par les femmes afin de changer certains comportements ou règlements. Des efforts de sensibilisation, non seulement auprès des intervenants de première ligne dans des programmes gouvernementaux comme Ontario au travail s'imposent mais aussi, un démarchage politique afin que certains règlements sur la réunification des familles soient revus.

L'absence de services en français a fait l'objet de nombreuses remarques par les femmes. Autant que cette absence, c'est aussi **l'invisibilité des services** qui a été notée. Quand ceux-ci ont été utilisés, ils ont été en général très appréciés.

L'impact de la violence organisée se fait sentir souvent plus tard, quand la personne a surmonté la désorganisation due au départ involontaire et forcé, et une arrivée au Canada qui les jette dans un tourbillon de décisions à prendre et de gestes à poser pour se trouver un toit, une école pour les enfants et des services de santé. Cette méconnaissance des services est particulièrement évidente. Les conséquences d'un tel constat sont les suivantes:

- Il serait important que les services en français soient mieux connus dès le départ et qu'ils reçoivent les fonds nécessaires à leur publicité.
- Il serait nécessaire qu'il existe une concertation formelle (sous forme de tables de concertation, par exemple) entre services en français dans chaque localité ou ville, susceptible de coordonner l'accueil et les services aux nouvelles arrivantes et d'identifier des intervenantes suffisamment formées pour répondre aux besoins des femmes.

- Il est nécessaire que des intervenantes francophones plus nombreuses reçoivent une formation approfondie dans l'accueil et le suivi psychosocial des femmes survivantes de guerre.

Étant donné la complexité des impacts de la violence organisée sur les femmes, les services en français qui pourront répondre le plus adéquatement à leurs besoins devront être polyvalents et/ou coordonnés.

4) Le refus d'être vues comme victimes

Si dans ce rapport nous avons mis l'accent sur les difficultés d'intégration des femmes, il ne faut pas oublier les forces dont elles disposent elles-mêmes et leurs communautés. Elles comptent d'ailleurs majoritairement sur ces forces pour s'en sortir... Ces forces sont multiples: sens de la débrouillardise, recours à une vie spirituelle très forte, qu'elle soit religieuse ou non, importance accordée au bien-être des autres en particulier des enfants, engagement politique ou social pour certaines, mais surtout, très grande lucidité vis-à-vis du monde qui les entoure. Tout se passe comme si les épreuves passées ont eu un effet transformateur sur les femmes qui les ont vécues. Même si de nombreuses questions restent sans réponse à leurs yeux, même si les difficultés qu'elles rencontrent au Canada en découragent plus d'une, les femmes que nous avons interrogées ont réussi à reconstruire une parcelle de leur vie et à lui donner un sens, en tant que femmes et/ou en tant que mères. Les capacités évoquées et illustrées lors de nos entrevues, bien que bridées par les obstacles qui leur sont souvent opposés par la société d'accueil, démontrent que les femmes rencontrées ont beaucoup à offrir à la société canadienne, si seulement celle-ci leur donnait du temps et un espace pour le faire.

C'est pourquoi il nous semble important d'affirmer en conclusion que c'est avec elles que devraient être développés les services en français pour les femmes survivantes de guerre. Condition nécessaire pour que les recommandations qui suivent puissent vraiment être utiles et efficaces pour celles que nous n'avons pas eu la chance de rencontrer et qui se trouvent peut-être dans des situations encore plus difficiles.

Recommandations

Au MOFIF :

1. Tenir une réunion pour valider les résultats du rapport et ses recommandations. Créer un comité ou sous-groupe comprenant des survivantes de guerre pour s'assurer du suivi.
2. Assurer un suivi pour inclure la problématique de l'impact de la guerre auprès de divers acteurs et décideurs. Ceci peut se faire :
 - En participant à des coalitions de défense des droits déjà existantes dans les différentes villes ou en formant de telles coalitions si elles en sont absentes :
 - le logement
 - la pauvreté
 - les services en français, dont l'aide juridique
 - les droits des prestataires de l'assistance sociale
 - la *Loi sur l'immigration*, entre autres sur la question des réunifications familiales
 - En s'adressant directement à certains services et agences gouvernementales pour les inviter à organiser des sessions de formation ou à diffuser certains outils de sensibilisation.
 - En invitant les institutions à intégrer l'intervention auprès des survivantes de guerre et l'intervention inter-culturelle à la formation des intervenantes et des intervenants sociaux et des professionnels de la santé; que les survivantes de guerre prennent une part active à l'élaboration des outils d'intervention.
3. Développer une stratégie afin d'assurer la diffusion du rapport auprès des décideurs, des médias, ainsi que de la communauté anglophone (par la traduction du rapport). Rendre facilement accessible le rapport à travers l'Ontario en utilisant l'Internet.
4. Favoriser la diffusion des outils d'intervention qui seront élaborés auprès de toutes les agences francophones en Ontario.
5. Former des survivantes de guerre pour que celles-ci soient en mesure d'offrir la formation et de sensibiliser les organismes à cette problématique.
6. Se renseigner et s'inscrire dans les initiatives existantes pour faciliter la reconnaissance des diplômes.

Aux agences participant au projet :

1. Favoriser la création de tables de concertation (dans chaque ville concernée selon le contexte) entre intervenantes qui travaillent auprès de femmes survivantes de guerre.
2. Développer une approche multidisciplinaire pour l'intégration des nouveaux et nouvelles arrivantes: que les divers intervenants et intervenantes travaillent en collaboration avec la personne et non de manière séparée.
3. Assurer la sensibilisation et la formation de ses propres intervenantes afin que l'écoute des survivantes soit assurée (si possible dans leurs langues).
4. Participer à l'élaboration de fiches d'information qui permettront aux personnes dans les communautés de connaître les services en français ou des intervenants qui peuvent aider dans le processus d'immigration (bons avocats, etc.) et d'intégration (p. ex. personnes clés dans les écoles). Assurer la diffusion de ces informations.
5. S'assurer que suffisamment de programmes destinés aux enfants traumatisés par la guerre soient disponibles dans chaque ville.
6. Assurer le suivi de la formation approfondie d'autres intervenantes et intervenants dans la communauté.
7. Faire pression pour que les services qui existent déjà pour les survivantes de guerre soient aussi livrés en français.

À Condition féminine Canada

1. Poursuivre la recherche sur les questions touchant les femmes immigrantes et réfugiées, entre autres, sur l'impact sur ces femmes des mécanismes actuels de reconnaissance des diplômes.

Aux instances gouvernementales :

Fédéral :

1. Mettre l'accent sur la constance et la qualité des services à l'accueil : que toutes les arrivantes et arrivants reçoivent de l'information et que cette information soit identique pour toutes et tous.
2. Faciliter l'accès à la reconnaissance des diplômes.

3. Revoir les conditions et les règlements concernant la réunification des familles dans le cadre de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* en favorisant la réunification des femmes et de leurs enfants même adultes.
4. Augmenter les montants alloués à l'installation des personnes réfugiées selon la Convention.
5. Établir une structure d'accueil (aux frontières et dans la communauté) plus concertée (entre les instances officielles et les groupes communautaires) et plus sécuritaire pour les personnes immigrantes et réfugiées arrivant aux frontières et dans les refuges.
6. Avoir un numéro 1-800 pour que les personnes immigrantes et réfugiées puissent appeler dès qu'elles arrivent et obtenir de l'information et des références en français.

Provincial :

1. Faire connaître les services en français de façon systématique.
2. Augmenter le nombre de logements abordables.
3. Augmenter les montants d'aide sociale.

Municipal :

1. Lancer une campagne de formation et de sensibilisation auprès des représentants et représentantes du gouvernement (agents de police, Ontario au travail, etc.) concernant l'expérience des réfugiées, en particulier des survivantes de violence organisée.
2. Soutenir financièrement la constitution de tables de concertations rassemblant des intervenants et des intervenantes travaillant auprès de survivantes de guerre.
3. Améliorer les prestations des bénéficiaires d'Ontario au travail (transports, allocations scolaires).
4. Créer ou soutenir financièrement la création d'une ligne de soutien spécifique pour les femmes survivantes de guerre.

Aux communautés auxquelles appartient les femmes :

1. Poursuivre l'organisation de rencontres pour démystifier le rôle de la police ou d'autres agents de l'État (rencontres déjà organisées par des groupes communautaires).
2. Offrir aux femmes des sessions d'information au sujet de leurs droits.
3. Se familiariser avec les services de santé mentale offerts dans chaque ville et s'assurer que des services en français soient offerts dans ceux-ci.
4. Sensibiliser la société d'accueil (par exemple, divulguer l'information au sujet des expériences vécues par les survivantes et survivants de guerre dans les médias).
5. Créer ou faciliter le réseautage entre les organismes venant en aide aux femmes immigrantes et réfugiées.

Bibliographie

- Braeckman, C. (1994), *Rwanda, Histoire d'un génocide*. Paris, Fayard.
- Braeckman, C. (1999a), *Terreur africaine*. Paris, Fayard.
- Braeckman, C. (1999b), *L'enjeu congolais : L'Afrique centrale après Mobutu*, Paris, Fayard.
- Citoyenneté et Immigration Canada (2002), *Faits et chiffres 2002*.
<http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/faits2002.pdf>
<http://www.cic.gc.ca/francais/index.html>
<http://www.cic.gc.ca/francais/parrainer/index.html>)
- Citoyenneté et Immigration Canada (2003), *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*, Novembre.
<http://www.cic.gc.ca/francais/pub/cadre-minoritaire.html>.)
- Côté, A., Kérisit, M. et M.-L. Côté (2001), *Qui prend pays... L'impact du parrainage sur les droits à l'égalité des femmes immigrantes*. Ottawa: Condition féminine Canada.
- Dallaire, Roméo, (2003), *J'ai serré la main du diable. La faillite de l'humanité au Rwanda*, Montréal, Libre Expression.
- Fondation canadienne des relations raciales (2000), *Inégalité d'accès. Profil des différences entre les groupes ethnoculturels canadiens dans les domaines de l'emploi, du revenu et de l'éducation*. Toronto, Rapport préparé pour la Fondation canadienne des relations raciales par le Conseil canadien de développement social.
- Giles, W. et al. (2003), *Feminists Under Fire: Exchanges across War Zones*. Toronto, University of Toronto Press.
- Human Rights Watch (2002), *The War within the War: Sexual Violence against Women and Girls in Eastern Congo*. Human Rights Watch, New York, Washington, London & Brussels. <http://www.hrw.org>.
- Kane S. (1995), *Working with victims of organized violence from different cultures. A Red Cross and Red Crescent Guide*. International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, Genève, Suisse.
- Quell, C. (2002), *L'immigration et les langues officielles : Obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés*. Ottawa : Commissariat aux Langues officielles.
- Rousseau, C. (2000), « Les réfugiés à nos portes: violence organisée et souffrance sociale », *Criminologie*, Vol 33, No 1, pp. 185-201.

Rousseau, C, Moreau, S. et Mekki-Berrada, A. (2001), «Politique d'immigration et santé mentale des réfugiés: profil et impact des séparations familiales», *Nouvelles pratiques Sociales*, Vol 11-12, No 1-2.

Rousseau, C., Bertot, J., Mekki-Berrada, A., Measham, T. et A. Drapeau (2001), *Étude longitudinale du processus de réunification familiale chez les réfugiés*, Rapport présenté par ERASME au Conseil québécois de la recherche sociale, Centre universitaire de santé Mc Gill et Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes, Montréal, Québec.

Statistique Canada (2000), *Femmes au Canada 2000, Rapport statistique fondé sur le sexe*, Ottawa, Statistique Canada.

Vatz Laaroussi, M. et L. Rachédi (2003), *Familles immigrantes des guerres en Estrie. De la connaissance au soutien*. Rapport de recherche présenté au Ministère de l'Enfance et de la Famille du Québec. Rencontre interculturelle des familles de l'Estrie et Équipe de recherche F.I.G de l'Université de Sherbrooke, Québec.

Vatz Laaroussi, M. (2001), *Le familial au cœur de l'immigration: stratégies de citoyenneté des familles immigrantes au Québec et en France*. Paris, L'Harmattan.

Young, M. (1996). Acculturation, identité et bien-être: l'ajustement de réfugiées somaliennes. *Santé mentale au Québec*, XXI(1): 271-290.

ANNEXE 1 : Guide d'entrevue

Présenter le plan de l'entrevue: Comme vous le savez, le but recherché par les entrevues que l'on fait avec vous et d'autres femmes comme vous, c'est de pouvoir mieux comprendre l'impact qu'a eu votre expérience de la guerre sur différents aspects de votre vie et votre intégration ici afin de pouvoir mieux aider d'autres femmes qui vivent les mêmes choses. Si vous le voulez bien on pourrait commencer par parler de votre "migration" au Canada, quand êtes-vous arrivée? comment ça s'est déroulé, votre départ? votre arrivée? Ensuite on pourrait parler des événements qui se sont passés dans votre pays et qui vous ont amenée à partir. On reviendra au Canada ensuite pour que vous puissiez partager avec nous votre expérience d'immigration. On voudrait savoir en particulier si vous avez utilisé certains services, s'ils vous ont aidée ou pas. Bref, sur quoi vous avez pu compter pour rendre l'expérience plus facile ou pas aussi facile que vous le vouliez.

1. Pourriez-vous me raconter comment vous êtes arrivée au Canada?

Trajectoire

- Pays d'origine
- date d'arrivée
- planifié? avec qui êtes-vous arrivée?
- à quelle frontière? Expérience aux douanes
- ville et province d'arrivée
- autres pays visités?
- sécurité? camps de réfugiés?
- avez-vous déménagé depuis votre arrivée au Canada? Si oui, où? pendant combien de temps? pour quelles raisons (emploi, racisme, famille)?

Statut légal

- À votre arrivée quel était votre statut d'immigration
- quel est votre statut actuel
- décrivez les démarches que vous aviez dues entreprendre pour avoir votre statut actuel (interactions avec les agents d'immigration, remplir les formulaires, contacts avec les services juridiques, avocats). Quelle a été votre expérience avec ces diverses personnes?

2. L'expérience dans votre pays d'origine

Comme vous le savez, nous souhaitons vous poser quelques questions sur votre expérience dans votre pays d'origine :

Qu'est ce que vous faisiez avant de venir au Canada? (travail, études, travail à la maison)

Comment décririez-vous votre vie sociale / familiale / votre position économique?

Est-ce que vous étiez en bonne santé? Est-ce que les gens qui étaient avec vous étaient en bonne santé? Et maintenant?

Pourriez-vous nous raconter ce qui vous a finalement décidée à partir?

Est-ce que c'était un événement précis?

Si oui, lequel ?

Si non, si c'était un ensemble de circonstances, est-ce que vous voulez nous en parler?

Avez-vous été témoin ou avez-vous vécu vous-même des événements difficiles que vous voudriez partager avec nous?

Avez-vous essayé à ce moment-là d'avoir de l'aide? De qui?

Est-ce que vous pouvez nous dire ce qui est arrivé après?

Qu'est-ce qui, pour vous, a été le plus difficile?

3. Les premiers pas au Canada

Quelles étaient vos attentes en arrivant ici, si vous en aviez? Est-ce que votre expérience de nouvelle arrivante correspondait à vos attentes?

Comment s'est passé la première année? Qu'est ce qui vous préoccupait le plus à l'époque?

Logement:

- De qualité et abordable?
- Le quartier était-il sécuritaire?
- Comment trouviez-vous la distance par rapport aux services, épiceries, écoles, hôpital, etc.?

Famille:

- séparation?
- Quel est l'impact de la séparation?
- Vous offre-t-elle du soutien?
- Vivez-vous des conflits avec votre famille ici/là-bas; enfants/conjoint/famille élargie?

Enfants:

- Aviez-vous des inquiétudes en ce qui les concerne? santé physique?
- Comment ça s'est passé avec l'école ou la garderie?
- Comment se sont-ils intégrés dans leur communauté?
- Les sentiez-vous en sécurité?

Discrimination/racisme:

- Dans vos activités quotidiennes?
- Dans vos rapports avec les institutions?
- Sur le marché du travail ou dans votre emploi?

Survie financière

- Comment caractériseriez-vous votre statut social d'alors?
- Quelle est la source de vos revenus/Avez-vous un emploi?
- Êtes-vous retournée aux études?
- certains besoins de votre famille non rencontrés?

Religion/spiritualité:

- important dans votre vie?
- Avez-vous accès à un ou des lieux de pratique?

Est-ce que vous avez essayé de parler à quelqu'un de votre expérience de la guerre une fois arrivée au Canada? Si oui, pourquoi avez-vous choisi de parler à cette personne ou ce groupe? Sur qui ou sur quoi est-ce que vous pouviez compter pour vous aider à cette époque-là?

Est-ce que vous avez pris connaissance des services? Si oui, comment vous êtes-vous sentie par rapport à l'accès aux services? Étiez-vous satisfaite des services?

Qu'est-ce qui vous a le plus aidée pendant cette période? Qu'est-ce qui vous a semblé être un obstacle?

4. La période d'intégration

Depuis cette première époque, comment est-ce que cela s'est passé?

Prendre les thèmes précédents à partir de ce que dit la répondante.

Logement:

- De qualité et abordable?
- Le quartier est-il sécuritaire?
- Comment trouvez-vous la distance par rapport aux services, épiceries, écoles, hôpital, etc.?

Famille:

- Est-elle réunie/séparée?
- Quel est l'impact de la séparation?
- Vous offre-t-elle du soutien?
- Vivez-vous des conflits avec votre famille ici/là-bas; enfants/conjoint/famille élargie?

Enfants:

- Avez-vous des inquiétudes en ce qui les concerne? santé physique?
- Comment ça se passe avec l'école ou la garderie?
- Se sentent-ils intégrés dans leur communauté?
- Les sentez-vous en sécurité?

Discrimination/racisme:

- Dans vos activités quotidiennes?
- Dans vos rapports avec les institutions?
- Sur le marché du travail ou dans votre emploi?

Survie financière

- Comment caractériseriez-vous votre statut social actuel?
- Quelle est la source de vos revenus/Avez-vous un emploi?
 - Vivez-vous des difficultés d'emploi?
- Êtes-vous retournée aux études?
- Est-ce que certains besoins de votre famille sont non rencontrés?

Religion/spiritualité:

- Avez-vous accès à un ou des lieux de pratique?

Vous sentez-vous intégrée à votre communauté? À la société canadienne?

Est-ce que vous ressentez encore des effets de ce que vous avez vécu dans votre pays d'origine (guerre, conflits armés)?

Quel impact croyez-vous que la guerre que vous avez vécue dans votre pays d'origine, a eu, ou a toujours, sur votre intégration au Canada?

5. Recherche d'aide et accès aux services

Est-ce que vous avez eu l'occasion de vous adresser à des services depuis? Quels étaient ces services?

- Services médicaux
- Services sociaux
- Services psychologiques
- Services religieux

En avez-vous été satisfaite? Quelles impressions vous en retirez?

Est-ce que vous avez rencontré des personnes qui parlaient français dans ces services?

Est-ce que vous avez reçu des services en français? Lesquels?

Comment êtes-vous entrée en contact avec eux?

Qu'est-ce qui vous a le plus aidée?

Si vous aviez à changer quelque chose dans tous les services que vous avez reçus, qu'est-ce que vous changeriez?

En général, vous sentez-vous intégrée à votre communauté? À la société canadienne?

Si vous aviez à conseiller une femme qui vient d'arriver et qui a connu une expérience similaire à la vôtre, qu'est-ce que vous lui conseilleriez pour qu'elle puisse s'intégrer en Ontario?

ANNEXE 2 : Certificat de déontologie

ANNEXE 3 : Déclaration de confidentialité

Lettre d'engagement par les chercheurs ou toute autre personne participant au processus de recherche (membres du Comité encadreur et personne faisant la transcription des entrevues).

Par la présente, je _____ certifie avoir pris connaissance des lignes de conduite décrites dans le dossier accepté par le Comité d'éthique de l'Université d'Ottawa.

Je m'engage à

- respecter la confidentialité des données recueillies auprès des participantes
- respecter l'anonymat des répondantes
- respecter la culture, les traditions et les connaissances des répondantes
- n'utiliser les données que pour les fins de cette recherche.

Fait à : _____

Le : _____

Signature : _____

ANNEXE 4 : Formulaire de consentement éclairé

Formulaire de consentement

Nom de la chercheuse :

Nom de la directrice de la recherche : Michèle Kérisit

Institution, Faculté, Département : École de service social, Université d'Ottawa

Organisme commanditaire de la recherche: MOFIF Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones . Tél: (613) 241-2128.

Numéro de téléphone : (613) 562-5800, poste 6394

Courrier électronique : mkerisit@uottawa.ca

.....

Je, _____, accepte de participer à cette recherche intitulée L'impact de la guerre sur les femmes immigrantes et réfugiées francophones de l'Ontario, commanditée par le MOFIF et menée par des chercheuses de l'Université d'Ottawa. Ce projet de recherche est supervisé par Michèle Kérisit, professeure à l'École de service social de l'Université d'Ottawa.

L'objectif de cette recherche est de comprendre comment mon expérience de survivante de guerre affecte ou a affecté mon expérience d'immigrante ou de réfugiée en Ontario et d'élaborer des façons d'aider et d'intervenir auprès des survivantes de guerre francophones en Ontario.

Ma participation consistera à participer à une entrevue d'environ deux heures, conduite par _____ (nom de la chercheuse qui mène l'entrevue) à l'endroit et au temps que j'aurai choisis. Pendant cette entrevue, je serai appelée à répondre à des questions portant sur mon expérience en tant qu'immigrante ou réfugiée au Canada, les difficultés que j'y ai rencontrées et les forces sur lesquelles j'ai pu compter pour m'intégrer à la société canadienne. _____ (nom de la chercheuse qui mène l'entrevue) me posera aussi quelques questions sur mon expérience passée concernant les conflits armés dans mon pays d'origine. Des questions sur les services que j'ai pu utiliser me seront aussi posées.

J'accepte que l'entrevue soit enregistrée sur bande magnétique.

Pour couvrir mes frais, je recevrai un montant de 20\$.

Il est entendu que je suis libre de me retirer de la recherche en tout temps, avant ou pendant les entrevues, et de refuser de répondre à certaines questions. Pour me retirer, il suffit que je téléphone à _____ (No de téléphone) ou à la directrice de la

recherche (*No de téléphone*). Dans le cas où je décide de me retirer de la recherche après avoir été interviewée, la bande magnétique et la transcription écrite de l'entrevue me seront retournées ou détruites, selon mon choix.

Je m'attends à ce que, ce que je dirai ne soit utilisé que pour cette recherche afin d'aider à construire de meilleures façons d'intervenir auprès de femmes immigrantes et réfugiées qui ont connu la guerre et afin de mettre en place des ressources qui aideraient les femmes qui ont la même expérience que moi.

L'entrevue aura lieu au mois de mars (*à préciser, en fonction du recrutement*).

J'ai l'assurance des personnes effectuant la recherche que l'information que je partagerai avec elles restera strictement confidentielle. Les bandes magnétiques et les transcriptions des entrevues seront conservées sous clé au bureau de la Directrice de la recherche. Seules la chercheuse qui m'a interviewée, et la directrice de recherche et la secrétaire qui transcrira les entrevues auront accès aux bandes magnétiques. Ces personnes sont tenues de respecter la confidentialité et signeront une déclaration à cet effet.

Mon anonymat sera assuré de la façon suivante : ni mon nom ni mon prénom ni les noms de mes proches (parents, enfants, conjoint ou toute autre personne de ma parenté ou de ma communauté) ne seront utilisés dans la transcription des entrevues et lorsque les résultats de la recherche seront publiés; mon origine nationale, ma profession ou tout autre élément qui pourrait m'identifier ne seront pas divulgués. Seules _____, qui m'interviewera, et la directrice de recherche, au besoin, connaîtront ces éléments de mon expérience.

À la fin de la recherche (septembre 2003), je désire que (*encerclez votre choix*)

- les bandes magnétiques soient effacées
- les bandes magnétiques me soient retournées.

Selon les normes en vigueur, la transcription de mon entrevue sera conservée sous clé pendant 5 ans au bureau de la directrice de la recherche et sera détruite ensuite.

Je comprends que ma participation à cette recherche implique que je donne des informations personnelles. Il est possible qu'elle crée un inconfort et / ou me fasse repenser à des expériences et des émotions qui pourraient s'avérer difficiles. J'ai reçu l'assurance que tout sera fait en vue de minimiser ces risques.

Dans ce cas, _____ (*nom de la chercheuse*) arrêtera l'entrevue à ma demande. Elle m'a aussi donné une liste d'organismes de services qui peuvent m'aider si je le désire et dont nous parlerons au besoin.

Pour tout renseignement sur mes droits comme participante à une recherche, je peux m'adresser au Responsable de la déontologie de la recherche de l'Université d'Ottawa, 550, rue Cumberland, pièce 160, (613) 562-5387 ou ethics@uottawa.ca.

Il y a deux copies de ce formulaire de consentement dont une que je peux garder.

Pour tout renseignement additionnel, je peux communiquer avec la chercheuse (*No de téléphone*) ou la directrice de la recherche (613-562-6800,poste 6394)

Signature de la chercheure :

Date :

Signature de la participante à la recherche :

Date :

Je désire recevoir un résumé des résultats de la recherche : OUI

NON

À l'adresse suivante:
